



BANQUE DES MEMOIRES

Master d'Histoire du droit public

Dirigé par Franck ROUMY

2021

***Un exemple de régence féminine Anne de
Beaujeu***

Cécile CABANES

Sous la direction de Monsieur Bernard d'Alteroche

UN EXEMPLE DE REGENCE FEMININE EN FRANCE : ANNE DE BEAUJEU (1483-1491)



Anne de Beaujeu, *Triptyque du Maître de Moulins*, fin XVe siècle. Sacristie des évêques, cathédrale de Notre-Dame, Moulins.

Mémoire pour le Master II d'histoire du droit présenté et soutenu à la session de septembre 2021 par
Cécile CABANES
Sous la direction de Monsieur le professeur Bernard d'ALTEROCHE

L'université n'entend donner ni approbation, ni improbation aux opinions contenues dans les mémoires, lesquelles doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Remerciements

Je remercie Monsieur le professeur Bernard d'ALTEROCHE d'avoir accepté de diriger mon mémoire et de m'avoir guidée dans le choix de mon sujet.

Je lui dois cette rencontre avec un personnage passionnant de l'histoire de France qui m'était inconnu.

Mais aussi et surtout je lui dois d'avoir su me transmettre son intérêt pour l'histoire du droit qui a été véritablement la pierre angulaire de mon parcours universitaire jusqu'à ce jour.

Je voudrais également remercier Monsieur le professeur Anthony MERGEY pour la méthodologie de travail qu'il m'a enseignée toute l'année et que j'espère avoir mise à profit dans cette étude.

Je remercie ma famille tout entière qui a supporté d'être confinée avec d'Anne de Beaujeu invitée certainement trop présente dans nos conversations.

Une attention particulière à mon grand-père, Conseiller d'Etat, Pierre CABANES qui m'a aidé à ne pas oublier la dimension juridique du sujet.

Enfin, je voudrais remercier l'ensemble des professeurs du Master 2 d'Histoire du droit de Paris II Panthéon-Assas qui m'ont permis cette année de m'épanouir dans mes études et pour la richesse de leurs enseignements.

Je n'oublie évidemment pas mes camarades de Master II avec qui j'ai passé une merveilleuse année.

A tous, merci.

Introduction

« Le roi est mort, vive le roi ! », c'est la phrase rituellement prononcée à la mort d'un roi de France. Cette précipitation à féliciter le successeur pourrait être considérée comme peu respectueuse du défunt qu'on ne pleure même pas un instant avant de « passer à autre chose ».

C'est l'amère rançon du statut de roi : l'être terrestre meurt mais la fonction demeure.

Ainsi, quel que soit son âge, l'héritier devient roi immédiatement et le sacre l'élève au rang de représentant de Dieu sur Terre. Elle est justifiée par la nécessité d'assurer la continuité au sommet du royaume.

Ce souci de continuité n'est d'ailleurs pas propre à la royauté, on retrouve des mécanismes comparables dans le fonctionnement des démocraties modernes, comme avec les institutions de la Vème République qui prévoient que le Président du Sénat substitue le Président de la République défaillant le temps d'une nouvelle élection.

Le vide même temporaire affaiblit le royaume qui n'est plus dirigé et de ce fait nécessairement affaibli. La vacance du pouvoir peut aussi donner des envies à certains de le préempter et l'on sait qu'un pays sort toujours affaibli des querelles de pouvoir.

L'objectif est donc d'assurer une continuité sans faille du pouvoir et pour cela il faut tout le temps une personne à la tête du royaume quoiqu'il arrive.

Cependant cette solution qui a l'avantage de la simplicité peut se trouver confrontée à la réalité de ce que le représentant de Dieu sur Terre n'est pas capable de régner. Les motifs sont multiples, cette incapacité pouvant résulter de son trop jeune âge ou encore de son absence momentanée du royaume.

Il faut alors concilier le divin et la réalité de l'humain.

C'est l'objet de la régence.

*

D'une façon générale, la notion de régence désigne une période transitoire durant laquelle une personnalité pouvant appartenir à la famille royale ou à son proche entourage exerce le pouvoir au nom du monarque en titre car ce dernier ne peut pour une période momentanée, assumer ses fonctions de roi.

La notion se structure en droit français aux alentours de la fin du XVe siècle début du XVIe siècle. Elle résulte d'une évolution pratique et juridique datant du XIVe siècle.

La notion de régence repose ainsi sur quelques textes éparpillés d'un règne à l'autre : la majorité d'entre eux nous viennent des règnes de Charles V et de Charles VI.

En 1356, le roi Jean II le Bon (1319-1364) est fait prisonnier par les Anglais lors de la bataille de Poitiers. Afin de lutter contre les soulèvements dans les campagnes, Charles V reçoit la charge de régent. Lors de son règne (1364-1380), Charles V décide de clarifier la notion de régence par le biais des ordonnances.

En 1374, une ordonnance est adoptée et vient fixer la majorité des rois de France à 14 ans.

Avant cette ordonnance, la majorité royale n'était soumise à aucune règle fixe : le fils de Saint Louis accéda au trône en 1245 alors qu'il n'avait que dix ans. Désormais, aucun héritier ne pourra accéder au trône avant l'âge de 14 ans.

L'ordonnance vient répartir les tâches : les femmes sont chargées de la tutelle du Roi mineur tandis que les princes et grands dignitaires du royaume ont la charge du gouvernement. La majorité fixée à 14 ans vient ainsi limiter le temps d'action des princes régents au gouvernement.

Malheureusement un risque d'usurpation du pouvoir est une des menaces réelles qui peuvent planer sur les épaules d'un jeune souverain. Charles VI qui le craint, décide en 1407 d'adopter une ordonnance afin de compléter celle de son père de 1374 : il instaure le principe d'instantanéité de la succession, dès qu'un roi décède son successeur prend sa place instantanément. Dès lors que ce principe est fixé, le prince, même mineur, détient l'intégralité du pouvoir.

Ce qui ne résout pas la question de l'incapacité du nouveau monarque et renvoie à la nécessité d'un soutien temporaire au pouvoir royal qualifié génériquement de régence.

On en retient notamment que la décision d'avoir recours à la régence ne dépend pas d'une décision privée prise préventivement par le roi défunt. Il s'agit d'une décision publique prise par une autorité collégiale compétente : Etats généraux dans le cas qui concerne Anne de Beaujeu.

Il s'agit bien d'un transfert de compétence au profit du régent qui donc exerce le pouvoir royal en lieu et place du roi, à la différence d'une simple tutelle qui consiste à placer à côté du souverain ayant pour mission de le conseiller sans jamais exercer le pouvoir royal.

On comprend aussitôt que la réalité de la régence va dépendre fortement des motifs du recours à la régence (incapacité ou absence) et des personnalités concernées : le roi et son régent.

*

Ainsi dans le cas d'une régence d'absence, le roi qui décide de s'absenter du royaume pour partir en guerre ou en expédition, choisit une tierce personne à laquelle il confie une part des prérogatives royales dont la continuité est indispensable au bon fonctionnement du royaume. Cependant il n'assure jamais la totalité des fonctions royales, il ne se substitue pas totalement à sa personne, il pallie simplement son absence. Le roi Louis VII le Jeune part en croisade de 1146 à 1149 : pendant son absence, il confie à Suger, abbé de Saint-Denis et ancien conseiller de Louis VI, la fonction d'assumer la régence et d'administrer le royaume avec la même rigueur que l'abbaye de Saint-Denis.

L'autre cas de régence observé au cours de l'Histoire est celui dit d'incapacité : le Roi est alors totalement inapte à gouverner.

Charles VI le Bien Aimé, roi de France du XIV^{ème} siècle, était atteint de crises de démence qui le faisait osciller entre la lucidité et la démence. Pendant un moment de lucidité, acceptant sa condition, le Roi décide en 1392 de déléguer le gouvernement du royaume de France à son frère cadet Louis d'Orléans et la tutelle du dauphin à la reine Isabeau de Bavière.

On comprend bien que le terme générique de régence recouvre des réalités très différentes allant finalement du transfert limité et contrôlé par le Roi lui-même de certaines de ses compétences pendant son éloignement du royaume à une délégation complète du pouvoir royal au régent.

Le risque essentiel pour le Roi et donc pour la stabilité du royaume tient beaucoup à la personnalité du régent qui prenant goût à l'exercice du pouvoir suprême peut être tenté de ne plus l'abandonner.

Il est loisible évidemment d'encadrer le transfert de pouvoir au régent par des actes juridiques préalables. Mais résisteront-ils au pouvoir du Régent de les réformer à son profit ?

On en vient alors à considérer que le choix du régent est certainement la garantie fondamentale de ce que son exercice ne sera pas dévoyé.

Qui donc choisir en qualité de régent, y a-t-il un archétype du régent ?

*

Force est de constater que dans la majorité des cas, le régent est un homme, le plus souvent un membre de la famille royale ou un proche conseiller.

La France est caractérisée par un pouvoir particulièrement masculinisé comparé aux autres puissances européennes

L'exclusion de la femme au pouvoir en France débute au décès de Louis X en 1316. Ce dernier meurt en laissant la question de sa succession en suspens : sa fille Jeanne et son enfant à naître issu de son second mariage avec Clémence de Hongrie sont tous deux inaptes à régner. Cet épisode constitue un exemple de régence, la régence dite « de minorité » car aucun des héritiers n'est en âge de régner de manière autonome.

La mort prématurée de l'enfant, Jean Ier, soulève alors la question de la succession : depuis Hugues Capet jusqu'au décès de Louis X, la couronne a toujours été transmise de père en fils. Les circonstances ont conduit à l'adoption d'une des lois fondamentales du royaume : le principe de masculinité. Il est alors proclamé que les femmes ne peuvent succéder à la Couronne. Sans lignée directe, seul le parent mâle le plus proche peut prétendre à l'accès au trône.

En plus de ne pouvoir prétendre au pouvoir, les femmes ne peuvent transmettre le pouvoir. Isabelle de France, fille de Philippe le Bel, ne peut alors transmettre un droit de succession au trône de France à son fils Edouard III, roi d'Angleterre. Philippe VI de Valois est proclamé roi de France en 1328 à la suite de la naissance du dernier héritier de Charles IV le Bel, une petite fille. Un nouveau versant du principe de masculinité est alors établi : les descendants par les femmes ne peuvent succéder à la couronne de France.

Le pouvoir a néanmoins pu échoir à des femmes dans certains cas. Lorsqu'une reine se voit confier la tutelle de ses enfants au décès de son époux.

La distinction entre les notions de tutelle et régence étant d'autant plus mince que la définition de cette dernière notion n'est pas stabilisée, il est donc arrivé, bien avant l'ordonnance de 1407, que le flou juridique entourant la régence ait conduit à confier à une reine une mission équivalente à celle de régente.

Blanche de Castille, fille du roi Alphonse VIII de Castille, et d'Aliénor d'Angleterre, se voit confier, en 1226, les « bail et tutelle »¹ de ses enfants jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge légal. La jeunesse et l'inexpérience de son fils Louis IX, futur Saint Louis, en matière gouvernementale, la conduit à exercer le pouvoir en son nom. Les actes qu'elle produit sont donnés au nom du jeune roi mais c'est elle qui gouverne.

Une telle position pour une femme est difficile à assumer mais également à conserver. La noblesse est l'un des plus grands obstacles à l'idée de « régence féminine » : il est impensable pour cette classe de la société qu'une femme soit à la tête du royaume. Malgré les résistances qu'elle rencontre, Blanche de Castille réussit à gouverner de 1226 à 1229. Son influence est telle que lorsque son fils décidera de partir en croisade, il lui confiera les rênes du royaume en 1248.

Les délégations de pouvoirs viennent conforter la place de la femme au pouvoir. Les femmes sont disqualifiées par leur sexe pour régner, mais malgré cela apparaissent comme les meilleures garantes de l'accession au trône des princes héritiers. C'est ainsi qu'en 1294 Philippe IV le Bel délègue ses pouvoirs à sa femme Jeanne de Navarre ou encore Philippe VI en 1338 délègue ses pouvoirs à sa femme Jeanne de Bourgogne. Pour autant, ces délégations de pouvoirs ne leur confèrent pas le titre de régente à part entière.

C'est dans ce contexte juridique qu'Anne de Beaujeu accède au décès de son père Louis XI à ce que l'Histoire va finalement qualifier de régence du royaume.

*

Quitte à étudier une régence, celle d'Anne de Beaujeu offre des intérêts multiples.

Premièrement, elle se présente dans un contexte juridique particulier qui tient à ce que comme on le verra, personne et notamment pas Louis XI, ne lui a véritablement donné le titre de régente.

C'est la tutelle de son frère qui lui a été confiée par Louis XI et non la régence ce qui juridiquement l'investit d'un devoir de conseil au Roi mais pas de substitution dans l'exercice des pouvoirs. D'ailleurs les historiens précisent le plus souvent qu'il s'agit d'une régence de fait et non de droit ou encore d'une tutelle vouée à devenir une régence. Il y a quoiqu'il en soit dans l'accession au pouvoir d'Anne de Beaujeu des circonstances très particulières dont on peut dire qu'elles ne lui ont pas facilité la tâche ce qui encore plus remarquable les succès de sa politique.

Deuxièmement, cette régence de fait est celle d'une femme dont a vu qu'il s'agit d'une hypothèse particulière et rare. Cette situation incite à de nombreuses interrogations et tout particulièrement les raisons de son choix et les conditions de son maintien à cette fonction ?

Troisièmement, le sujet trouve un intérêt renforcé par le constat de ce que la régence d'Anne de Beaujeu a été de son vivant et a postérieurement saluée comme une période faste du royaume de France. Il s'agit donc d'un exercice du pouvoir au féminin réussi.

Quatrièmement, ce qui rend d'autant plus attirante l'étude du personnage qu'Anne de Beaujeu est une « discrète » de l'Histoire en ce sens que sa régence a été marquée par la volonté de toujours promouvoir l'image de son frère le roi, au point d'ailleurs sa personnalité se soit

¹ Sophie Brouquet, Capétiennes, les reines de France au Moyen-Âge (Xe-XIVe siècle), p. 117

effacée des livres d'histoire qui évoquent bien peu sa gouvernance et encore moins ses qualités de femme d'Etat.

Cinquièmement ainsi qu'on va le voir, la régence d'Anne de Beaujeu n'a pas été un exercice solitaire du pouvoir. Au contraire, il s'est agi d'une forme de triumvirat associant cette dernière, son époux et son frère ; l'harmonie entre ces derniers étant une des explications de la réussite de cette régence.

Sixièmement, le peu d'intérêt suscité par Anne de Beaujeu est d'autant plus injuste que lorsqu'on prend le temps de s'y intéresser on découvre une personnalité aux multiples qualités : femme d'Etat certes mais aussi écrivaine, mécène.

La question n'est donc pas de savoir pourquoi on en vient à Anne de Beaujeu tant le personnage est riche d'intérêts, mais comment ?

*

Les études de droit à l'Université Paris II n'incitent ni à l'oisiveté ni à la flânerie mais elles vous conduisent inéluctablement au jardin du Luxembourg. Là vous attendent et vous accueillent 115 statues. Parmi elles, la série dite des Reines et Femmes illustres qui est composée de 20 sculptures disposées de part et d'autre des grands parterres.

Au XIXe siècle, Louis-Philippe imagine un projet qui viendrait embellir les alentours du Palais du Luxembourg : ce projet, intitulé *Reines de France et Femmes illustres*, vient mettre à l'honneur vingt grandes femmes de France qu'il avait lui-même choisies. Ce dernier a décidé qu'Anne de Beaujeu était digne de faire partie de cette œuvre.

Les statues ont été commandées entre 1843 et 1846 par le ministère de l'Intérieur chargé des Beaux-arts et du Grand référendaire de la Chambre des pairs, et installées à partir de 1847. Sculpté par Jacques-Edouard Gatteaux en 1847. La statue d'Anne de Beaujeu trône aujourd'hui parmi les vingt Reines de France et femmes illustres ainsi distinguées.

Ce fut pour moi une découverte car si l'honneur ainsi fait à certaines ne se discute pas lorsqu'il s'agit de Saintes comme Geneviève, Clotilde ou encore Bathilde ou lorsqu'elles apparaissent naturellement dans tout enseignement de l'histoire de France comme Marie de Médicis, Anne d'Autriche, Blanche de Castille ou encore Anne de Bretagne, il me faut bien reconnaître qu'Anne de Beaujeu n'avait jamais retenu mon attention.

Il suffit d'ailleurs de se reporter à l'index de bons nombres de livres d'histoire pour constater qu'Anne de Beaujeu en est absente. Et pour cause entre le règne de Louis XI et celui de Charles VIII, aucune place ne lui est institutionnellement reconnue. Et ainsi que le souligne le Professeur Eliane Vienot dans son article² : bien d'autres femmes ont à l'époque connu des destinées politiques remarquables.

² Eliane VIENNOT, *Anne de France (1461-1522), dame de Beaujeu, duchesse de Bourbon, régente de France : un cas d'école pour la recherche sur les femmes et le pouvoir*, Cahiers du CELEC, 2012, Reines, princesses, favorites : quelle autorité déclinée au féminin, sous la direction de Philippe MEUNIER.

Catherine de Médicis, régente à diverses reprises, au pouvoir seule ou avec ses fils durant une trentaine d'années ; Diane de Poitiers, sa rivale dans le cœur de Henri II, qui gouverna douze ans aux cotes de son royal amant ; l'arrière-grand-mère de Marguerite, Louise de Savoie, deux fois régente, au pouvoir avec son fils François Ier durant les seize premières années de son règne ; Anne d'Heilly de Pisseleu, duchesse d'Etampes, compagne du même François et au pouvoir avec lui durant les seize années suivantes ; Marguerite d'Angoulême, fille de Louise et sœur de François, reine de Navarre par son second mariage, qui gouverna aux cotes de son frère et sa mère avant de coadministrer son propre pays ; sa fille Jeanne d'Albret (la mère de Henri IV), reine héritière de Navarre ; sa fille Catherine de Bourbon, qui dirigea la Navarre pendant que son frère combattait pour le trône de France ; Marie de Guise, reine d'Ecosse et régente de ce pays au nom de sa fille Marie Stuart, durant dix-huit ans. Cohorte à laquelle on peut encore ajouter deux étrangères francophones : Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien Ier et de Marie de Bourgogne, gouvernante des Pays-Bas durant vingt-trois ans ; Marie de Hongrie, sa nièce, qui lui succéda à cette place durant vingt-cinq ans³.

On retrouve d'ailleurs l'effigie de certaines d'entre elles dans le jardin du Luxembourg. Conséquence de la discrétion qui la caractérise, la littérature sur Anne de Beaujeu est limitée et sans comparaison avec le nombre de biographies et de livres consacrées aux exemples précités d'exercice du pouvoir au féminin.

C'est ainsi presque par hasard et grâce à des conseils érudits que l'on en vient à Anne de France lorsque l'on oriente sa réflexion sur le thème de « l'autorité au féminin ». Car sa présence au jardin du Luxembourg n'est pas usurpée car, ainsi qu'on va le voir, son passage au pouvoir est à plus d'un titre exemplaire.

« *C'est la moins folle femme du monde, car de sage il n'y en a guère* » disait d'elle son père, Louis XI, au moment de lui laisser la tutelle du royaume. On ne pouvait attendre mieux d'un misogyne avéré. On ne peut s'empêcher d'y voir une réserve implicite quant au choix d'une femme pour gérer les affaires du royaume.

Pourtant lorsqu'elle abandonne l'exercice du pouvoir, elle est considérée comme l'une des femmes les plus puissantes d'Europe à la fin du XV^e siècle et est surnommée « Madame la Grande »⁴.

C'est dire si elle a fait ses preuves et cela dans un délai très bref d'à peine huit ans au cours desquels elle va assumer cette tutelle de son frère, le Roi Charles VIII.

C'est à ces quelques années de pouvoir que la présente analyse va se consacrer.

*

En effet, le personnage d'Anne de Beaujeu présente, comme on l'a dit, certes bien d'autres intérêts : écrivaine, mécène... mais c'est sur la femme d'Etat que l'étude va se concentrer et précisément sur la période de régence de fait qu'elle va assurer en l'entendant au sens strict

³ Eliane VIENNOT, *Anne de France (1461-1522), dame de Beaujeu, duchesse de Bourbon, régente de France : un cas d'école pour la recherche sur les femmes et le pouvoir*, Cahiers du CELEC, 2012, Reines, princesses, favorites : quelle autorité déclinée au féminin, sous la direction de Philippe MEUNIE, p. 14

⁴ *Encyclopedia of Women in the Renaissance*, E. THOMPSON, Maury Robin, 2007, p. 42-43

C'est-à-dire sur les huit années entre le décès de Louis XI et la date à laquelle, comme nous le verrons, Charles VIII décide de s'émanciper du soutien de sa sœur et de son beau-frère.

Certes, même après, l'influence d'Anne de Beaujeu sur son frère et sur la politique du royaume perdurera mais de façon moins prégnante. Anne de Beaujeu ne sera plus au côté de son frère mais installée à Moulins où son frère viendra la consulter à sa convenance.

Anne de Beaujeu n'est alors plus investie de la charge que lui avait transmise Louis XI et son conseil au Roi ne peut plus s'inscrire juridiquement dans le cadre d'une régence ni de droit ni même de fait.

Analyser ces huit années de régence est déjà un sujet vaste.

Il va falloir comprendre comment Anne, fille aînée du Roi Louis XI, est devenue une « femme d'Etat » et pour cela s'intéresser à sa formation et remonter à sa jeunesse. Juridiquement rien ne l'y destinait mais c'était sans compter la volonté de son père Louis XI qui l'y avait de longue date préparée.

Son accession au pouvoir suscite nombre d'interrogations pour l'observateur du XXIème siècle et notamment parmi elles :

Savoir pourquoi le roi Louis XI dont la politique ne versait pourtant pas dans l'approximation, n'a-t-il pas plus formellement officialisé sa décision de confier la tutelle de son fils Charles VIII à sa sœur aînée ?

Et d'ailleurs pourquoi faire référence à une notion juridiquement imprécise de tutelle alors que celle de régence était mieux définie ?

Quelle place donner à Anne de Beaujeu prise entre l'héritage de Louis XI, le statut juridique son frère le Roi et la prééminence naturelle à l'époque de son mari dans le couple ?

Peut-on identifier gestion politique propre à Anne de Beaujeu ; autrement dit, est-elle à l'origine d'un modèle d'autorité politique au féminin ; a-t-elle été une vraie femme d'Etat ou s'est-elle contentée d'assurer un intérim ?

Si on s'accorde à constater que Charles VIII a pris la direction effective d'un royaume renforcé par rapport à ce qu'il était à la mort de son père, le mérite en revient-il à Anne de Beaujeu ou aux circonstances qui lui auraient été particulièrement favorables ?

Quelle est donc la politique menée par Anne de Beaujeu qui a en si peu de temps transformé en royaume en reconstruction en puissance de premier rang en Europe ?

La réponse à ces différentes questions et à d'autres ayant pour ambition de progresser dans l'analyse de la notion « d'autorité au féminin » au travers d'un de ses exemples les plus déroutants puisque marqué au sceau de la discrétion.

Puisqu'il existe ainsi que la professeure VIENNOT le souligne deux catégories de femme au pouvoir. A cote des « trop visibles », celles qui le sont trop peu et qu'Anne de France est de cette dernière catégorie un cas d'école, ce mémoire va tenter modestement de la faire un instant sortir de l'ombre où elle semblait se complaire.

*

On ajoutera enfin que le sujet est également d'intérêt contemporain.

En effet, à notre époque où la question du genre anime tant de débats d'intérêts variables tenant aux différences entre les hommes et les femmes liées au contexte social et culturel, il est

instructif de mettre en évidence comment Anne de Beaujeu a réussi à franchir, il y a cinq siècles dans un contexte juridique, politique et social qui ne lui était pas favorable, les principaux obstacles à son accès à l'exercice de l'autorité suprême.

Anne de Beaujeu va accéder à l'exercice de l'autorité suprême sans jamais prétendre à une quelconque égalité entre femme et homme qui aurait au demeurant eu fort peu de chance d'être entendue à l'époque.

Elle ne va d'ailleurs jamais rien revendiquer, c'est même une caractéristique de son action politique.

Elle va agir, en usant avec beaucoup d'habileté politique de tous les moyens à sa disposition et notamment accepter de partager le pouvoir, au moins en apparence, pour finalement l'exercer effectivement.

On en revient à la personnalité d'Anne de Beaujeu dont la discrétion s'exprime jusque dans sa conception de l'exercice du pouvoir où peu lui importe de paraître le détenir pour autant qu'elle l'exerce et que sa politique est appliquée.

Autrement dit : être pour le bien du royaume plutôt que paraître.

Ce faisant Anne de Beaujeu va au-delà d'une définition de la régence, proposer un modèle d'exercice du pouvoir au féminin dont on verra qu'il inspirera certains de ses successeurs.

*

On a dit que l'objet de la régence est d'assurer la continuité du pouvoir royal.

Au cas particulier d'Anne de Beaujeu, s'agissant d'une régence liée à l'incapacité du nouveau roi, il s'agit d'être un passeur de témoin entre le roi défunt et le nouveau roi.

C'est d'ailleurs, comme on va le voir, le message de Louis XI à sa fille lorsqu'il lui confie la tutelle de son frère. Il s'agit pour elle de transmettre l'héritage de Louis XI à Charles VIII.

Anne de Beaujeu se trouve donc héritière à un double titre. D'abord par filiation car elle est la fille du roi et donc son héritière.

Ensuite et également par la mission qui lui est confiée car l'héritier, au sens figuré, c'est le continuateur et c'est bien précisément la fonction dont l'a chargé Louis XI en lui demandant d'assurer la transmission du pouvoir royal à son frère.

Anne de Beaujeu est donc une héritière à tous les sens du terme et ce sont les conditions de cet héritage mouvementé qui occuperont la première partie de cette étude (I).

Ainsi que nous le verrons par sa réussite, l'exercice du pouvoir par Anne de Beaujeu peut être qualifié d'exemplaire, à ce titre elle laisse un modèle d'exercice du pouvoir au féminin qu'elle transmet à l'histoire en héritage (II).

Première Partie. – Anne de Beaujeu, l'héritière

La position qu'occupera Anne de Beaujeu pendant huit années au côté de son frère est une situation inédite : rien ne pouvait prédire une telle ascension de la part d'une princesse de France (1).

La position d'Anne de Beaujeu se révèle être fragile et instable. Contre toute attente, la jeune femme se révélera à la hauteur des attentes de son père (2).

Titre 1. – Une accession au pouvoir qui n'allait pas de soi

En 1483, le roi Louis XI décède. Son fils Charles monte alors sur le trône et devient le roi Charles VIII. Cependant ce dernier a 13 ans et est encore mineur au regard de la majorité royale instaurée en 1374 par Charles V qui l'avait fixée à quatorze ans.

Dans l'attente de sa majorité, l'usage veut qu'une régence soit confiée à une personne disposant alors de l'entier pouvoir dans un souci d'exercice efficace et cohérent. Louis XI entouré d'ennemis à la fin de son règne a anticipé la situation.

Conscient que laisser la noblesse choisir un régent fait courir un risque au jeune roi, il décide alors de confier à sa fille, Anne de France, et à son époux, Pierre de Beaujeu, la tutelle du jeune Charles.

La tutelle désigne l'action de veiller sur quelqu'un ; c'est « l'institution conférant le pouvoir de prendre soin d'une personne »⁵. Alors que la régence est, selon la même source, le gouvernement exercé pendant la minorité d'un souverain⁶.

En pratique la différence peut paraître mince (et la tutelle d'Anne de France finalement qualifiée par bon nombre d'historiens de régence, le démontre) mais elle a certainement eu beaucoup d'importance dans la présentation de son choix par Louis XI.

C'est une chose d'annoncer que dans l'attente de sa majorité, on confie la charge de prendre soin du Roi à sa sœur, c'en est une autre de confier à cette dernière le Gouvernement de la France. Car dans la deuxième hypothèse c'est bien d'un transfert de pouvoir dont on parle.

Louis XI a-t-il dans cet acte de gouvernement ultime fait application de l'adage qu'on lui prête selon lequel : « Qui ne sait dissimuler ne sait pas régner ».

On peut penser qu'en annonçant une simple tutelle, Louis XI a usé d'un artifice de présentation destiné à faciliter l'accession d'Anne à une véritable régence dont il ne doutait pas que malgré ses dernières volontés exprimées, elle serait contestée.

Au demeurant, comme on le verra, le choix du régent ne relevait pas de la compétence du Roi Louis XI.

⁵ A. REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaires Le Robert, 1993, p. 2188.

⁶ « L'autre dérivé de régent, régence, a désigné l'action de gouverner, le gouvernement en général, avant de se restreindre au gouvernement exercé par un régent ou une régente pendant la minorité d'un souverain », A.REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaires Le Robert, 1993, p. 1747.

Louis XI s'inspire toutefois de précédents. En effet, il n'est pas le premier souverain à décider, avant son décès ou par testament, de la mise en place d'une gestion gouvernementale jusqu'à la majorité de son héritier. Louis VIII avait agi de même en confiant la tutelle de ses enfants à sa femme Blanche de Castille.

La difficulté tient à ce qu'Anne de France n'est pas la première personne à laquelle une telle responsabilité aurait dû être confiée selon l'usage français, qui destinait ce rôle à la reine mère et à défaut au mâle le plus proche héritier de la couronne.

En ce qu'il dérogeait donc aux usages, le choix d'Anne de France va susciter les polémiques et les contestations auxquelles elle va savoir répondre.

C'est ainsi qu'au début de l'année 1484 jusqu'à la fin de sa tutelle en 1491, Anne devra prouver sa légitimité et combattre les obstacles tenant tant aux usages issus de l'Histoire de France (I) qu'aux oppositions politiques (II).

Chapitre 1. – Le respect des règles coutumières françaises

Dire que le choix de confier la tutelle du jeune roi à sa sœur Anne n'allait pas de soi est un euphémisme. De nombreux arguments notamment juridiques orientaient alors vers un autre choix.

L'ordre juridique en France reposait sur l'existence d'un corps de principes de droit public impératifs et consacrés par l'usage. Ces principes ont vu le jour le plus souvent à la suite de crises qui ont conduit la France dans des situations de désordre justifiant d'intervenir pour le bien du royaume.

L'un de ces principes a eu pour objet de limiter la place de la femme au sein du pouvoir, c'est la loi salique (1). Un second usage vient s'ajouter au précédent, celui tenant à la reconnaissance de l'existence d'une reine. Après la personne du roi, la reine est une pièce maîtresse de l'échiquier politique, qui plus est lorsque qu'un roi est encore mineur et ne peut accéder encore au trône (2).

Section 1. – Le principe de masculinité ou loi salique

Ainsi que l'explique l'historienne Fanny COSANDEY, « La loi salique, qui distingue fondamentalement les modalités de succession à la couronne de France de celles des autres royaumes, constitue le point fort de la spécificité française en matière de fonctionnement dynastique »⁷ (1).

Par l'effet de cette loi, les femmes sont écartées de l'ordre de succession à la couronne de France, ainsi que les héritiers qu'elles pourraient avoir. Les femmes sont ainsi sacrifiées sur l'autel de l'unité du royaume. C'est le premier obstacle à l'accession au pouvoir qu'il est donné à Anne de France de surmonter (2).

⁷ Fanny COSANDEY, *La reine de France, symbole et pouvoir XVe-XVIIIe siècles*, Gallimard, 2000, p. 19.

Paragraphe 1. – L’instauration de la loi salique au XIVe siècle

La place de la femme dans l’exercice du pouvoir est un sujet qui a suscité nombre de polémiques à partir du XIVe siècle. La dynastie capétienne a ainsi connu deux crises successorales qui ont conduit les institutions juridiques de l’époque à définir les règles de transmission du pouvoir.

En 1316 le roi Louis X le Hutin meurt en laissant deux héritiers : une fille, Jeanne âgée de quatre ans, issue de son premier mariage avec Marguerite de Bourgogne, et un enfant à naître issu de son second mariage avec Clémence de Hongrie en 1315⁸. Malheureusement ce dernier décède quelques jours après sa naissance, il sera nommé Jean Ier le Posthume.

Cette situation est inédite dans l’histoire de France : « Depuis l’avènement d’Hugues Capet, c’est la première fois qu’un roi français n’assure pas de descendance masculine et que se pose le problème des droits des filles à la couronne »⁹. Ce décès conduit Philippe de Poitiers, le frère de Louis X, à revendiquer le trône¹⁰.

Cependant il est conscient que sa candidature n’est pas prioritaire dans l’ordre de succession. Ainsi, pour garantir sa place au pouvoir, Philippe de Poitiers cherche à obtenir le soutien de toutes les forces en présence.

Dans un premier temps, il s’agit de traiter avec la famille de Jeanne de Bourgogne qui revendique son héritage¹¹.

Le conflit est évité par le biais d’un traité, solution est intéressante car la légitimité de Jeanne de Bourgogne n’a pas été niée mais cette dernière a dû y renoncer : ce n’est donc pas une négation du droit accordé à une femme d’accéder au trône mais une renonciation de cette dernière à son héritage.

Pour confirmer une telle situation, Philippe de Poitiers recherche ensuite l’appui des institutions¹². L’Université développe un argumentaire fondé sur une idée principale, le degré de proximité avec la lignée royale : l’historienne Fanny COSANDEY revient sur l’argumentaire étayé par l’Université qui souligne que « les prétentions de Philippe V reposent sur le degré de proximité entre le roi et Saint Louis, Philippe ne comptant que deux degrés tandis que Jeanne en additionne trois »¹³.

⁸ « En 1316, le roi Louis X le Hutin meurt en ne laissant qu’une fille, Jeanne, et sa femme, la reine Clémence, enceinte », F. COSANDEY, *La reine de France, op. cit.*, p. 20.

⁹ F. COSANDEY, *La reine de France, symbole et pouvoir XVe-XVIIIe siècles, loc. cit.*, p. 20.

¹⁰ « La mort, quelques jours après sa venue au monde, du très éphémère Jean Ier amène le régent à prendre le titre de roi de France puis, peu après, celui de roi de Navarre », F. COSANDEY, *La reine de France, op. cit.*, p. 21.

¹¹ « Le conflit armé est en fin de compte évité et les hostilités se concluent, en mars 1318, par un traité passé entre Philippe V et Eudes de Bourgogne, ce dernier renonçant, au nom de sa nièce et de sa mère et en son propre nom, aux droits potentiels de Jeanne à la succession de son père », F. COSANDEY, *La reine de France, op. cit.*, p. 22.

¹² « Pour surmonter ces difficultés, le roi réunit à Paris, au début du mois 1317, une assemblée composée des trois ordres du royaume (nobles, prélats et bourgeois), et confie à l’Université le soin d’élaborer une argumentation justificative », F. COSANDEY, *La reine de France, op. cit.*, p. 21.

¹³ *La reine de France, symbole et pouvoir XVe-XVIIIe siècles*, Fanny COSANDEY, Gallimard, 2000, p. 21

Cette première crise successorale est suivie par une autre en 1328. Au décès de Charles IV le Bel, ce dernier n'a donné naissance qu'à des filles et aucun héritier mâle¹⁴. La couronne de France est à nouveau confrontée à un problème de succession car à défaut d'héritier mâle issu de la lignée directe, l'unique option est de se tourner vers une lignée collatérale.

Deux lignées collatérales sont en présence : la lignée des Valois qui présente un héritier, Philippe de Valois, « descendant en ligne masculine de Philippe le Hardi »¹⁵, ou Edouard III, Roi d'Angleterre mais petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle.

La problématique ici diffère de la première crise successorale : il s'agit de savoir si une femme de sang royal peut permettre à ses descendants de prétendre au trône de France. La polémique qui s'instaure est d'ordre politique, il est impensable pour la France d'être gouvernée par l'Angleterre.

Une fille de France peut-elle faire « pont et planche », à savoir transmettre une couronne dont l'héritage lui est défendu ? C'est essentiellement, semble-t-il, pour des raisons d'ordre politique que le trône est en fin de compte dévolu à Philippe de Valois. Pour éviter que la France ne soit gouvernée par des Anglais, les barons se prononcent pour un prince français, si éloigné soit il en parenté du roi précédent. Une fois encore, les considérations juridiques sont dépassées par des impératifs politiques et les modalités de succession au trône sont fixées au gré de la puissance et de l'habileté politique de chacun des protagonistes¹⁶.

On comprend avec ces deux crises successorales que les femmes sont écartées du pouvoir non pour des raisons capacitaires mais pour des motifs d'ordre purement politique¹⁷.

L'objectif est d'éviter une dispersion de l'héritage français ainsi que garantir l'indisponibilité de la couronne de France et du domaine royal à toutes personnes extérieures à la France, l'usage étant qu'une femme reste attachée à son époux¹⁸. C'est pourquoi Isabelle, bien que française de naissance, ne peut transmettre un droit de succession à son fils roi d'Angleterre.

Des crises successorales de 1316 et 1328 naissent les deux principes qui régissent la transmission du trône de France : les femmes ne peuvent hériter ni transmettre les droits à la couronne. La souveraineté, strictement masculine dans son exercice, est dévolue au plus prochain

¹⁴ « En 1328, lors du décès de Charles le Bel, le roi ne laisse, une fois de plus, que des filles. Mais il n'a plus de frère pour lui succéder, et une nouvelle crise successorale éclate », F. COSANDEY, *La reine de France*, op. cit., p. 22.

¹⁵ F. COSANDEY, *La reine de France*, loc. cit., p. 22.

¹⁶ F. COSANDEY, *La reine de France*, op. cit., p. 22-23.

¹⁷ « Mais surtout, cette situation souligne le fait que la loi salique ne s'est pas faite contre les femmes, dans la mesure où elle ne visait pas à les rejeter de la vie politique, mais en faveur de l'unité du royaume : il ne s'agit pas a priori de frapper d'ostracisme politique les princesses françaises, même si c'est l'interprétation qu'en donnent nombre de juristes du XVIIe siècle », F. COSANDEY, *La reine de France*, op. cit., p. 26-27.

¹⁸ « Si on ajoute à cela que les princesses royales sont desservies par des règles matrimoniales qui les placent dans une situation de dépendance vis-à-vis de leur époux, dont elles prennent le titre et la dignité, on comprend mieux comment les femmes sont exclues du trône sans que ce mouvement ait eu une origine anti féminine », F. COSANDEY, *La reine de France*, loc. cit., p. 26-27.

mâle en ligne masculine. La couronne s'affirme donc indisponible et le domaine royal devient, corrélativement, inaliénable¹⁹.

Cette « loi salique » va inspirer alors les stratégies matrimoniales des rois de France confrontés à la double nécessité de respecter la loi et de créer, malgré tout, les conditions d'une succession pacifique au cas où ils mourraient sans fils.

C'est ainsi que plusieurs filles de rois, durant cette période qui va de Charles VII à Henri IV, ont été unies à de possibles héritiers présomptifs selon la nouvelle règle, avec pour conséquence que les trois hommes qui coiffèrent la couronne sans être fils de rois étaient leur gendre.

Louis XI est le premier à avoir joué cette carte avec sa seconde fille, Jeanne, qu'il maria à Louis d'Orléans. L'ainée, Anne qui nous intéresse, il préféra ainsi qu'on y reviendra, l'unir à Pierre de Bourbon, un cousin plus éloigné mais qu'il voulait fidéliser et qui devint ainsi son bras droit.

Paragraphe 2. – L'intérêt d'une tutelle féminine

En 1483, ayant subi plusieurs crises cardiaques, Louis XI prend de son vivant la décision de confier – plutôt qu'à son épouse – la tutelle de son seul fils demeuré vivant, le futur Charles VIII, à Anne et Pierre de Beaujeu afin qu'ils exercent le pouvoir après sa mort.

Cette tutelle ou « garde » du dauphin est une décision privée du Roi dont on va voir qu'elle va entraîner la mise en place d'une forme de régence de fait, alors que la décision de la régence était par contre publique et officiellement hors du ressort du roi.

Le cas est unique dans l'histoire de la France, où ce sont généralement les mères de rois mineurs qui sont investies de cette responsabilité par leur époux, aucune autre sœur de roi ne l'ayant été.

C'était pour Louis, si ce n'est l'assurance, au moins un moyen de parvenir à ce que ses proches demeurent en place. Mais c'était aussi prendre de grandes libertés avec les traditions et paraître favoriser sa fille aînée. Ce qui, dans un royaume où l'écartement des princesses royales du trône avait entraîné la guerre de Cent ans, et qu'on disait à présent justifié par une loi immémoriale, ne pouvait que rendre suspicieux.

Louis XI est conscient des obstacles que ces tuteurs désignés pourraient rencontrer et cherche à les contourner. La loi salique n'est pas un obstacle irrémédiable à l'exercice du pouvoir par Anne de Beaujeu. Cette dernière est une princesse de France mais par suite de la crise successorale de 1316 et bien qu'elle soit la fille aînée du roi défunt, elle ne peut prétendre à la couronne.

Dont acte mais cette situation va devenir un argument pour légitimer la tutelle confiée par son défunt père.

La loi salique poursuit des objectifs politiques d'unité et de protection du royaume de France. Or Anne de Beaujeu et son époux ne représentent aucune menace sur ce plan : en effet,

¹⁹ Fanny COSANDEY, *Puissance maternelle et pouvoir politique, la régence des reines mères*, Belin 2005, p. 70-71.

cette dernière ne peut prétendre à la couronne de France, tout comme son époux et les descendants qu'ils pourraient avoir par la suite.

Ainsi en confiant une telle tutelle à sa fille, Louis XI est conscient de donner accès au pouvoir à la seule personne de proche parenté avec le roi Charles VIII qui pourra le servir sans nourrir l'ambition de le détrôner. L'annonce d'une tutelle plutôt qu'une régence trouve dans cette perspective son sens.

Louis XI est conscient de la situation critique dans laquelle il laisse son jeune fils débiter son règne, un royaume dont la stabilité peut être remise en cause notamment par une noblesse mécontente des faveurs accordées à la moyenne bourgeoisie et d'avoir été appauvrie par le financement des guerres territoriales.

Le choix d'Anne de Beaujeu permet d'éloigner le risque d'une régence qui serait confiée au plus proche parent mâle de la famille royale exposant son fils à l'ambition de personnes souhaitant reconquérir une autorité dont Louis XI les avait dépouillés. En confiant à sa fille aînée une telle responsabilité, Louis XI respecte l'état du droit en vigueur depuis le XIV^e siècle : sa fille ne prétend point au trône, elle le protège.

Au demeurant, ni la loi salique, ni les ordonnances de 1374 et de 1407 n'interdisent de confier une régence ou une tutelle à une femme.

Le XIV^e siècle est à cet égard un paradoxe car sur la même période s'élabore une limitation de l'accès de la femme à l'investiture suprême tandis qu'elle se voit reconnaître en parallèle d'autres rôles²⁰.

C'est ainsi que le XIV^e siècle voit la nomination d'une femme en tant que pair du royaume, Mahaut comtesse d'Artois²¹. Cet épisode certes unique dans l'Histoire montre que, si une femme ne peut régner, elle peut participer à l'exercice du pouvoir.

Ainsi il serait donc réducteur et faux de présenter la loi salique comme une exclusion de la femme dans l'exercice du pouvoir. Elle ne doit pas régner mais peut participer au pouvoir. Et précisément cette impossibilité de droit d'accéder à la fonction régnante, la désigne comme une candidate de choix à la fonction de tutrice ou régente²².

La prise de pouvoir de Philippe de Poitiers, peu après le décès de son frère le roi, pourrait accréditer l'idée qu'un homme est facilement attiré par le pouvoir. L'homme régent y voit une possibilité de récupérer une parcelle de pouvoir tandis que la femme régente devrait avoir à cœur d'exécuter sa mission sans céder au coupable penchant de privilégier ses intérêts personnels.

Ainsi Anne de France, bien que contestée par les princes de sang, présente plus de garanties d'un exercice désintéressé de cette régence. Contrairement aux princes, elle ne peut

²⁰ « Ainsi, les modalités de dévolution de la couronne, qui sont, dans leur principe, défavorables aux femmes, se forment cependant dans un contexte où le genre féminin est loin d'être déconsidéré sur le plan politique », F. COSANDEY, *La reine de France, op. cit.*, p. 26.

²¹ « L'exemple le plus frappant est celui de Mahaut, comtesse d'Artois, qui hérite de la dignité de pairie et officie à ce titre au sacre du roi, soutenant la couronne au-dessus de la tête royale aux côtés de ses pairs [...] Si cette situation d'exception ne s'est pas renouvelée par la suite, elle reste cependant un fait marquant dans l'histoire de cette institution », F. COSANDEY, *La reine de France, loc. cit.*, p. 24.

²² « Doit-on pour autant considérer que la loi salique entraîne une négation pure et simple du rôle politique de la reine, comme le suggèrent ces auteurs, et comme l'interprète à leur suite l'historiographie qui omet de prendre en compte ce personnage dans la vie politique de la France monarchique ? », F. COSANDEY, *La reine de France, loc. cit.*, p. 19.

nourrir d'ambition au trône à la différence de Louis II d'Orléans, conscient d'être le prétendant au trône si jamais il arrivait malheur à Charles VIII.

Être une femme n'est donc pas pour Anne un obstacle discriminant à sa présence au pouvoir. C'est alors à la concurrence d'une autre femme qu'elle est confrontée.

Section 2. – La concurrence d'une reine

Le choix d'une femme en qualité de régente avait déjà été retenu auparavant ; ainsi dans le cadre d'une régence de minorité, l'Histoire de France montre en effet que la régence est le plus souvent confiée à la reine mère.

Charlotte de Savoie, mère de Charles VIII aurait donc été a priori plus légitime à cette fonction que sa propre fille, et les princes de sang en sont conscients (1). Là encore, Anne de France saura faire prévaloir ses droits. (2).

Paragraphe 1. – Charlotte de Savoie, reine de France

Charlotte de Savoie est née en 1441. Seconde fille de Louis Ier, duc de Savoie, et d'Anne de Chypre, elle est une princesse de la maison de Savoie. Fiancée dans un premier temps au duc de Saxe Frédéric, fils aîné de Frédéric II de Saxe qui meurt en 1451. Elle est donc fiancée dans un second temps à Louis, fils de Charles VII, dauphin et futur Louis XI.

Le mariage a été célébré le 9 mars 1451 par procuration à Chambéry en Savoie. Par « mariage par procuration » on entend un engagement de principe qui signifie que les fiancés n'ont pas l'âge requis pour l'instant et que ce mariage ne sera véritablement conclu que lorsqu'ils auront l'âge légal, fixé à 12 ans par l'Eglise catholique.

La mission première d'une épouse, et d'une reine, est d'assurer une descendance. Charlotte de Savoie donne naissance à huit enfants mais seulement trois atteindront l'âge adulte : deux filles, Anne de France et Jeanne de France, et un fils, le futur Charles VIII.

Selon l'usage, Charlotte de Savoie s'occupe de l'éducation de ses enfants²³. Cependant Louis XI décidera plus tard d'isoler Charles du reste de la famille pour s'occuper plus directement de son éducation, laissant ainsi à la Reine la charge d'éduquer ses filles.

Même si Charlotte de Savoie est une femme à l'écart de la vie politique, cette dernière est connue pour être une princesse cultivée²⁴. La bibliothèque que s'est constituée la femme de

²³ « Elle prenait soin de l'éducation de ses enfants, ses filles tout d'abord Anne et Jeanne de France, nées respectivement en 1461 et en 1464, puis de son fils Charles, dont elle accoucha en 1470 », Murielle GAUDE-FERRAGU, *L'honneur de la reine : la mort et les funérailles de Charlotte de Savoie (1^{er}-14 décembre 1483)*, PUF, 2009, p. 780 ; « L'enfant vivait avec sa mère Charlotte de Savoie et des compagnons de jeu, sous la garde d'Etienne de Vesc, du sire du Bouchage, et de Jean Bourré, fidèles de Louis XI », Aubrée DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, inventions d'un pouvoir au féminin*, Classiques Garnier, 2016, p. 234.

²⁴ « Elle multiplia les commandes littéraires et posséda une riche bibliothèque de plus d'une centaine de manuscrits, où se côtoyaient des livres de religion, de morale, de littérature et d'histoire avec cependant une nette prépondérance pour les ouvrages de dévotion », M. GAUDE-FERRAGU, *L'honneur de la reine, op. cit.*, p. 781-782.

Louis XI permet ainsi d'apprécier l'enseignement qu'on put recevoir ses enfants. La professeure Aubrée DAVID-CHAPY procède à une description non exhaustive des ouvrages contenus dans cette bibliothèque.

Les bibliothèques, en ce qu'elles recèlent une mémoire, permettent de déceler les référentiels à partir desquels les princesses se sont construites et déterminées. Lorsqu'elle hérite du pouvoir, Anne de France n'a que vingt et un ans mais possède déjà une solide culture, fruit de la fréquentation de la librairie royale et celle de sa mère. La première est assez mal connue, puisqu'il n'en existe pas d'inventaire précis mais on en connaît l'extrême richesse. Celle de Charlotte de Savoie a pour sa part fait l'objet d'un inventaire très complet, aujourd'hui publié. Outre de nombreux ouvrages de dévotion, qui représentent la majorité de la librairie de la reine Charlotte, comme l'a montré Anne-Marie Legaré, elle est composée de livres profanes dignes d'attirer l'attention d'Anne de France. Ces derniers ont pu influencer sa vision de l'exercice du pouvoir et éveiller en elle une réflexion sur la place des femmes au cœur de ce monde masculin qu'est la sphère du gouvernement et du politique. La place importante réservée aux ouvrages relatifs à la pratique gouvernementale et aux femmes de pouvoir dénote un intérêt certain pour ces deux questions, y compris de la part de la reine Charlotte, d'ordinaire perçue comme une princesse éloignée des considérations politiques²⁵.

On comprend ainsi que bien qu'écartée de la vie politique, Charlotte de Savoie possédait une conscience politique plus développée que ce que son entourage et même son époux pouvaient imaginer.

Cette capacité s'est d'ailleurs exprimée lorsque cette dernière a joué un rôle de pacificatrice dans le cadre de la guerre du Bien public²⁶ où elle a apaisé les tensions entre son époux et son frère. Elle était d'ailleurs en cela bien dans le rôle attendu d'une reine qui au-delà de l'importante mission de donner naissance à un héritier, doit une image de pacification et de compassion, l'image d'une figure maternelle dont l'amour englobe l'ensemble du royaume de France²⁷.

Mais malgré ses divers talents, son propre époux Louis XI, dont on a rapporté la misogynie, ne lui accorde pas tout le respect qu'elle mérite. Son époux choisit de l'écartier de la vie politique et Charlotte passa donc la majorité de sa vie dans son château d'Amboise²⁸.

²⁵ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 191.

²⁶ « La reine Charlotte, bien que très effacée, s'était illustré par son action en tant que négociatrice, notamment en 1469, où elle avait joué un rôle de médiatrice entre son époux Louis XI et le frère rebelle et traître de ce dernier, le duc de Berry, qui avait pris part à la guerre du Bien public et avait revendiqué le pouvoir », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 553.

²⁷ « Ces interventions s'inscrivent le plus souvent dans un contexte de crise interne, où la reine intercède auprès du roi, comme la Vierge Marie auprès de Dieu, ce qui confère d'emblée un sens mystique et chrétien à cette pratique qui consiste en l'obtention du pardon royal », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 553.

²⁸ « Au-delà de ses quelques pérégrinations, la reine passa l'essentiel de sa vie dans son château d'Amboise, entourée de sa cour, respectant à la lettre le modèle de comportement proposé aux reines médiévales : vertueuse, fidèle et charitable, elle prenait soin de l'éducation de ses enfants », M. GAUDE-FERRAGU, *L'honneur de la reine, op. cit.*, p. 780 ; « La reine Charlotte de Savoie, en butte aux dédains du sombre monarque, n'avait jamais joui d'aucun crédit ; sans expérience des affaires et reléguée depuis longtemps dans les châteaux de Loches et d'Amboise, le dépérissement de sa santé faisait présumer qu'elle ne survivrait guère à son époux », Claude-Joseph TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France et Anne de Bretagne*, Batignolles, 1854, p. 19.

C'est d'ailleurs dans ce château que Charlotte constitue sa riche bibliothèque qui servira à l'éducation de sa fille Anne de France.

Ainsi même si les auteurs tendent à considérer que l'éducation politique d'Anne repose majoritairement sur les enseignements de son père Louis XI, il apparaît que Charlotte de Savoie a également utilement contribué au développement de l'esprit d'Anne de France²⁹.

Mais quels que soient ses mérites, Charlotte de Savoie, ne connaîtra jamais la reconnaissance et la confiance que son mari vouera à sa fille Anne. La tutelle de Marguerite d'Autriche, fiancée de son fils Charles, qui est accordée à Anne de France³⁰ plutôt qu'à la Reine en est encore un exemple.

La montée en puissance d'Anne de France au côté de son père va enfermer la reine dans un simple rôle de figuration et matrimonial³¹ : « Leur qualité de reine ne leur est jamais niée, les dignités et prérogatives inhérentes à leur fonction réginale ne leur sont pas enlevées mais il semble que les rois attendent d'elles des héritiers à la couronne plus qu'un investissement dans les affaires politiques »³².

Au décès de Louis XI, la question de sa position est soulevée : Charlotte de Savoie doit-elle rester cantonnée à un rôle de figuration ou bien revendiquer sa place aux côtés de son fils, celle de mère qui au regard des usages, devrait avoir la charge de la tutelle de son fils jusqu'à sa majorité ?

Paragraphe 2. – La reine mère, un droit traditionnel à la régence

L'histoire démontre que le choix du régent est libre. Il demeure qu'il arrive souvent que la reine mère soit choisie en tant que régente.

Le premier exemple d'une telle régence apparaît sous la dynastie des Capétiens. A la mort d'Henri Ier en 1060, son héritier légitime Philippe est encore trop jeune pour régner. Est donc mis en place autour de la personne du futur roi un conseil en vue de le guider, accompagnée de sa mère la reine Anne de Kiev³³.

²⁹ « Anne de France [...] aurait ainsi été le réceptacle et la source d'une tradition diplomatique, reçue par l'éducation et par l'exemple de sa mère Charlotte de Savoie, et léguée aux jeunes et nombreuses princesses qu'elle éduque à la Cour royale puis à Moulins. Elle aurait transmis à la fois un exemple concret de pratique diplomatique ainsi qu'un savoir conceptuel et un modèle idéal de la princesse agissant pour la paix et le bien commun », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 553.

³⁰ « Le choix de Louis XI de confier la garde et l'éducation de la dauphine Marguerite d'Autriche, future reine de France, à Anne de France est une preuve supplémentaire de la confiance de son père et de son expérience en matière d'éducation et de politique », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 202.

³¹ « Alors que, dès la seconde moitié du XVIe siècle, les reines s'imposent comme femmes de pouvoir et de gouvernement, elles paraissent ici confinées dans des fonctions symboliques et maternelles », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 202.

³² A. DAVID-CHAPY, *Anne de Savoie, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 203.

³³ « Ce choix s'accorde au droit coutumier pratiqué en Ile-de-France qui laisse presque toujours la garde d'un orphelin à sa mère, assistée d'un consilium familiae. La garde des enfants royaux par la reine s'établit peu à peu comme un droit au XIIIe siècle », Sophie BROUQUET, *Capétiennes, les reines de France au Moyen Âge (Xe-XIVe siècle)*, Ellipses, 2020, p. 114.

C'est la minorité de son fils qui permet à Anne de Kiev d'intervenir dans la sphère du pouvoir. La tutelle de son fils est partagée entre sa mère Anne de Kiev et le comte de Flandres Baudouin IV Le Pieux. Mais la qualification de reine mère disparaît du fait de son remariage³⁴.

On trouve un autre exemple sous le règne de Philippe II Auguste lorsqu'il part en croisade. Il décide alors de confier les rênes du royaume à sa mère, Adèle de Champagne, et à son oncle l'archevêque de Reims³⁵.

Mais l'épisode historique le plus déterminant dans la mise en place de la reine mère en tant que régente concerne Blanche de Castille. Le roi Louis VIII meurt en 1226 laissant un jeune héritier de 12 ans, Louis, et sa mère entourés de barons. Le testament de Louis VIII vient ainsi confier à sa femme la tutelle de leurs enfants³⁶.

On l'a déjà souligné, la place de la femme en politique ne va pas de soi. Outre le principe de masculinité qui empêche toute femme de prétendre à la succession au trône de France, la religion catholique vient également faire obstacle à l'accès de la femme au pouvoir³⁷. C'est ainsi que Blanche de Castille se retrouve à la tête du pouvoir de manière indirecte en ce qu'elle l'exerce le pouvoir au nom de son fils Louis³⁸.

Ces divers exemples permettent d'identifier une coutume, celle de confier la « tutelle » des enfants mineurs à la reine mère. Par le biais de la tutelle, la reine mère exerce une protection du souverain mineur qui revient à une régence de manière indirecte en disposant du pouvoir au nom de son fils mineur.

Car la frontière est bien imprécise entre la prise de décision visant à prendre soin du souverain et celle relevant de la gestion des intérêts du royaume. Au regard des usages établis par l'Histoire, le décès de Louis XI devait donc conduire naturellement Charlotte de Savoie à exercer le pouvoir au nom de son fils Charles jusqu'à sa majorité.

Mais il manque précisément à Charlotte de Savoie quelque chose que possédait Blanche de Castille, l'aval de son époux³⁹. Louis XI, contrairement à Louis VIII, retire cette distinction à sa femme car, selon lui, elle n'est pas apte à exercer une fonction politique⁴⁰.

³⁴ S. BROUQUET, *Capétiennes*, *loc. cit.*, p. 114.

³⁵ « En juin 1190, Philippe Auguste suit la tradition établie au siècle précédent en confiant une place importante à sa mère dans le gouvernement du royaume, ainsi qu'à son oncle Guillaume aux Blanches Mains, archevêque de Reims, à l'occasion de son départ pour la croisade », S. BROUQUET, *Capétiennes*, *loc. cit.*, p. 114.

³⁶ « A la veille de sa mort, il désigne Louis comme son successeur et demande aux barons de le couronner le plus tôt possible. Il veut que ses enfants et le royaume soient placés sous la garde et la tutelle de sa femme Blanche de Castille jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur majorité. Louis ne fait pas mention d'un conseil pour l'assister », S. BROUQUET, *Capétiennes*, *op. cit.*, p. 116.

³⁷ « Il existe bien sûr une contradiction dans le fait de confier le pouvoir à une femme, dont, selon les clercs, la nature l'exclut par essence de la sphère politique. Cependant cette infériorité politique est contrebalancée par le fait qu'elle est la mère des enfants royaux », S. BROUQUET, *Capétiennes*, *op. cit.*, p. 114.

³⁸ « Blanche de Castille a trente-huit ans quand, selon la volonté du roi, ses enfants sont placés sous ses « bail et tutelle » jusqu'à ce qu'ils parviennent à l'âge légal. Les actes qu'elle produit sont donnés au nom du jeune roi mais c'est bien la reine-mère qui gouverne », S. BROUQUET, *Capétiennes*, *op. cit.*, p. 117.

³⁹ « Dans ses propos, Louis XI n'a pas non plus évoqué la régence pour la reine-mère Charlotte, douce, effacée, pour ne pas dire résignée, peu disposée à diriger un royaume. Et, méfiant de nature, Louis ne tenait pas à ce que la nombreuse famille de la maison de Savoie prenne le pouvoir », Jean CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, duchesse de Bourbon*, Fayard, 2002, p. 66-67.

⁴⁰ « Si une part d'ombre plane sur l'identité des récipiendaires du pouvoir que Louis XI a choisis pour seconder Charles après sa mort, il en a en revanche clairement exclu Louis d'Orléans, premier prince du sang, et la reine Charlotte de Savoie, qui pouvaient, au regard de la coutume, légitimement prétendre respectivement à la

On l'a vu isolée de la vie politique et de la vie de la cour, cette dernière n'a jamais reçu aucun crédit de la part de son époux⁴¹ au point donc d'être expressément écartée d'une régence éventuelle par ce dernier.

Cette opposition du défunt roi ne l'empêche pas pour autant de prétendre à la régence⁴². Soutenue par des princes de sang, elle se présente comme gardienne légitime des intérêts de son fils Charles et se propose en tant que tutrice jusqu'à sa majorité, s'opposant ainsi à la décision de son défunt mari et à sa fille⁴³.

Cette opposition entre une mère et sa fille sera toutefois de courte durée car Charlotte de Savoie décède le 1^{er} décembre 1483, quelques mois après son mari, à l'âge de 42 ans⁴⁴. Son décès marque le début de l'ascension du couple des Beaujeu au pouvoir. Les princes de sang perdent ainsi leur principal appui contre la tutelle des Beaujeu⁴⁵.

Pour autant ils ne désarment pas.

Chapitre 2. – Les oppositions politiques

En décembre 1483, Charlotte de Savoie, première dame de France, décède et avec elle, la possibilité d'une régence exercée par la reine mère. Anne et Pierre de Beaujeu respectent donc la volonté de Louis XI en restant aux côtés de Charles VIII.

Malgré le fait que la place des Beaujeu au pouvoir s'inscrive dans le respect de la volonté du roi Louis XI, certaines classes de la société française ne sont pas disposées à tolérer une telle situation. Des oppositions politiques se créent, fondées sur diverses revendications politiques.

C'est ainsi qu'Anne et Pierre de Beaujeu vont être confrontés à plusieurs opposants, tant au sein de la France (1) qu'au sein de l'Europe (2).

régence du royaume et à la tutelle de Charles, ce que ni l'un ni l'autre ne manquent de faire », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 57.

⁴¹ « La reine Charlotte de Savoie, en butte aux dédains du sombre monarque, n'avait jamais joui d'aucun crédit ; sans expérience des affaires et reléguée depuis longtemps dans les châteaux de Loches et d'Amboise, le dépérissement de sa santé faisait présumer qu'elle ne survivrait guère à son époux », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 19 ; « D'autre part, la reine Charlotte de Savoie, [...], est ostensiblement mise à l'écart. Déjà rejetée hors de la sphère du pouvoir sous le règne de son époux, Charlotte de Savoie est ignorée par ce dernier, ce dont elle est au demeurant fort froissée », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 57.

⁴² « Ecrasée par la personnalité de son époux, elle sortit de son « apathie politique » à la mort de ce dernier. Sur les conseils de son beau-frère François de Dunois, elle fit valoir ses droits à la garde de son fils, encore mineur, que Louis XI avait confiée à son gendre Pierre de Beaujeu (et, à travers lui, à sa fille, Anne de France) », M. GAUDE-FERRAGU, *L'honneur de la reine, op. cit.*, p. 782.

⁴³ « Encouragée par Louis II d'Orléans et François de Dunois, qui voient en elle une potentielle alliée face au couple Beaujeu, cette reine très discrète prétend à la garde de son fils mineur à la mort de Louis XI », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 58.

⁴⁴ « La principale rivalité qu'elle aurait pu craindre disparut avec la vie de la reine, qui mourut à Amboise, le 1^{er} décembre 1483 », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 19.

⁴⁵ « Mais Charlotte de Savoie meurt en décembre 1483, quelques mois après Louis XI. [...] Avec elle, les ennemis d'Anne ont perdu leur meilleure arme », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 68.

Section 1. – L’opposition de certains vassaux de la couronne de France

La politique menée par Louis XI est autoritaire dans un but d’unification du royaume de France. Elle s’illustre par de nombreuses révoltes et oppositions dont Louis XI est sorti majoritairement vainqueur.

Son décès en 1483 libère les ambitions des personnes réprimées sous le règne de Louis XI. La noblesse a été progressivement écartée sous le règne de Louis XI au profit de la bourgeoisie. Cette dernière va alors souhaiter, sous le règne de Charles VIII, récupérer une autorité et un prestige dont elle s’était vue dépouillée (1).

Au sein de la noblesse de France, existe la classe dite des « princes de sang ». Cette expression apparaît au XVe siècle pour désigner les membres des lignages descendants de Saint Louis aptes à succéder à la couronne de France. Louis d’Orléans est le principal d’entre eux à représenter une menace pour le règne de Charles VIII et le couple des Beaujeu (2).

Paragraphe 1. – Les déçus de la politique de Louis XI

Lorsque Louis XI arrive sur le trône de France en 1461, la guerre est finie depuis 1453 et pourtant, la France est encore un royaume en difficulté. La France commence alors à se reconstruire et à se renforcer mais Louis XI rencontre cependant des résistances de la part de la noblesse. Son règne va être marqué par une lutte contre une noblesse indisciplinée.

Dans un premier temps, Louis XI entame une lutte contre Charles le Téméraire, autorité du duché de Bourgogne, l’un des plus puissants de l’époque. Charles le Téméraire représentait tous les intérêts de cette noblesse française révoltée, c’est pourquoi, pour le bien de son règne, Louis XI devait le faire disparaître ce qui fut fait à la bataille de Nancy du 5 janvier 1477 au cours de laquelle il est tué. Le décès de Charles le Téméraire marque une reconquête de territoire pour Louis XI tels que la Picardie, l’Artois, la Bourgogne, la Franche-Comté, l’Anjou et le Maine.

Malgré le décès de Charles le Téméraire, la noblesse française continue de se rebeller sous le règne de Louis XI : Louis XI va donc poursuivre une politique de terreur en vue de les maintenir sous son autorité⁴⁶. Il demeure que Louis XI ne fait pas confiance à cette noblesse dans la mise en place de sa politique. Il va donc la délaissier au profit de la bourgeoisie⁴⁷.

A son décès, ce sont donc des nobles humiliés, bafoués et avides de récupérer leurs privilèges qui se font entendre⁴⁸.

⁴⁶ « La haute noblesse, assez puissante, même après la chute de la maison de Bourgogne, se ressentait encore des atteintes cruelles que le roi lui avait portées : le meurtre du comte d’Armagnac, les supplices du comte de Saint-Pol et du duc de Nemours, l’odieux procès intenté au comte du Perche, lui avaient fait des plaies trop profondes pour être aisément guéries », Paul PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, Edouard Garnier, 1882, p.47.

⁴⁷ « Ajoutons à cela les faveurs excessives prodiguées par Louis à quelques intimes de basse naissance, et nous aurons une idée de l’irritation que les procédés du feu roi avaient dû nourrir chez les grands seigneurs », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement*, loc. cit., p.47.

⁴⁸ « Au final, divers enjeux rassemblent les princes qui entrent en rébellion contre les Beaujeu et, à travers eux, contre le roi. Le parti des princes surgit très rapidement, dès la mort de Louis XI dont il rassemble de

L'accession au pouvoir d'Anne et de Pierre de Beaujeu ne se fait donc pas sans difficultés : les princes craignent que ce couple ne soit qu'un prolongement de l'oppression subie sous le règne de Louis XI, c'est pourquoi ils se soulèvent et revendiquent la tutelle du gouvernement⁴⁹.

Les princes de sang se divisent finalement en deux partis : les partisans des Beaujeu et de l'héritage de Louis XI et les opposants, les opprimés issus de cette politique⁵⁰.

La noblesse est consciente que leurs plaintes ne seront véritablement entendues que s'ils ont un représentant haut placé pour se faire entendre. A côté de leurs revendications va se constituer un parti porté par l'opposant principal d'Anne de Beaujeu, Louis II d'Orléans.

Paragraphe 2. – Les partisans de Louis d'Orléans

Le principal adversaire des Beaujeu est leur beau-frère, Louis d'Orléans : « Qu'Anne de France devienne régente n'est pas du goût de tout le monde. L'un des plus virulents contestataires n'est autre que le duc d'Orléans, Louis, propre beau-frère d'Anne »⁵¹.

Né en 1462 au château de Blois, fils de Charles d'Orléans et de Marie de Clèves, Louis d'Orléans est l'héritier de la maison d'Orléans. Louis XI étant un personnage méfiant, ce dernier craint que la maison d'Orléans ne représente une menace pour sa lignée. Dans le but d'éteindre la lignée de la famille d'Orléans, Louis XI décide de marier Louis d'Orléans avec sa fille cadette, Jeanne de France dite Jeanne la Boiteuse⁵².

Après le décès de Louis XI, Louis d'Orléans vient soutenir la candidature de Charlotte de Savoie à la régence, espérant ainsi accéder aux fonctions gouvernementales⁵³. Mais ainsi qu'on l'a vu, malheureusement pour eux, Charlotte de Savoie décède quelques mois après son époux, cette possibilité d'accéder au pouvoir est donc perdue.

C'est alors que Louis II d'Orléans va défendre sa propre candidature et revendiquer pour sa propre personne la tutelle de Charles VIII ainsi que la gestion du Conseil du Roi⁵⁴. Louis

nombreux ennemis. Ses principaux membres sont des princes du sang, unis par des intérêts communs mais surtout par des liens de parenté », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 114.

⁴⁹ « Les princes, éprouvés par le règne du défunt roi dont le couple apparait comme l'héritier, revendiquent la tutelle du roi et le gouvernement du royaume », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 101.

⁵⁰ « Dans ce contexte prend corps une alliance entre princes assoiffés de pouvoir et mécontents de voir le roi confié aux Beaujeu », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 101.

⁵¹ J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 67.

⁵² « Second personnage du royaume, ce fils de Charles d'Orléans et de Marie de Clèves est en outre le beau-frère du roi et des Beaujeu par son mariage forcé avec Jeanne de France, fille contrefaite de Louis XI et de Charlotte de Savoie », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 104.

⁵³ « Encouragée par Louis II d'Orléans et François de Dunois, qui voient en elle une potentielle alliée face au couple Beaujeu, cette reine très discrète prétend à la garde de son fils mineur à la mort de Louis XI », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 58 ; « Poussé par son demi-frère, François de Dunois, « bâtard d'Orléans », Louis proteste donc contre la dérogation de l'ordonnance de 1407 et réclame la tutelle pour la reine-mère en même temps qu'il exige pour lui-même la présidence du Conseil du roi », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, loc. cit.*, p. 67-68.

⁵⁴ « Premier prince du sang, héritier présomptif de la couronne, il réclamait à ce double titre l'administration de l'Etat », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu Jeanne de France, op. cit.*, p. 22.

d'Orléans va donc revenir sur la promesse qu'il avait faite à Louis XI de ne pas réclamer la gestion du gouvernement lors du règne de Charles VIII⁵⁵.

Louis XI, de son vivant, était conscient de la menace que pouvait représenter Louis d'Orléans pour son jeune fils Charles, inexpérimenté et fragile de santé, si jamais Louis venait à gouverner à ses côtés. Louis II d'Orléans, contrairement à sa fille Anne, défendrait ses propres intérêts, au premier chef desquels son accession au trône⁵⁶, à la différence de sa fille qui n'avait guère cette possibilité.

L'histoire de France jouait en sa faveur car « dès le XIVe siècle, les régents avaient été choisis quasi systématiquement au sein de la famille royale », au point de faire, comme l'écrit Fanny COSANDEY, de ce « critère une donnée exclusive » puisque « tous les régents désignés sont des princes du sang, oncles ou frères du roi »⁵⁷. Louis d'Orléans estimait donc revendiquer un droit qui lui revenait par sa naissance⁵⁸.

Cependant il ne s'agissait que d'une possibilité et non d'une certitude car aucun texte légal ne venait consacrer une telle prétention⁵⁹.

Louis d'Orléans, contrairement au couple des Beaujeu, bénéficiait des faveurs de la population française et des princes de France⁶⁰, ces derniers espérant voir leurs revendications entendues et exaucées. Mais le prestige lié à sa naissance ne pouvait effacer certains traits de sa personnalité peu compatibles avec l'exercice du pouvoir royal. Les auteurs s'entendent à faire une description de Louis d'Orléans comme d'un homme « jeune, de goûts dissipés et sans expérience politique »⁶¹.

Les qualités personnelles de Louis d'Orléans ne sont certainement pas la cause du rassemblement de ces princes autour de sa personne mais son statut de premier prince du sang joue à l'évidence en sa faveur et explique qu'il se soit imposé comme le principal meneur de la rébellion nobiliaire qui embrase le royaume pendant près d'une décennie. Le contexte lui est également favorable : Louis XI avait fait d'innombrables mécontents au sein de la noblesse qui se coalise sans

⁵⁵ « Vers l'automne de 1482, le roi l'avait convoqué et lui avait fait prêter serment – sous la contrainte, affirmera toujours l'intéressé – sur les saints Evangiles et « par sa parole d'honneur et la damnation de son âme » qu'il servirait le futur monarque. Il dut également promettre qu'il ne réclamerait pas le « gouvernement de monseigneur le Dauphin », comme il en avait le droit en tant que premier prince du sang », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 67.

⁵⁶ « A vingt et un an, Louis d'Orléans est le plus proche héritier de la couronne pour le cas où la branche régnante – dont Charles VIII est le seul représentant – viendrait à défaillir », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, loc. cit.*, p. 67.

⁵⁷ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 66-67.

⁵⁸ « Louis d'Orléans enrage de n'avoir obtenu ni la régence ni la garde du roi. La présidence du Conseil du roi en l'absence de ce dernier, eu égard à sa qualité de premier prince du sang et d'héritier présomptif de la couronne, ne peut lui suffire. [...] Il est mu par la certitude de sa légitimité naturelle, c'est-à-dire fondée sur le sang, à prendre le gouvernement du royaume durant la minorité de Charles VIII », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 104.

⁵⁹ « Cependant, cette tendance n'a rien d'un principe légal qui ferait de Louis d'Orléans le détenteur légitime du pouvoir ou de Charles d'Angoulême le tuteur de Charles VIII, en attendant que ce dernier atteigne l'âge de gouverner », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 67.

⁶⁰ « Il avait pour lui faveur du peuple : on admirait ses grâces, sa valeur, son affabilité, sa franchise et sa magnificence ; mais il n'avait pas vingt-trois ans, et les désordres de sa jeunesse, les passions impétueuses auxquelles il s'était livré jusqu'à ce moment formaient contre lui des obstacles qui paraissaient insurmontables », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu Jeanne de France, op. cit.*, p. 22.

⁶¹ P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu, op. cit.*, p. 51.

difficulté autour de lui. Ceux qui veulent que justice leur soit rendue ont plus à espérer de Louis d'Orléans que du couple Beaujeu, qui semble l'héritier de la politique du défunt roi. Le danger vient principalement de la maison d'Orléans, définitivement hostile à Anne de France, et dont l'histoire s'inscrit dans une tradition de rébellion à l'égard du pouvoir royal ⁶².

L'entreprise de Louis d'Orléans est soutenue par de nombreux partisans constituant un cercle privé d'alliés dédiés à sa cause.

Ces derniers se distinguent de tous les autres membres de la noblesse car ils s'apparentent tous majoritairement à la famille d'Orléans : « hormis le duc Jean II de Bourbon, tous appartiennent à la maison d'Orléans. Plus encore, quatre de ces princes sont cousins germains et petit-fils du duc Louis Ier d'Orléans, assassiné en 1407 sur ordre de Jean sans Peur : Louis d'Orléans, Charles d'Angoulême, François II de Bretagne et François Dunois. Les princes s'appuient donc sur des liens du sang pour fonder leurs alliances »⁶³.

Celui d'entre eux qui est le plus voué à sa cause est François Dunois, il conseille et guide Louis II d'Orléans dans sa conquête du pouvoir⁶⁴. Cet homme est un farouche ennemi du couple des Beaujeu et n'aura de cesse de lutter pour la montée au pouvoir de Louis d'Orléans et la chute des Beaujeu.

Anne et Pierre de Beaujeu, malgré l'allégeance de certains princes et nobles du royaume, se retrouvent donc confrontés à une opposition conséquente. Les nobles contrariés, et principalement la maison d'Orléans, se liguent pour obtenir la tutelle du jeune roi et la gestion du gouvernement. Toutes ces revendications s'illustrent dans la personne de Louis II d'Orléans.

Outre ces opposants au sein du royaume de France, Anne de Beaujeu rencontre également des oppositions en dehors du royaume.

Section 2. – Les adversaires d'Anne de Beaujeu au-delà des frontières

Dans l'Europe du XVe siècle le royaume de France qui n'est pas la seule puissance européenne doit compter avec le Saint Empire Germanique, le royaume d'Angleterre ou encore le royaume d'Espagne.

La politique d'unification du territoire français menée par Louis XI l'a conduit à entrer en conflit avec des puissances étrangères, le Saint Empire Germanique principalement (1).

Certains duchés de France fonctionnent sous forme de pays d'Etat, c'est-à-dire de manière indépendante, vis-à-vis de la couronne de France. Louis XI cherche à faire disparaître un tel fonctionnement, et la Bretagne constitue son principal objectif (2). De telles rivalités et rancunes vont avoir des conséquences sur l'exercice de la tutelle d'Anne de Beaujeu.

⁶² A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 115.

⁶³ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 114-115.

⁶⁴ « Il aurait inspiré bien peu de craintes sérieuses s'il n'eût eu après de lui un conseiller des plus habiles, Dunois, fils du célèbre bâtard d'Orléans. François I, comte de Dunois et de Longueville, sera l'âme de toutes les coalitions dirigées contre les Beaujeu, jusqu'à ce que, ramené à l'obéissance comme son cousin Louis, il consacre ses derniers jours à préparer le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne », P. PELICIER, *Essai sur le gouvernement de la Dame de Beaujeu, op. cit.*, p. 51-52.

Paragraphe 1. – Les convoitises de Maximilien d’Autriche

Une princesse de France comme plus proche conseillère du roi est une perspective qui n’enchant ni les princes de France ni les puissances étrangères⁶⁵.

La maison des Habsbourg manifeste une grande réticence. Maximilien d’Autriche, ou Maximilien Ier, prince de la maison des Habsbourg, est le fils de l’empereur Frédéric III et d’Aliénor du Portugal. Il épouse Marie de Bourgogne en 1477 avec qui il aura deux enfants : Philippe le Beau en 1478 et Marguerite d’Autriche en 1480.

L’héritier des Habsbourg portera plusieurs titres au cours de sa vie qui s’étend de 1459 à 1519 : duc consort de Bourgogne de 1477 à 1482, puis régent de Bourgogne entre 1482 et 1494, Archiduc d’Autriche de 1493 à 1519, il est roi des romains puis Empereur du Saint Empire de 1486 à son décès.

L’opposition qui règne entre le couple des Beaujeu et l’Empereur Maximilien commence sous le règne de Louis XI. Lors du décès de Marie de Bourgogne en 1482⁶⁶, Maximilien se retrouve veuf avec deux enfants en bas âge. La politique de Louis XI visant à renforcer la puissance de la France le conduit à tirer profit de cette situation : pour s’attacher l’appui de la maison des Habsbourg, Louis XI cherche à marier Marguerite d’Autriche avec son héritier Charles⁶⁷.

Le 23 décembre 1482, le traité d’Arras est signé⁶⁸. Marie de Bourgogne étant l’héritière de Charles le Téméraire, l’objet majeur de ce traité est de régler la répartition de ses possessions territoriales. Ce traité est l’occasion pour Louis XI de conclure les fiançailles de son fils avec Marguerite d’Autriche, ce dernier étant en position de force⁶⁹.

Ce traité permet à Louis XI de récupérer plusieurs terres, dans un premier temps par le biais du traité d’Arras⁷⁰ mais également dans un second temps grâce à la dot de Marguerite

⁶⁵ « Cette situation déjà bien grave s’aggravait encore de l’attitude des puissances étrangères prêtes à profiter de nos embarras pour faire déchoir la France du haut rang où Louis XI l’avait placée », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, op. cit., p. 48.

⁶⁶ « Tandis que le roi, sur la route de Sainte-Claude, se repose à Beaujeu, il apprend, le 27 mars 1482, la mort brutale à la suite d’une chute de cheval, de Marie de Bourgogne, âgée de vingt-cinq ans. L’héritière du « grand-duché d’Occident » est la fille unique du Téméraire et d’Isabelle de Bourbon, sœur de Pierre de Beaujeu », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI*, op. cit., p. 56.

⁶⁷ « Elle voit alors son père reprendre son inlassable stratégie : continuer à affaiblir l’Etat bourguignon pour renforcer l’autorité royale. Louis XI entreprend de marier l’héritière de Bourgogne, Marguerite, à son fils le dauphin Charles », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI*, op. cit., p. 57.

⁶⁸ « Le 23 décembre 1482, il signe avec Maximilien le fameux traité d’Arras », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI*, op. cit., p. 57.

⁶⁹ « Il a de grandes chances de gagner, la petite Marguerite étant gardée par les habitants de Gand qui n’aiment guère la maison de Bourgogne et font savoir au duc bourguignon qu’il lui faut s’entendre avec le roi de France », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI*, op. cit., p. 57.

⁷⁰ « Le roi de France annexe le duché de Bourgogne (enfin !) et la Picardie ; Maximilien garde les Pays-Bas », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI*, op. cit., p. 57.

d'Autriche⁷¹. Cette dernière est d'ailleurs envoyée en France pour y être élevée avec Anne de France en tant que gouvernante⁷².

Maximilien d'Autriche se retrouve alors dépossédé de plusieurs terres mais également de sa fille par la politique menée par Louis XI. Le décès de ce dernier en 1483 marque le début pour lui d'une reconquête de ce dont il avait été dépossédé en France⁷³. Il s'oppose donc naturellement au couple des Beaujeu qui incarne la continuité de la politique de Louis XI et cherche à rompre le traité d'Arras de 1482.

Déjà le bruit se répandait que l'archiduc Maximilien, impatient de rompre le traité d'Arras, se disposait à entrer en Picardie. Pendant qu'il envoyait au nouveau roi Olivier de la Marche porteur « de bonnes et gracieuses paroles », il réclamait tout haut en Flandres contre la paix de 1482⁷⁴.

Anne de France et son époux Pierre de Beaujeu sont les plus proches alliés de Louis XI. Etant à ses côtés, elle a ainsi retenu ces « leçons de haute politique »⁷⁵. Pour contrecarrer la menace que présente Maximilien d'Autriche, Anne de Beaujeu reprend les relations avec les autorités de Flandres.

Le comté de Flandres est revenu à Maximilien d'Autriche à la suite du traité d'Arras de 1482 mais les relations entre ce dernier et le comté de Flandres étaient très conflictuelles, ces derniers étant plus proches du royaume de France que de la maison des Habsbourg.

C'est donc un jeu de manœuvres politiques qui permet à Anne d'écarter les menaces les plus imminentes⁷⁶. Charles VIII va ainsi accorder aux communes de Flandres des avantages qui les conduiront à donner leur appui à la France et non à Maximilien d'Autriche⁷⁷.

Paragraphe 2. – L'indépendance du duché de Bretagne

Outre le Saint Empire, le couple des Beaujeu doit également gérer les effets d'une lutte antérieure à leur arrivée au pouvoir : l'opposition qui règne entre le royaume de France et le duché de Bretagne.

⁷¹ « La petite Marguerite apporte en dot l'Artois et la Franche-Comté », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 57.

⁷² « Elle veillera sur l'éducation de son frère Charles, futur Charles VIII – il a alors douze ans – et de la « petite reine », Marguerite d'Autriche, qui n'en a pas encore trois », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 58.

⁷³ « En Bourgogne, et pour toutes les terres qui en dépendent, le maître est Maximilien de Habsbourg. Il ne compte pas davantage parmi les amis d'Anne », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 70.

⁷⁴ Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu, P. Pélicier, Edouard Garnier, 1882, p. 48-49.

⁷⁵ J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 57.

⁷⁶ « Aux manœuvres de Louis d'Orléans, Anne de Beaujeu avait donc répondu par des manœuvres non moins habiles [...] et pour effrayer Maximilien elle protégeait les communes de Flandres », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu, op. cit.*, p. 89-90.

⁷⁷ « Quant à Maximilien, Charles VIII, pour le tenir en échec, se conciliait l'amitié des Flamands en les exemptant pour dix années de la juridiction du Parlement de Paris », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu, op. cit.*, p. 61.

Au XV^e siècle, la France est partagée entre des pays d'élection soumis à la volonté du Roi et des pays d'Etat soumis à l'autorité des Etats généraux. Les grands pays d'Etats encore en présence en France à cette époque sont le Languedoc, la Bourgogne, la Provence et la Bretagne. Le duché de Bretagne est sous l'autorité de François II de Bretagne. Né en 1435 et mort en 1488, ce dernier est duc de Bretagne de 1458 à 1488.

Le roi Louis XI a, de son vivant, la grande ambition d'une unité territoriale de la France et cette dernière menace l'existence des pays d'Etat. Le règne de Louis XI s'illustre par une véritable lutte contre François II de Bretagne comme celle menée contre Charles le Téméraire, duc de Bourgogne.

Une alliance entre François II de Bretagne et Charles le Téméraire voit le jour et s'illustre notamment au travers de la Ligue du Bien public de 1465. Dirigée par le frère du roi Charles de Berry, cette ligue est constituée de grands princes féodaux tels que Charles le Téméraire, François II de Bretagne et Jean II d'Alençon, de Bourbon, mécontents de la politique de Louis XI.

Louis XI sort vainqueur de cette révolte qui a pour effet d'affaiblir les princes et grands seigneurs de France⁷⁸. Le projet d'unification de Louis XI atteint son apogée au décès de Charles le Téméraire en 1477, le traité d'Arras de 1482 lui permettant de récupérer plusieurs de ces possessions territoriales.

La Bretagne devient alors l'un des rares duchés encore indépendants de la couronne de France au XV^e siècle.

Le décès de Louis XI en 1483 apporte un instant de répit au duc de Bretagne dans sa lutte incessante pour l'indépendance du duché de Bretagne⁷⁹. Mais la présence d'Anne de Beaujeu aux côtés du roi Charles VIII annonce une continuité de l'entreprise menée par Louis XI concernant la Bretagne.

Pour conserver son indépendance, le duché de Bretagne entre alors dans un jeu d'alliances diverses en France et au-delà des frontières. C'est ainsi que le duc François II devient l'allié de Louis d'Orléans, une alliance qui avait également débuté contre Louis XI en 1465⁸⁰. Son soutien s'illustrera de diverses manières : lors des revendications des princes adressées aux Etats généraux en 1484, ce dernier vient leur apporter son appui⁸¹. La Bretagne sera un refuge pour Louis II d'Orléans et ses alliés lors de la Guerre folle.

⁷⁸ « A mesure que grandissait la puissance de Louis XI, sa situation à lui devenait de plus en plus précaire, car lorsque le Maine et l'Anjou entrèrent dans le domaine royal, la Bretagne se trouva de tous côtés enserrés par des terres françaises », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, op. cit., p. 79-80.

⁷⁹ « La mort de Louis XI dut être pour François II un grand soulagement : délivré d'un si terrible adversaire, le duc eut un instant l'espoir de s'acquérir un puissant allié en exécutant lui-même ce que fera plus tard Anne de Beaujeu, c'est-à-dire en plaçant le comte de Richmond sur le trône usurpé par Richard », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, op. cit., p. 81.

⁸⁰ « Le gouvernement breton ne manqua point de s'attacher au parti du duc d'Orléans. Pendant les onze premières années du règne de Louis XI, il avait eu dans le duc de Berry un précieux instrument de désordre. Louis d'Orléans jouait maintenant un jeu analogue à celui de Charles de Valois. François II le soutint contre les Beaujeu comme il avait soutenu Charles de Valois contre Louis XI », Anthony DUPUY, *La réunion de la Bretagne à la France*, Imprimeries Gadreau, 1879, p. 94.

⁸¹ « La plupart des princes qui avaient été dépouillés par Louis XI avaient adressé leurs plaintes aux Etats généraux. Les enfants des comtes d'Armagnac et de Nemours réclamèrent la restitution des biens de leur famille. Le duc de Lorraine demanda qu'on lui rendît la Provence et le duché de Bar. Le duc de Bretagne suivit leur exemple, dans le but d'augmenter les embarras du gouvernement français », A. DUPUY, *La réunion de la Bretagne à la France*, op. cit., p. 95.

Malgré son soutien affiché pour Louis d'Orléans, François II de Bretagne souhaite néanmoins maintenir les apparences et une bonne relation avec le pouvoir royal⁸². Les rivalités demeureront jusqu'à son décès en 1488 : un des exemples les plus emblématiques est le traité de Montargis des 22 et 28 octobre 1484.

Il s'agit d'un traité signé entre des seigneurs bretons réfractaires à François II, et plus précisément à son conseiller Landais ainsi qu'à Anne de Beaujeu et Charles VIII. Le texte vient ainsi fixer la succession au duché de Bretagne : si le duc de Bretagne décède sans héritier mâle, alors son successeur sera le roi de France Charles VIII.

Sous l'apparence de relations pacifiques entre le royaume de France et le duché de Bretagne, tout n'est que complot. Chacun œuvre à son intérêt propre, le duc de Bretagne à faire tomber les Beaujeu et installer son allié Louis d'Orléans sur le trône, les Beaujeu quant à eux cherchent à achever l'œuvre de Louis XI en ralliant la Bretagne à la France.

Le conflit entre la France et la Bretagne reste l'un des éléments de l'Histoire les plus emblématiques de la politique d'Anne de Beaujeu. La tutelle ou « régence » d'Anne de Beaujeu devra ainsi affronter de nombreuses d'oppositions, essentiellement héritées des rancunes suscitées par le règne de Louis XI.

Malgré cela, Anne de France réussira à s'imposer et à préserver la France voire à la renforcer.

Titre 2. – Les raisons de son succès

Confrontés à ces toutes ces oppositions, les Beaujeu vont devoir convaincre de leur légitimité et imposer leur autorité. Louis XI a évidemment œuvré en ce sens en préparant Anne à ces responsabilités.

Anne de Beaujeu, héritière de l'éducation de Louis XI⁸³, va s'attacher à respecter la volonté de ce dernier en s'appuyant sur le principe selon lequel elle respecte la volonté du Roi et donc les institutions légales (I).

Il ne faut toutefois pas négliger l'influence de Pierre de Beaujeu sur la personne d'Anne de Beaujeu qui va également contribuer à créer la femme politique que le XVe siècle va voir agir pour la grandeur de la France

Mais Anne de Beaujeu ne doit pas tout à son père ou encore à son époux. Elle ne va pas se contenter de respecter une « feuille de route » écrite par son défunt père. Elle va être à l'origine d'une politique propre que ses qualités personnelles vont lui inspirer.

Le professeur Jean CLUZEL met ainsi en lumière les qualités et vertus d'Anne de Beaujeu :

⁸² « Malgré la bienveillance apparente qu'affectaient de se témoigner les deux gouvernements français et breton, leurs intérêts étaient trop opposés pour qu'une alliance fût possible », A. DUPUY, *La réunion de la Bretagne, op. cit.*, p. 97.

⁸³ « Elle saura poursuivre l'œuvre de Louis XI construisant l'Etat royal », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 31.

Anne possède, parmi d'éminentes qualités, un jugement clair et rapide. Elle a hérité de son père la souplesse alliée la fermeté de caractère et à la persévérance dans les résolutions. Elle a un cœur noble, de la dignité, le sentiment de son rang et de sa mission et, surtout, le sens du commandement⁸⁴.

La politique menée par Anne de Beaujeu ne s'inscrit donc pas uniquement dans le respect d'une volonté paternelle (I), elle est aussi le fruit d'une réflexion propre et l'expression de qualités personnelles incontestables (II).

Ainsi, même si elle n'est pour la majorité des personnes en présence sur la scène politique au XVe siècle qu'une simple femme, Anne de France est une femme d'Etat et l'instigatrice de son propre succès.

Chapitre 1. – La volonté du Roi

Jean de Blanot, juriste français du XIIIe siècle, s'est illustré pour avoir formulé l'adage suivant, illustration de la souveraineté du roi en France : « Le roi est empereur dans son royaume ».

En tant que roi, il incombe à sa majesté de veiller au bien-être de son royaume. C'est pourquoi dans le cas d'une éventuelle régence de minorité, le roi peut fixer en prévision de son décès les modalités de la régence. Le roi peut faire un choix de régent, à défaut le conseil du roi choisit, le Parlement devant finalement valider ce choix qui doit être fixé par ordonnance.

Ainsi Louis VIII dit « le Lion » décide-t-il de déposer entre les mains de sa femme la garde de ses enfants⁸⁵. Louis XI fait également le choix de s'en remettre la famille en confiant la personne de Charles à sa fille Anne.

Louis XI est lucide sur la situation politique et économique en France. Il lègue à Charles VIII un trône fragilisé qu'il cherche à le protéger. Les Beaujeu sont le meilleur rempart qu'il puisse léguer à son fils. C'est pourquoi il va préparer sa fille à guider son frère (1).

Les dernières volontés de Louis XI font l'objet de vives protestations, les princes de sang refusant de s'y soumettre. Ces révoltes conduisent à la convocation des Etats-Généraux en l'année 1484. Réunis en vue de détruire les Beaujeu, ces derniers se révéleront être un véritable appui à leur candidature (2).

Section 1. – Une succession préparée

⁸⁴J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 31.

⁸⁵ « A la veille de sa mort, il désigne Louis comme son successeur et demande aux barons de le couronner le plus tôt possible. Il veut que ses enfants et le royaume soient placés sous la garde et la tutelle de sa femme Blanche de Castille jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur majorité. Louis ne fait pas mention d'un conseil pour l'assister », S. BROUQUET, *Capétiennes, op. cit.*, p. 116.

On attribue à Louis XI la citation suivante : « Je suis France »⁸⁶. Il n'est donc pas surprenant que ce souverain se soit préoccupé en amont des conséquences de son inévitable décès. Il ne devait pas remettre en cause son œuvre d'unification de la France à laquelle il était si étroitement associé. Qui choisir parmi ses héritiers ?

Des trois enfants que Louis XI et Charlotte de Savoie, Anne apparaît comme la plus compétente et son père en est conscient. Mais il n'ignore pas les obstacles juridiques à l'accession au trône d'une femme. Son frère Charles s'impose donc juridiquement mais il n'est pas prêt du fait de son jeune âge.

Louis XI, fidèle à son principe de gouvernement selon lequel « qui ne sait dissimuler ne sait pas régner », va préparer Anne de France à assurer la continuité de son œuvre (1) et attendre la veille de sa mort pour annoncer sa décision de lui léguer les rênes du pouvoir en lui confiant la personne de son frère jusqu'à sa majorité (2).

Paragraphe 1. – Une tutelle anticipée

Même si le statut de princesse restreint Anne de France à une fonction de figuration, elle demeure la fille du Roi : c'est cette position qui lui permet de prétendre à l'exercice du pouvoir⁸⁷. Certains auteurs tendent d'ailleurs à considérer que le roi Louis XI aurait eu un attachement particulier pour sa fille aînée à la différence de ses autres enfants⁸⁸.

Ainsi Claude-Joseph TROUVE dans son ouvrage *Anne de Beaujeu, Jeanne de France et Anne de Bretagne* décrit la Dame de Beaujeu comme une femme « assez grande et assez belle, avait de l'éloquence, des talents et une grande partie de la sagacité de son père qui, plein de confiance en elle, l'aimait peut-être autant qu'il était capable d'aimer »⁸⁹.

Elle manifeste de surcroît une conscience politique et une intelligence qui la distinguent des autres femmes de la Cour, ce qui justifie encore le choix de son père.

Le sire de Beaujeu était environné de l'estime générale. Sa femme et lui avaient été seuls admis dans l'intimité du feu roi, et, dans ses entretiens avec la princesse, Louis XI avait démêlé la justesse de son esprit et l'énergie de son caractère. Quoiqu'elle ne fût âgée que de vingt-trois ans, le roi calcula que, ne pouvant prétendre à la couronne ni par elle-même ni par son époux, elle n'aurait d'autres intérêts que ceux de son frère, qu'elle veillerait avec soin à sa conservation, et qu'initiée depuis longtemps dans les secrets de l'Etat, elle saurait défendre avec force et prudence l'autorité royale⁹⁰.

⁸⁶ Max GALLO, *L'Âme de la France : une histoire de la nation, des origines à nos jours*, Fayard, 2007.

⁸⁷ « Dans leur titulature, les princesses utilisent ce qui rappelle le lien filial au roi et donc au pouvoir : le sang revêt une dimension légitimante », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France Louise de Savoie*, op. cit., p. 567.

⁸⁸ « Ce qui flattait le plus le sire de Beaujeu, c'est qu'il se vit en possession d'une princesse jeune, belle, spirituelle et si sage, que Louis XI, qui ne sut jamais rendre justice à la vertu des femmes, ne put s'empêcher de convenir de celle de sa fille aînée », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu Jeanne de France*, op. cit., p. 7.

⁸⁹ C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France*, op. cit., p. 10.

⁹⁰ C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France*, op. cit., p. 18-19.

Toutes ses qualités expliquent très certainement la confiance que Louis XI témoigne à sa fille en lui confiant la tutelle de la dauphine Marguerite, future femme de son fils Charles⁹¹ et celle de son propre frère plus tard⁹². Louis XI au mépris de la tradition a fait le choix de sa fille au détriment de sa femme Charlotte de Savoie⁹³.

Mais il ne faut pas négliger l'apport de son époux⁹⁴ qui s'avère être un rouage essentiel de la mécanique ainsi mise en place par Louis XI. En effet, la tutelle confiée à Anne de Beaujeu repose beaucoup sur la confiance que Louis XI a à l'égard de son époux Pierre⁹⁵.

Leur relation n'avait pourtant pas commencé sous les meilleurs auspices.

Pierre est le quatrième fils de Charles de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne, né en 1439, il est élevé non pas à la Cour de France mais à la Cour de son aïeul maternel, le duc de Bourgogne Philippe le Bon.

Comme la plupart des grands du royaume, il va participer à la Ligue du Bien public, coalition féodale constituée en 1465 contre Louis XI. Mais très vite ensuite, il va comprendre que son intérêt est d'être dévoué au Roi qui en fait un de ses soutiens⁹⁶.

Ainsi en 1472, Louis XI remet à Pierre de Beaujeu le gouvernement de la Guyenne. Pierre de Beaujeu participe activement à l'affaiblissement de la maison d'Armagnac⁹⁷. En reconnaissance de cette fidélité à sa cause, le Roi promet dès 1473 sa fille Anne à Pierre de Beaujeu qui aurait pu prétendre à devenir reine en se mariant avec un souverain.

Elle doit se contenter d'une union avec le cadet d'une maison princière française dans le cadre d'un contrat qui comble son mari d'honneurs et de rentes alors qu'elle ne recevrait que 6 000 livres versés par la maison de Bourbon en cas de veuvage⁹⁸.

Telle est la volonté de Louis XI qui voit plus loin en faisant prévoir dans ce contrat de mariage que le duché du Bourbonnais serait réuni à la Couronne si Pierre devenait duc héritier de la maison de Bourbon et que Pierre et Anne n'ait pas d'enfant mâle.

On pourrait même prêter au Roi un talent prophétique puisque cette double condition sera finalement réunie au bénéfice de l'unité territoriale de la France qui a guidé la politique de Louis XI.

⁹¹ « Elle est nommée gouvernante de la dauphine Marguerite sur laquelle, après la mort de Louis XI, elle continua d'exercer une tutelle sévère », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement*, op. cit., p. 46.

⁹² « Tout concourut donc à déterminer le choix de Louis XI en faveur de sa fille », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France*, op. cit., p. 19.

⁹³ « La reine Charlotte de Savoie, en butte aux dédains du sombre monarque, n'avait jamais joui d'aucun crédit ; sans expérience des affaires et reléguée depuis longtemps dans les châteaux de Loches et d'Amboise », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France*, op. cit., p. 19.

⁹⁴ « Jusqu'à l'âge de douze ans, Anne est restée auprès de sa mère. Mais dès son mariage avec Pierre de Beaujeu, en 1473, elle a suivi son époux et s'est retrouvée, de ce fait, mêlée de près au gouvernement du royaume. Pendant dix ans, de 1473 à 1483, entre douze et vingt-deux ans, elle a donc été initiée aux affaires politiques », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI*, op. cit., p. 31.

⁹⁵ « Anne de France côtoie pour sa part le pouvoir de près, par sa présence auprès de son père et de son mari à la cour. Si elle n'y prend pas directement part avant 1484, elle n'y est pas étrangère. Ses dons d'observatrice, si ce n'est d'actrice, représentent un remarquable atout pour la suite », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France Louise de Savoie*, op. cit., p. 201.

⁹⁶ « Tout d'abord partisan du duc de Berry, dont il signe le manifeste, puis acteur de la guerre du Bien Public contre Louis XI, il bénéficie dès 1466 de l'intérêt du roi qui voit en lui un pion supplémentaire sur son échiquier politique et cherche à se l'attacher », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France Louise de Savoie*, op. cit., p. 200.

⁹⁷ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France Louise de Savoie*, loc. cit, p. 200-201.

⁹⁸ J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI*, op. cit., p. 45.

De façon plus certaine, on peut retenir l'existence d'une relation ancienne de confiance entre Louis XI et Pierre de Beaujeu qui permet de comprendre aussi le choix opéré en faveur d'Anne pour assurer la tutelle du jeune Roi.

D'autant qu'il est inconcevable au XV^{ème} siècle qu'une dame mariée exerce le pouvoir seule indépendamment de son époux⁹⁹. Ainsi que le souligne la professeure DAVID-CHAPY, à cette époque, « le pouvoir s'exerce en couple ».

Ainsi fort de cette tradition, Louis XI savait que la légitimité reconnue à Anne profiterait à son époux et que la tutelle dont il chargeait cette dernière, serait en réalité une cotutelle partagée avec Pierre de Beaujeu donc il avait pu mesurer les qualités depuis vingt ans et dont le sort était étroitement lié à celui de la Couronne.

Le calcul opéré par Louis XI s'est avéré d'autant plus judicieux qu'une parfaite entente semble avoir régné au sein du couple.

Paragraphe 2. – La volonté testamentaire du défunt roi

Le règne de Louis XI est un règne marqué par son autorité et la terreur qu'il a exercée sur la plupart des nobles. Il transmet un royaume dont la professeure Aubrée DAVID-CHAPY fait une description inquiétante dans son ouvrage :

A la mort de Louis XI qui laisse un royaume divisé, le sire et la dame de Beaujeu arrivent au pouvoir dans un contexte où rien ne leur est acquis. Les princes, éprouvés par le règne du défunt roi et le gouvernement du royaume. La petite noblesse dénonce son appauvrissement, engendré par les guerres. Le clergé souhaite quant à lui le retour de la Pragmatique sanction de Bourges, tandis que le peuple se plaint du poids et de l'augmentation incessante de la taille depuis le début du règne de Louis XI¹⁰⁰.

A l'approche de sa mort, Louis XI se sent acculé et menacé par l'ensemble de la noblesse de France¹⁰¹. Sa plus grande crainte réside en Louis d'Orléans qui pourrait profiter de la jeunesse et de la naïveté de son fils Charles VIII pour le détrôner¹⁰².

Au regard de l'ordonnance de Charles V de 1374, la majorité royale est fixée à 14 ans. Il existe donc un certain laps de temps avant sa majorité qui nécessite d'assurer la protection du futur roi, encore trop inexpérimenté pour assumer la fonction royale¹⁰³.

⁹⁹ « Au XV^e siècle, il n'y a pas de roi sans reine, pas de duc sans duchesse, ni même de seigneur sans dame. Le pouvoir s'exerce en couple », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 253.

¹⁰⁰ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 101.

¹⁰¹ « Louis XI avait accumulé sur lui bien des mécontentements et des haines dont l'explosion faillit être fatale à Charles VIII », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement, op. cit.*, p. 47.

¹⁰² « Le roi cherche à déceler dans le visage de l'enfant l'intelligence et la force de caractère. Il semble qu'il trouve la première dans le regard de Charles, capable d'une intense attention. Mais, pour le reste, le doute s'installe dans son esprit. Si le garçon n'est pas doué de volonté, il ne saura gouverner avec la fermeté et l'habileté nécessaire », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 63.

¹⁰³ « Si l'on se réfère à l'édit de Charles V de 1374, qui fixe la majorité royale à la quatorzième année, c'est-à-dire à treize ans révolus, Charles VIII qui a treize ans et demi, aurait dû être considéré comme majeur et gouverner seul, assisté de son Conseil. Mais Louis XI s'est aperçu du manque de maturité de son fils. Il l'a jugé

Il est évident qu'il faut donner à son fils Charles VIII, alors âgé de 13 ans, une personne de confiance afin de s'occuper de son éducation, de sa tutelle.

Même si la volonté du roi Louis XI de confier cette tutelle à Anne et son époux est admise par tous les chroniqueurs et historiens, on ne peut qu'être surpris que Louis XI ne l'ait pas exprimée de façon explicite par un document écrit incontestable.

En effet alors qu'il aurait pu l'acter dans une ordonnance claire, Louis XI va procéder par acte successifs rendant certes cohérente cette tutelle qui aurait probablement gagné à être plus explicite pour être ensuite moins contestée. Ainsi la professeure DAVID-CHAPY identifie plusieurs étapes dans l'expression de ce testament politique de Louis XI.

Le 21 septembre 1482, le Roi se rend au château d'Amboise pour prodiguer au Dauphin des conseils de gouvernement devant témoins au nombre desquels Pierre de Beaujeu. Il rappelle à cette occasion à son fils de s'entourer des « parens et seigneurs de nostre sang et lignaige » que le roi « saura et congnoistra avoir esté bons et loyaux »¹⁰⁴.

Si les contemporains, parmi lesquels les chroniqueurs repris ensuite par l'historiographie, ont considéré que cette entrevue avait signifié la désignation des époux de Beaujeu comme conseillers naturels de Charles et récipiendaires de la tutelle, on peut s'étonner que le message n'ait pas été plus explicite¹⁰⁵.

D'ailleurs même si cette rencontre est présentée comme fondatrice du pouvoir des de Beaujeu, ce dernier trouve un utile soutien sur d'autres éléments. La professeure DAVID-CHAPY fait référence à des lettres de Charles VIII ainsi que des discours et des traités d'alliance des de Beaujeu évoquent le choix de Louis XI de leur confier la garde du roi et le caractère nominatif de cette désignation¹⁰⁶.

Commynes, le proche conseiller de Louis XI confirme que les dernières volontés du roi sentant la mort approcher, étaient bien de confier la garde de Charles VIII à Pierre de Beaujeu. Mais toujours rien d'écrit faisant apparaître nommément les Beaujeu comme tuteurs du jeune roi.

Comment expliquer cette gestion du transfert du pouvoir par Louis XI qui a l'inverse avait obtenu de Louis d'Orléans un serment de renonciation au trône, officiel et écrit, le 17 octobre 1482, soit un mois après avoir communiqué ses instructions au Dauphin lors de la réunion d'Amboise ?

Enfin s'il appelle sur son lit de mort son fils Charles, sa fille Anne et son époux pour leur adresser ses dernières recommandations¹⁰⁷ et confie à sa fille la tutelle de Charles VIII et à

trop jeune, trop fragile pour assumer la charge royale. Les quelques mois qui manquent au jeune Charles ne lui permettront guère d'affirmer son caractère – le roi le pressent -, mais ils laisseront du temps à Anne pour s'imposer », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 66-67.

¹⁰⁴ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 53.

¹⁰⁵ « Il fit appeler Anne de Beaujeu, son mari et les ministres ; ordonna qu'on lût son testament par lequel il confiait à sa fille les rênes du gouvernement et la tutelle du nouveau roi. IL le recommanda particulièrement aux soins du comte de Beaujeu qu'il associait à l'administration, répandit dans le sein des deux époux tous les secrets de l'Etat, et donna enfin à l'un et à l'autre des avis également sages et utiles », P. PELICIER, *Anne de Beaujeu Jeanne de France, op. cit.*, p. 18.

¹⁰⁶ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 54.

¹⁰⁷ « Louis enjoit solennellement le futur roi, pour le bien du royaume, de ne rien changer au mode de gouvernement, de conserver à leurs postes les officiers les plus dignes de confiance. Et, expressément, de suivre les conseils des seigneurs de sa lignée et de son sang. On remarque qu'il ne mentionne aucun ecclésiastique dans sa liste de bons conseillers. C'est dire clairement que sa fille Anne de France et son gendre, Pierre de Beaujeu –

Pierre de Beaujeu les rênes du gouvernement¹⁰⁸, cela reste dans le cadre de recommandations orales dont l'opposabilité est plus difficile à défendre.

On ne peut y voir impréparation ou légèreté de la part d'un souverain caractérisé par l'habileté dans la gestion des affaires politiques.

Il s'agit donc fort probablement d'un choix délibéré de sa part visant à inscrire le règne de Charles VIII dans la continuité naturelle du précédent et ne nécessitant pas de formalisme particulier pour assurer la passation de pouvoir.

D'ailleurs avant même sa mort, Louis XI parle de son fils, encore Dauphin, comme du Roi et prend soin de lui transférer les insignes de la royauté et du pouvoir, notamment les sceaux apportés par le « chancelier et toute sa suite » et de lui faire envoyer « une partie des archers de la garde et le capitaine ». Le comportement de Louis XI désigne sans équivoque Charles VIII comme son successeur et lui transfère de son vivant les preuves de cette dignité.

C'est dans cette même logique que nonobstant la minorité du Roi, Louis XI n'évoque pas de régence qui impliquerait un transfert temporaire de pouvoir qu'il ne veut pas. Le soutien des de Beaujeu doit s'inscrire dans la logique naturelle de continuité du pouvoir que Louis XI a voulu aménager de son vivant¹⁰⁹.

Qui d'autres que les Beaujeu, héritiers politiques de Louis XI pour conseiller le jeune roi ? On perçoit la logique du raisonnement qui a pu guider Louis XI mais il demeure qu'en n'étant pas explicitement désignés pour exercer cette fonction de tutelle, les Beaujeu ne sont investis d'aucun pouvoir politique précis.

Le caractère implicite de leur désignation rend possible les contestations et engendre un déficit de légitimité. Les Etats généraux de 1484 feront cette légitimité. Louis XI l'avait-il pressenti et calculé ?

Section 2. – La validation des Etats généraux

Devant les protestations des princes du sang, les Beaujeu entament une politique de conquête du peuple français à leur cause.

Louis d'Orléans et ses soutiens tentent de discréditer la dame de Beaujeu dans son rôle de tutrice du jeune roi Charles VIII. Ce mouvement contestataire illustre une lutte pour le pouvoir¹¹⁰ mais également contre l'héritage de Louis XI : les Beaujeu ont vocation à conserver

lequel ne deviendra duc de Bourbon que cinq ans plus tard, en 1488 – doivent s'occuper de Charles durant sa minorité et même au-delà si nécessaire », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 64.

¹⁰⁸ « Il fit appeler Anne de Beaujeu, son mari et les ministres ; ordonna qu'on lût son testament par lequel il confiait à sa fille les rênes du gouvernement et la tutelle du nouveau roi », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 17-18.

¹⁰⁹ « à partir du moment où le roi, même mineur, est revêtu de l'autorité royale, on peut considérer que celui qui a la garde du roi reçoit également la charge de l'autorité royale. C'est bien ainsi qu'Anne de France et Pierre de Beaujeu l'entendent. Se voir confier la tutelle équivaut à prendre la responsabilité du pouvoir », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 65-66.

¹¹⁰ « Cette opposition se construit sur la question de la place des princes du sang aux côtés du roi mineur. Elle remet très concrètement en cause la légitimité d'une sœur de roi à exercer la tutelle sur ce dernier et à pratiquer un pouvoir qui s'apparente de fait à une régence informelle », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 101.

son œuvre tandis que Louis d'Orléans et les princes souhaitent faire disparaître tout ce que Louis XI a pu leur imposer.

En vue de calmer les esprits, Anne de Beaujeu décide de prodiguer à ses opposants des bienfaits. Louis d'Orléans et ses alliés se voient alors investis de fonctions dans différentes principautés françaises¹¹¹. Leurs intentions belliqueuses ne furent point apaisées pour autant, et dans le cadre de leur lutte, ils exigèrent une convocation des Etats Généraux¹¹².

Malgré la menace que pouvait représenter une telle assemblée, Anne de Beaujeu accepte de convoquer les Etats-Généraux « à Tour pour le commencement de l'année suivante, 1484 »¹¹³. Cette assemblée va être l'occasion pour chacun des partis d'exprimer leurs revendications et de défendre leurs positions.

A travers cette réunion, deux questions majeures seront traitées : « Y aurait-il une régence ? (1) Quelle serait la composition du Conseil ? (2) »¹¹⁴

Paragraphe 1. – La tutelle ou régence du Roi

La première problématique de ces Etats-Généraux réside dans la question de la régence.

Depuis 1470, à la suite de l'intervention de Charles V, on ne peut déclarer majeur uniquement « tout hoir royal qui aurait atteint sa quatorzième année »¹¹⁵. Etant mineur, une régence devait être mise en place et selon l'usage, la régence devait revenir à l'héritier le plus proche tandis que la tutelle devait revenir à ses plus proches parents. Le duc d'Orléans étant l'héritier présomptif, c'est à lui que devrait incomber une telle mission¹¹⁶.

Cependant Charles VIII atteindra sa majorité dans quelques mois : les Etats Généraux de Tours sont réunis en février 1470 et Charles VIII atteindra ses quatorze ans le 30 juin : toute la question est donc de savoir si instaurer une régence en bonne et due forme est la solution la plus adaptée.

Pour un laps de temps si court, il apparaissait, au regard des Etats-Généraux, injustifié d'instaurer une régence¹¹⁷. Les Etats-Généraux s'intéressent alors au traitement que les Beaujeu

¹¹¹ « Ce fut par les bienfaits qu'elle entreprit de combattre ses rivaux. Assigner au duc d'Orléans le premier rang dans les conseils, le déclarer gouverneur de Paris, de l'Ile-de-France, de la Champagne et de la Brie ; traiter le comte de Dunois, son ami, avec la même générosité et lui donner le gouvernement du Dauphiné », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 24.

¹¹² « Ils réclamèrent la convocation des Etats généraux, et les prirent pour juges et pour arbitres de leurs prétentions », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 25.

¹¹³ C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 26.

¹¹⁴ P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu, op. cit.*, p. 69.

¹¹⁵ P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu, loc. cit.*, p. 69.

¹¹⁶ « On eût pu, il est vrai, faire cesser immédiatement la minorité en interprétant l'ordonnance de Charles V comme on le fit à Rouen sous Charles IX et en décidant que le roi serait majeur à treize ans et un jour ; mais cette interprétation n'étant pas encore admise, il fallait pourvoir à la régence : or, la régence allait de droit à l'héritier présomptif, c'est-à-dire au duc d'Orléans, et la tutelle aux plus proches parents non héritiers de la couronne », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu, loc. cit.*, p. 69.

¹¹⁷ « On fit valoir auprès des députés que le terme légal de la minorité du roi approchait. On était en février, et le 30 juin Charles VIII devait être proclamé majeur : à quoi bon instituer une régence pour quelques semaines ? La section de Bourgogne dirigé par l'abbé de Cîteaux et le sire de la Roche, tous deux partisans des Beaujeu, se prononça formellement pour la négative, et le vœu des Bourguignons, accepté par les Etats fut inséré presque mot à mot dans le chapitre du Conseil », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement, op. cit.*, p. 70.

prodiguent au jeune Charles depuis le décès de son père. Et il apparaît qu'ils ont pris soin du jeune roi. Il leur apparaît donc approprié de laisser les Beaujeu continuer de s'occuper de Charles jusqu'à sa majorité.

Les états expriment formellement le vœu que la personne du roi demeure confiée à Anne et au sire de Beaujeu, ainsi que l'avait disposé le feu roi, mais les princes se montrent si irrités de cette décision que, sur la demande même d'Anne, on efface toute référence trop explicite à ce sujet. On se borne à reconnaître que, jusqu'à présent, le jeune prince a été « bien doucement nourry et entretenu » et à recommander que des « gens sages, vertueux et de bonne renommée et conversation » soient maintenus autour de lui¹¹⁸.

Si les Etats-Généraux décident d'accorder leur confiance aux Beaujeu plutôt qu'aux princes, cela s'explique notamment par l'attitude que ces différents partis adoptent à leur égard.

Là où les princes de France clament leurs droits et ne reconnaissent que peu d'autorité aux Etats-Généraux, les Beaujeu adoptent une attitude humble et conciliatrice avec les membres des Etats-Généraux, ce qui les conduit tout naturellement à leur accorder leur confiance.

Fidèles au précepte de Louis XI selon lequel « Lorsque l'orgueil va devant, honte et dommage le suivent », les Beaujeu opposent humilité et bon sens aux prétentions de leurs opposants.

Anne de Beaujeu réussit donc à faire respecter la dernière volonté de son père par l'adoption d'une politique prudente et subtile qui la conduit à conserver la tutelle de son frère, mais également l'administration du royaume par la mise en place d'un Conseil du Roi qui lui est favorable¹¹⁹.

Paragraphe 2. – Les membres du Conseil, leur choix et l'influence sur la politique à venir

Le second sujet traité lors de ces Etats-Généraux concerne le Conseil du Roi¹²⁰. L'institution du Conseil du Roi est un organe collégial : ce dernier est composé du Roi, le plus souvent de son héritier afin de parfaire son éducation, et les grands personnages du royaume.

Cet organe est chargé de guider le souverain dans ses prises de décision. Cette institution ne fut que peu utilisée, voire négligée, sous le règne de Louis XI, ce dernier ne faisant aucunement confiance à la noblesse de son royaume.

¹¹⁸ J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI*, op. cit., p. 74-75.

¹¹⁹ « Une fois encore, Anne, grâce à une grande souplesse de caractère, a joué habilement et conservé, malgré la cabale des princes, à la fois la tutelle du roi et l'administration du royaume », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI*, op. cit., p. 74-75.

¹²⁰ « Toute discussion sur la régence ainsi écartée, restait la question du Conseil : par qui et comment serait-il composé ? », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, op. cit., p. 70.

Le Conseil du Roi représente donc, en principe, l'instance la plus proche de la personne du Roi. La composition de ce dernier est déterminante pour le fonctionnement futur du royaume car qui dirige ce conseil dirige la politique du royaume¹²¹.

Après le décès de Louis XI, un Conseil du roi probatoire a été mis en place afin de prévenir une instabilité politique¹²². A la suite de la demande des princes de sang et d'Anne de Beaujeu d'une convocation des Etats-Généraux, il était convenu que ce Conseil du Roi prendrait fin et qu'un nouveau Conseil du Roi serait alors mis en place.

L'enjeu était en premier lieu de savoir qui déciderait de la composition de ce Conseil : le professeur Paul PELICIER a détaillé les différentes hypothèses qui pouvaient être entrevues lors de la convocation de ces Etats-Généraux.

Si la nomination était laissée aux grands, c'était le triomphe de Louis d'Orléans : si les Etats savaient la revendiquer, on pouvait espérer qu'ils feraient des choix agréables aux Beaujeu ; si enfin les Etats, effrayés d'une tâche si périlleuse, s'en remettaient aux soins de ce jeune roi, alors Madame resterait maîtresse de ce gouvernement¹²³.

La convocation des Etats-Généraux représentait pour les princes du sang, et plus précisément le duc d'Orléans, un moyen de récupérer l'ascendant sur les Beaujeu. L'objectif est donc clairement d'écarter les Beaujeu et de récupérer l'administration du pouvoir¹²⁴.

Les Etats-Généraux de Tours de 1484 sont l'occasion de mettre en lumière les stratégies différentes adoptées par les Beaujeu et le duc d'Orléans dans leur conquête du pouvoir.

Louis d'Orléans est ambitieux et autoritaire. Selon lui et ses partisans, la tutelle du jeune roi ainsi que la gestion du Conseil du roi devraient lui revenir de par sa naissance. Il nie donc tout pouvoir aux Etats-Généraux qui ne représentent pour lui qu'un tremplin dans sa conquête du pouvoir¹²⁵. Il exige donc que la présidence du Conseil lui soit confiée ainsi que le choix de ses membres.

Les Beaujeu sont conscients de l'impact qu'une telle décision pourrait avoir sur leur mission de tutelle. Un Conseil du roi regroupant la majorité de leurs opposants serait un contre-

¹²¹ « La composition du Conseil constitue le cœur du débat. De la désignation des conseillers dépend le pouvoir », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 119.

¹²² « On sait que dans les premiers jours du nouveau règne, le 12 septembre 1483, Charles VIII, assisté de sa mère, de sa sœur et de son beau-frère, avait nommé douze membres de ce Conseil étroit auquel on en adjoignit bientôt trois autres. Cette nomination n'était que provisoire, les princes le reconnaissent formellement dans le préambule du rôle qui contient les noms des quinze conseillers et qui fut apporté aux Etats [...] Ainsi, aux termes de ce préambule, les pouvoirs des conseillers expiraient à l'ouverture des Etats-Généraux », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement, op. cit.*, p. 71.

¹²³ P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu, op. cit.*, p. 71.

¹²⁴ « Deux volontés émergent du système argumentaire du duc. D'une part, sa volonté d'écarter les Beaujeu de tout rôle auprès du roi ; d'autre part, celle d'avoir des droits sur le roi et sur le royaume au titre de sa naissance. Louis se présente comme la seule personne légitime, contestant à Pierre et Anne leur statut de gardiens de Charles VIII et ne leur laissant que la possibilité d'être « auprès de la personne du roi, rien de plus », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 122.

¹²⁵ « Les partisans du duc Louis déniaient au contraire tout droit aux Etats de s'occuper de la tutelle du roi ou de la régence, l'autorité appartenant aux seuls princes du sang : aux trois Ordres, disaient-ils, il n'appartient ni de gouverner, ni de légiférer, mais seulement de voter l'impôt et de présenter des doléances », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu, op. cit.*, p. 73.

pouvoir à leurs actions¹²⁶. C'est pourquoi Anne et Pierre de Beaujeu décident d'œuvrer pour reconnaître aux Etats-Généraux le droit de nommer les membres du Conseil du roi¹²⁷.

Le sujet du Conseil du roi est une illustration assez éclairante de la politique que mèneront tant Louis d'Orléans qu'Anne de Beaujeu sur les huit années à venir. Là où Louis d'Orléans adopte une attitude hautaine et imbue de sa personne qui exige les honneurs dus à son rang, Anne et Pierre de Beaujeu opposent une attitude humble à l'égard des Etats-Généraux¹²⁸.

Les Beaujeu vont convaincre les Etats-Généraux¹²⁹. Ils bénéficieront à cette occasion du talent d'orateur de Philippe Pot¹³⁰. Ancien serviteur de Louis XI, ce dernier travaille désormais aux côtés des Beaujeu et les aide à défendre leur candidature devant les Etats-Généraux de Tours¹³¹. Son discours passe pour « un des premiers monuments de notre éloquence parlementaire »¹³².

Allié des Beaujeu, Philippe Pot discrédite les prétentions des princes du sang au pouvoir. C'est ainsi que l'idée selon laquelle la gestion du pouvoir incomberait à l'héritier présomptif du trône apparaît, au travers de sa plaidoirie, totalement infondée¹³³. L'objectif est toujours le même, empêcher les princes de sang d'avoir la mainmise sur le Conseil du roi.

C'est pourquoi il souligne également le risque que pourrait représenter un Conseil du roi aux mains des princes du sang. Ces derniers ont des revendications tellement diverses et variées que cette division affecterait l'efficacité de fonctionnement dudit Conseil. Le sire de la Roche vient donc défendre l'argument déjà développé par les Beaujeu, à savoir confier le Conseil du roi aux Etats-Généraux¹³⁴.

¹²⁶ « Le duc d'Orléans tient donc à y placer ses fidèles pour y former un groupe majoritaire face aux Beaujeu », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 119.

¹²⁷ « Anne de Beaujeu le compris sans doute ainsi, et tout d'abord elle s'efforça de gagner à elle l'opinion publique en reconnaissant à l'assemblée le droit exclusif de pourvoir au Conseil royal. [...] Les Etats, lui avait dit Pierre, doivent élire eux-mêmes la totalité des membres du Conseil : laisser aux princes la faculté de les choisir, c'était ouvrir la porte à la discorde », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement, op. cit.*, p. 71-72.

¹²⁸ « La lutte qui oppose les Beaujeu à leur beau-frère se joue sur deux tableaux : aux attaques de l'un répond un semblant d'affabilité des autres qui, plutôt que d'exposer leurs ambitions et de clamer leurs droits, endossent une posture humble et modeste, susceptible de leur gagner les faveurs des députés », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 122-123.

¹²⁹ « Leur discrétion et leur volonté apparente de conserver la paix entre les princes, quitte à abandonner certains de leurs droits et prérogatives, sont fondées sur un pari risqué mais finalement couronné de succès. Leur force politique trouve ses fondements dans leur prudence et dans leur désintéressement feint (ou non) que leurs envoyés exposent aux députés », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 122-123.

¹³⁰ « L'un des plus brillants orateurs, Philippe Pot, seigneur de la Roche-Nolay, diplomate familier de la cour de Bourgogne, mais passé au service de Louis XI qui l'a nommé chambellan », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 74.

¹³¹ « Pour nous donc Philippe Pot n'est que l'agent du parti des Beaujeu : en le poussant à prendre la parole, Anne de France n'avait d'autre but que de faire sanctionner sa propre autorité par les Etats et de porter un coup mortel à l'ambition du duc d'Orléans », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement, op. cit.*, p. 76.

¹³² J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 73.

¹³³ « Le sire de la Roche commence par établir que la direction des affaires, en cas de minorité, n'est pas nécessairement dévolue à l'héritier présomptif du trône. Certaines personnes, dit-il, soutiennent que dans l'espèce le gouvernement appartient à l'héritier présomptif et la tutelle au plus proche parent après celui-ci. Cela n'est vrai ni en droit ni en fait : en droit, car la loi sur laquelle on prétend s'appuyer n'existe pas ; en fait, car le duc d'Orléans n'a pas en ce moment la direction des affaires, ni le comte d'Angoulême la tutelle du prince », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu, op. cit.*, p. 74.

¹³⁴ « Le gouvernement et la tutelle reviennent-ils davantage à tous les princes réunis ? Non, car ce serait introduire l'anarchie dans les conseils du prince, et ici le député de Bourgogne ne fait que reproduire l'opinion

Anne de Beaujeu révèle ainsi d'emblée et dans des circonstances décisives pour son avenir politique, toute l'étendue de ses capacités de gouvernante. Elle assure le respect de la volonté de Louis XI, tout à la fois en se distinguant de l'image du roi autoritaire et intransigeant qu'il a laissé mais en s'inspirant de son enseignement politique proscrivant tout orgueil dans le comportement.

Anne de France a ainsi su, dans un premier temps, s'effacer et chercher à concilier les opinions et intérêts du plus grand nombre afin de s'attirer leur sympathie et leur appui. La stratégie audacieuse du couple des Beaujeu va porter ses fruits : les Etats-Généraux vont peu apprécier l'attitude de Louis d'Orléans, c'est pourquoi ce dernier héritera de la présidence du Conseil uniquement en l'absence de la personne du roi.

Dans le cas où le roi et le duc d'Orléans seraient absent, ce serait le duc de Bourbon, et après lui le sire de Beaujeu, à qui incomberait la charge¹³⁵.

Aussi les Etats, irrités de l'orgueil du duc Louis et satisfaits de la déférence que les Beaujeu leur avaient témoignée décidèrent-ils, malgré les réclamations du duc d'Alençon, que le sire de Beaujeu présiderait le Conseil après les ducs d'Orléans et de Bourbon¹³⁶.

C'est donc une victoire totale de la Dame de Beaujeu sur ses opposants : outre le maintien de la tutelle sur son jeune frère, le fait que son frère garde la présidence du Conseil permet à Anne de France de conserver le pouvoir. La dernière attaque des princes du sang échoue face à l'habileté politique d'Anne de Beaujeu.

Une dernière fois Anne de France triomphait : demeurée en possession de la tutelle royale, avec un Conseil à la discrétion de la couronne, présidé par son frère ou son mari, elle était sûre de tenir en main la réalité du pouvoir. Ainsi le résultat le plus certain des Etats de Tour que les princes mécontents avaient convoqués pour hâter la ruine de Madame, fut le triomphe de cette jeune princesse. Cette victoire était due à son habileté : modification du système électoral, candidats désignés aux choix des électeurs, translation des Etats d'Orléans à Tours, sollicitations auprès des membres de l'assemblée, intervention opportune de l'éloquent député de Bourgogne, elle n'avait rien omis pour s'assurer le succès¹³⁷.

Anne de Beaujeu est donc la digne héritière de son père Louis XI d'abord parce qu'elle parvient à assurer le respect de ses dernières volontés pour l'avenir de la France. Ensuite parce

déjà émise par le sire de Beaujeu. Le soin de la chose publique reviendra donc aux Etats-Généraux qui doivent mettre à la tête des affaires ceux qu'ils jugeront les plus dignes », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, op. cit., p. 74.

¹³⁵ « La mise en scène de cette attitude d'humilité qui contraste avec celle du duc d'Orléans, convainc les députés qui ajoutent dès le lendemain, 12 février, « que le sire de Beaujeu présiderait [le conseil] après messeigneurs d'Orléans et de Bourbon, clause que la veille [ils avaient] unanimement omise » et que « pour beaucoup de raisons », ils crurent « nécessaire d'insérer » », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, op. cit., p. 123 ; « Quant à la présidence du Conseil, les états décident qu'en l'absence du roi elle appartiendra en premier au duc d'Orléans, après celui-ci au duc de Bourbon et en troisième au sire de Beaujeu », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI*, op. cit., p. 75.

¹³⁶ P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, op. cit., p. 77.

¹³⁷ P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, op. cit., p. 78.

qu'elle le fait avec une habileté politique digne de son père pour qui : « Qui ne sait dissimuler ne sait pas régner ».

Car l'humilité qui a su convaincre les Etats Généraux, a aussi habilement masqué les qualités uniques pour une femme du XV^{ème} siècle qui vont lui assurer son pouvoir pour une période bien plus longue que celle que ses opposants pouvaient présumer à l'époque¹³⁸.

Mais ainsi qu'on va le voir, ces derniers n'ont pas désarmé.

Chapitre 2. – Les qualités d'Anne de Beaujeu

Après les Etats-Généraux de Tours de 1484, la personne d'Anne de Beaujeu ainsi que celle de son époux sont légalement confirmées aux côtés de Charles VIII. Les princes de sang partisans de Louis d'Orléans ne se rallieront pas pour autant et commenceront, dès le sacre de Charles VIII, à lutter contre la politique des Beaujeu ce qui déclenchera un évènement appelé « la Guerre folle ».

Pour eux, la présence d'une femme à la tête du pouvoir est inacceptable, qui plus est une princesse et non une reine. Anne de Beaujeu, qui se fera appeler désormais « Madame », se révélera cependant bien plus forte qu'une simple princesse, réduite à l'époque au rôle d'atout politique d'alliance et d'agrandissement du royaume. Elle sera une vraie femme d'Etat.

Il est vrai que la figure féminine du XV^e siècle renvoie à une image de bonté et de bienfaits qui perdure à notre époque : le Président de la République reçoit la charge d'acquitter les charges gouvernementales tandis que la première Dame œuvre principalement à des œuvres de charité et caritatives pour le bien-être de tous.

La femme reste dans l'Histoire associée à une image maternelle. La reine devient la mère de la France, emprunte de bonté et de piété, œuvrant à l'aimer et à la protéger.

Tout en gardant cette image féminine, Madame va œuvrer aux côtés du roi en incarnant également la force et la poigne d'un chef d'Etat. Anne de France n'aura jusqu'en 1491 qu'un seul but, la protection du royaume de France et des intérêts du roi.

Anne de Beaujeu apparaît alors comme une figure unique du XV^e siècle, car dotées de multiples vertus.

D'abord décrite comme une personne discrète et sage, le décès de son père lui permet de dévoiler ensuite ses facultés intellectuelles et sa fidélité au royaume (1). Même si Charles VIII est le successeur légitime sur le trône de France, Anne de France n'a pas assuré un simple « intérim » mais a véritablement agi en successeur de Louis XI en une politique originale et profitable à la France (2).

Section 1. – Des qualités personnelles mises en valeur par une fonction politique

¹³⁸ « Nulle part, il est vrai, la main de la régente ne se laisse directement apercevoir, mais quelle autre main que la sienne eût pu manier tous ces ressorts, déjouer tant d'intrigues ou déconcerter tant de résistances ? », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, op. cit., p. 78.

Le décès de Louis XI marque l'ascension au pouvoir d'Anne de Beaujeu. Elle devient une véritable figure du pouvoir, le professeur Claude-Joseph TROUVE explicite dans son ouvrage *Anne de Beaujeu, Jeanne de France et Anne de Bretagne* son accession au pouvoir et la transformation opérée sur la Dame de Beaujeu.

Anne de Beaujeu prit le nom de Madame. Elle saisit sans contradiction les rênes de l'Etat. Jusqu'à ce moment, on ne la connaissait que pour une femme aimable et spirituelle. Dès les premiers actes de son administration, elle révéla ses grandes qualités, tempérant l'esprit dominateur et inflexible de son père par la douceur naturelle d'un sexe dont elle réunissait tous les charmes. Ceux qui aspiraient au pouvoir et qui s'étaient flattés de gouverner sous son nom virent cet espoir déçu, sentirent combien ils auraient de peine « à lutter contre une hardiesse qui n'allait jamais jusqu'à la témérité, et contre une prudence qui ne dérobaît au courage aucune de ses ressources ¹³⁹.

Anne de France véhicule alors l'image d'une femme hors du commun. La plus grande faculté qui lui est reconnue est l'esprit dont elle est dotée, fruit d'une instruction unique (1) auquel s'ajoute une place dans la hiérarchie successorale qu'elle ne peut contester (2).

Paragraphe 1. – La personnalité d'Anne de France

La Dame de Beaujeu apparaît comme une femme dotée d'une personnalité unique au XVe siècle.

BRANTÔME, historien, s'est intéressé à Anne de France dans son ouvrage *Femmes Illustres* et cette dernière apparaît selon lui comme une « *fine femme et déliée s'il en fut oncques, et vray image en tout du roy Louis son père* »¹⁴⁰. D'autres personnalités du XVe siècle, tels que des ambassadeurs étrangers, ont également constaté la forte personnalité que la dame de Beaujeu¹⁴¹.

Mais il peut paraître étonnant qu'une femme du XVe siècle puisse être dotée d'un esprit tel que Brantôme la considère comme la digne héritière de son père. Comment Anne de France est-elle devenue la femme savante qu'elle était ?

Anne de France se distingue des princesses de l'époque : les auteurs tendent à la décrire comme une femme « sage et avisée »¹⁴². Le façonnage d'un tel esprit a débuté dès sa plus tendre enfance. En tant que princesse de France, Anne de France a eu accès à la connaissance.

¹³⁹ C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 19-20.

¹⁴⁰ BRANTÔME, *Dames illustres*, Garnier, Paris, 1868, p. 257 ; A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 188.

¹⁴¹ « L'ambassadeur vénitien Girolamo Zorzi, présent à la Cour de 1485 à 1487, décrit quant à lui « une femme de grand sérieux et intelligence, qui marche, dans son action, dans l'héritage de son père » », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 189.

¹⁴² A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 195.

Les bibliothèques mises à sa disposition, la bibliothèque royale et notamment celle construite par Charlotte de Savoie, vont lui permettre de se construire un esprit des plus aiguisés¹⁴³.

L'éducation d'Anne de France débute avec sa mère Charlotte de Savoie. La reine, femme très pieuse, s'est cependant constitué une bibliothèque regroupant des ouvrages aux sujets les plus variés. La professeure Aubrée DAVID-CHAPY explicite notamment le contenu des ouvrages que Charlotte de Savoie a réussi à amasser au cours de sa vie.

Outre de nombreux ouvrages de dévotion, qui représentent la majorité de la librairie de la reine Charlotte, comme l'a montré Anne-Marie Legaré, elle est composée de livres profanes dignes d'attirer l'attention d'Anne de France. Ces derniers ont pu influencer sa vision de l'exercice du pouvoir et éveiller en elle une réflexion sur la place des femmes au cœur de ce monde masculin qu'est la sphère du gouvernement et du politique. La place importante réservée aux ouvrages relatifs à la pratique gouvernementale et aux femmes de pouvoir dénote un intérêt certain pour ces deux questions, y compris de la part de la reine Charlotte, d'ordinaire perçue comme une princesse éloignée des considérations politiques¹⁴⁴.

Parmi ces ouvrages, nombreux sont ceux de l'écrivain italien Boccace et de la poétesse vénitienne Christine de Pizan¹⁴⁵. Christine de Pizan pourrait être considéré comme une féministe du Moyen-Âge : elle est la première femme à avoir vécu de sa plume et subvenu aux besoins de sa famille. Boccace quant à lui reste un auteur des plus inspirants, son œuvre « *De mulieribus claris* » ou *Les Femmes illustres* constitue une biographie des plus grandes femmes de l'Histoire.

De tels auteurs ont très certainement permis à Anne de France de se forger une personnalité mais également de prendre conscience de la place qu'une femme peut avoir au sein de la sphère du pouvoir et du gouvernement. La bibliothèque d'Anne de Beaujeu en tant que duchesse de Bourbon présentera la même ouverture d'esprit¹⁴⁶.

Son éducation fut ensuite complétée par un apprentissage au sein de l'entourage royal. En faisant partie de l'entourage proche de son père, elle n'a pas participé à l'exercice direct du

¹⁴³ « Leur éducation s'est en partie construite grâce à la fréquentation de bibliothèques très riches : celles de ses parents, Louis XI et Charlotte de Savoie, puis celle des Bourbons dans le cas d'Anne de France [...]. Lorsqu'elle hérite du pouvoir, Anne de France n'a que vingt et un ans mais possède déjà une solide culture, fruit de la fréquentation de la librairie royale et de celle de sa mère », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, inventions d'un pouvoir au féminin*, op. cit., p. 191.

¹⁴⁴ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, op. cit., p. 191.

¹⁴⁵ « Boccace y trouve une large place avec deux exemplaires *Du cas des nobles hommes et femmes* traduit par Laurent de Premierfait, devancé toutefois par Christine de Pizan dont les ouvrages présents dans la librairie de la reine sont les suivants : le Livre de la Cité des Dames, le Livres des trois vertus à l'enseignement des dames et L'Epistre d'Othea », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, op. cit., p. 191.

¹⁴⁶ « La littérature plus féminine tient toujours une large place avec cinq titres de Boccace et une quinzaine de Christine de Pizan : trois Livres de la Cité des Dames, quatre Epistres à Othéa, deux Chemin de longue estude, quatre Livres des trois vertus à l'enseignement des dames, l'Epistre à la reine de France et le Dit de Poissy. Parmi les ouvrages de l'Italienne, la prédominance de titres spécifiquement destinés à la promotion et à la défense des femmes est frappante. On imagine aisément leur influence sur Anne de France, d'ailleurs tout à fait perceptible dans les Enseignements à sa fille », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, op. cit., p. 193.

pouvoir royal mais s'est dotée d'une sensibilité politique en observant comment ce dernier exerçait le pouvoir¹⁴⁷.

Anne de France possède donc une intelligence et une culture exceptionnelles pour une femme du XVe siècle. Sa conscience politique s'est fondée d'une part sur une éducation personnelle au travers d'ouvrages des plus savants¹⁴⁸, et d'autre part sur l'observation du fonctionnement du pouvoir au travers de la personne de son père, et ce dernier finit par lui-même constater l'intelligence de sa fille aînée¹⁴⁹.

Anne de France présente donc l'image d'une femme brillante, sage et instruite¹⁵⁰, consciente de la place d'une femme au sein du pouvoir mais également des rouages de son exercice. Toutes ces vertus qui caractérisent la personnalité de la Dame de Beaujeu permettent de comprendre la confiance que lui a accordée son père dans la tutelle de son frère Charles.

Elle est la meilleure tutrice et gardienne que le roi Charles VIII pouvait espérer.

Paragraphe 2. – Une femme pour assurer le respect de l'ordre de succession

Anne de Beaujeu est consciente d'être inéligible à la succession mais également que le pouvoir ne s'exerce pas uniquement du trône de France. L'Histoire et les ouvrages qu'elle a pu étudier ont permis à Anne de France de s'inspirer de nombreuses figures féminines emblématiques.

Un ouvrage du XIVE siècle, « *De mulieribus claris* » ou *Les Femmes illustres* écrit par Boccace, retrace l'histoire de nombreuses figures féminines de l'Histoire. Cette compilation constitue une véritable inspiration pour Anne de France. Des figures emblématiques telles que

¹⁴⁷ « Il est évident qu'Anne de France et Louise de Savoie sont dotées d'une finesse politique, d'un sens du pouvoir qui s'est forgé par la fréquentation de la cour, dès leur enfance. Elles ont côtoyé dès leur plus jeune âge ce milieu fermé où se prennent les décisions qui engagent tout le royaume et ont ainsi fait l'expérience du pouvoir, sinon par la pratique, du moins par l'observation », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 188.

¹⁴⁸ « Ces lectures religieuses et profanes ont ainsi pour vocation de conduire les princesses sur le chemin des vertus morales et politiques et de leur apporter la culture indispensable à qui prétend gouverner selon le bien commun. Le savoir est fondamental pour se positionner avec justesse sur l'échiquier politique », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 194.

¹⁴⁹ « On attribue au père d'Anne de France un jugement souvent repris par l'historiographie qu'il aurait formulé en 1482, en lui confiant la tutelle du dauphin Charles. Il l'aurait choisie « parce qu'il la regardait comme la moins folle femme du monde, car de sage il n'y en a point ». « La moins folle », ce qui signifie la plus sage, la plus prudente », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 195 ; « Louis XI à ce moment-là, s'aperçoit-il que si l'un de ses enfants a les qualités requises, c'est Anne ? Non, car il le sait depuis longtemps ! A vingt-deux ans, elle a atteint sa maturité. Elle seule peut continuer, avec quelques chances de succès, la politique de son père », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 63.

¹⁵⁰ « Ce sentiment était partagé par les contemporains de la dame de Beaujeu, parmi lesquels Claude Seyssel qui évoque « l'une des plus sages et vertueuses » dames du royaume », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 195 ; « Quoiqu'elle ne fût âgée que de vingt-trois ans, le roi calcula que, ne pouvant prétendre à la couronne ni par elle-même ni par son époux, elle n'aurait d'autres intérêts que ceux de son frère, qu'elle veillerait avec soin à sa conservation, et qu'initiée depuis longtemps dans les secrets de l'Etat, elle saurait défendre avec force et prudence l'autorité royale », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 18-19.

des déesses, des reines de la Grèce et la Rome Antique ont de quoi inspirer une princesse de France et, surtout, faire l'éloge des vertus féminines.

Anne de France est consciente des ambitions que son père nourrit pour elle. C'est une mission de gardienne qu'il lui confie car elle apparaît comme la personne la plus légitime. Les femmes apparaissent comme des figures protectrices du pouvoir royal : n'étant pas aptes à régner, elles sont les personnes les plus loyales à la personne du roi.

Le fait d'être du même sang que le roi est en soi constitutif de légitimité, puisque « selon raison écrite et naturelle, la mère aime plus tendrement ses enfants et a le cœur plus doux pour les garder avec soin et les élever avec amour que toute autre personne, même proche de lignage ». Qui plus qu'une mère ou qu'une sœur pourrait vouer au roi un amour véritable, profond et surtout désintéressé ? Qui serait plus légitime que ces princesses pour préserver le sang royal et, au-delà, la continuité dynastique, sans présenter de danger pour une couronne à laquelle elles ne peuvent de toute manière prétendre ? ¹⁵¹

La famille royale est garante d'intégrité, de loyauté, de fidélité c'est la raison pour laquelle la régence lui est le plus souvent confiée¹⁵². Quand Anne se voit investie de cette mission sous la forme de tutelle, elle sait qu'elle doit protéger l'ordre de succession de la menace que constitue la famille d'Orléans, famille représentant la plus grande menace pour le trône de France et l'héritage de Louis XI.

Anne de France, accompagnée de son époux, va donc combattre aux côtés de son frère pour que la succession de Charles VIII se fasse sans encombre.

Anne de France illustre l'idée qui commençait à voir le jour, qu'une femme reste la meilleure gardienne du pouvoir. Un mâle de la famille royale reste éligible à la succession et pourra toujours être tenté de détrôner le roi tandis qu'une femme n'aura jamais cette possibilité.

Anne de Beaujeu est donc un rempart contre l'usurpation du pouvoir. C'est en étant aux côtés de son frère qu'elle va révéler une force de caractère jusqu'alors dissimulée derrière l'image d'une jeune femme douce qui se révélera aussi forte et puissante qu'un véritable régent¹⁵³.

C'est ainsi que durant les années d'affrontement, Anne suivit fréquemment les armées françaises, accompagnée de Charles, tandis que Pierre demeurait le plus souvent à Paris pour gérer les affaires courantes.

Il faut noter ici l'intelligence du dispositif ainsi mis en place, dont aucune autre régente ne bénéficia, puisqu'elles étaient veuves, mais que beaucoup cherchèrent à reconstituer en

¹⁵¹ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 210.

¹⁵² « Le lien de parenté, le sang royal ou maternel s'imposent ainsi très naturellement comme facteurs et éléments de légitimité. Ils constituent un argument sans cesse exploité par Anne et Louise mais encore par Charles VIII et François Ier. Cette théologie du sang royal légitime ainsi le système de régence et lui confère une certaine stabilité puisque, même en l'absence du roi, le royaume est gouverné par une femme dont la fidélité procède inéluctablement du lien de sang qui l'unit au souverain », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 210.

¹⁵³ « Si Madame, malgré ce qu'en disent quelques historiens contemporains, n'obtint pas le titre de régente (le roi était majeur, conformément à l'ordonnance de Charles V), elle en eut les droits, le pouvoir et les honneurs », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 28-29.

s'appuyant sur un homme de confiance (L'Hopital pour Catherine de Médicis, Concini puis Richelieu pour Marie de Médicis, Mazarin pour Anne d'Autriche...).

Un homme ainsi hissé au rang de « premier ministre », avec les dangers afférents au fait de n'avoir avec lui ni intérêts familiaux et patrimoniaux communs, ni intimité

A l'inverse, Anne de Beaujeu reste proche du Roi aux moments où sa présence est symboliquement essentielle et délègue à son mari la gestion quotidienne, en toute confiance du fait des intérêts familiaux et affectifs qui les lient.

C'est l'originalité et l'efficacité de la tutelle d'Anne de Beaujeu sur le roi Charles VIII.

Section 2. – Succéder sans imiter, une politique personnelle

Louis XI cherche à ce que son héritage lui survive dans le temps, c'est humain et Anne de Beaujeu, née Anne de France, est pour lui, la personne la plus qualifiée pour y arriver.

Il ne se trompe pas dans son choix car fidèle héritière de Louis XI, elle protégera les intérêts du roi et du royaume de France en s'inspirant de son père (1) tout en développant une politique originale (2).

Paragraphe 1. – L'héritage de Louis XI

Il faut s'entendre sur ce qu'est l'héritage de Louis XI. Dans sa biographie : « Louis XI ou le joueur inquiet »¹⁵⁴, Amable SABLON DU CORAIL, fait évoluer l'image de ce roi, « l'universelle araigne », n'a plus l'effroyable réputation de fourberie et de cruauté concoctée par ses adversaires, les ducs de Valois de Bourgogne.

Avec la biographie de Paul MURRAY KENDALL¹⁵⁵, le « génie démoniaque » de MICHELET¹⁵⁶ s'était déjà métamorphosé en un roi prudent et visionnaire qui fut à l'origine même de la grandeur royale.

Il s'est certes agi d'un monarque aux atours peu engageants, une personnalité sombre, sans attrait pour les arts, misogyne par politique qui craignait trop l'influence des femmes à la cour, et complexe par essence.

Mais ce roi fut aussi et surtout un monarque de génie qui a réussi à gérer la fin de la guerre de Cent Ans et les ligues nobiliaires. Il a su également étendre le domaine royal dans des proportions inédites depuis Philippe Auguste. Il a su aussi oublier sa misogynie au profit de sa fille Anne.

En définitive, il laisse un immense héritage : la construction d'un territoire national qui, comme le note subtilement SABLON DU CORAIL, était encore d'une réalité abstraite.

¹⁵⁴ Amable SABLON DU CORAIL, *Louis XI ou le joueur inquiet*, Belin, 2011.

¹⁵⁵ Paul MURRAY KENDALL, *Louis XI*, Pluriel, 2014

¹⁵⁶ Jules MICHELET, *Histoire de France, Louis XI et Charles le Téméraire*, Tome sixième, Hachette, Paris, 1844

Et si la monarchie française renforça avec lui son orientation autoritaire, elle ne le fit pas sans un soutien des élites qui d'ailleurs aux États généraux de 1484, peu après sa mort, choisirent avec Anne de Beaujeu, la poursuite de l'ordre voulu par Louis XI.

Ordre et unité, tels sont probablement les principes fondateurs de la politique de Louis XI et son héritage ou plutôt ses dernières volontés transmises à sa fille Anne. Succéder à une figure aussi imposante que Louis XI est une charge dont Anne de Beaujeu mesure le poids¹⁵⁷.

Tout le prouve à commencer par l'usage du nom d'Anne de France. Tout en étant mariée avec Pierre de Beaujeu, elle est et reste une fille de France¹⁵⁸. Sa naissance est sa meilleure arme contre les oppositions auxquelles elle est confrontée¹⁵⁹.

L'importance de l'héritage apparaît notamment dans ses travaux d'écritures. Elle se sert de son nom comme d'une arme en signant toutes ses lettres de son nom « Anne de France » pour rappeler qu'elle reste un membre de la famille royale¹⁶⁰. Anne de France apparaît comme la première dame de France à la fin du XVe siècle, aucune femme n'étant encore mariée à son frère pour porter le titre de reine de France.

Anne de Beaujeu véhicule alors une symbolique de loyauté, de fidélité liée à la naissance et au lignage dont elle descend. La professeure DAVID-CHAPY a notamment mis en lumière les mérites qui décrivent de manière authentique la personne d'Anne de France.

Jusqu'au début de la décennie 1490, Anne de France est pour ainsi dire la première femme du royaume en qualité, Marguerite d'Autriche étant trop jeune pour se voir attribuer le rôle cérémoniel et symbolique qui revient par la suite à Anne de Bretagne, reine à part entière. Le prestige dont bénéficie Anne de Beaujeu, « porteuse du sang royal », est unique en France en cette fin du XVe siècle. Nul ne saurait la surpasser. Cet éloge du sang et du lignage scande les Enseignements où l'on retrouve les mêmes termes que ceux employés une décennie auparavant dans les lettres de Charles VIII pour justifier la présence de sa sœur au pouvoir. Il s'agit avant tout d'être « fidèle à son propre sang et lignage » qu'il faut « aimer, avancer et honorer sur tous autres, et jusques à la dernière goutte ». Il semble que la duchesse de Bourbon ait appliqué ce dévouement fidèle et loyal de la maison de France en servant son frère et, par-delà le seul souverain, le royaume tout entier¹⁶¹.

Mais la Dame de Beaujeu n'est pas au pouvoir pour assurer un pôle intérim entre deux rois. Elle va s'illustrer en œuvrant pour le bien du royaume d'une manière unique : en tant

¹⁵⁷ « Les souvenirs odieux qu'avait laissés le règne de Louis XI formaient, il est vrai, un préjugé contre ses dispositions testamentaires en faveur de sa fille ; mais Madame avait inauguré son pouvoir sous les meilleurs auspices ; aussi parvient-elle à triompher de tous les efforts de ses rivaux », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 27.

¹⁵⁸ « En dépit de son mariage avec Pierre de Beaujeu qui l'a faite dame de Beaujeu et comtesse de Clermont, puis duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, Anne a toujours été et avant tout Anne de France, c'est-à-dire une fille des fleurs de lys », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 210.

¹⁵⁹ « Son statut de fille de roi et son sang royal lui confèrent sa légitimité dans l'exercice du pouvoir et justifie qu'elle se tienne aux côtés du roi, son frère. Jamais elle n'utilise de titulature pour commencer ses lettres. Sa signature impose à tous sa dignité, sa qualité de fille de roi », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 211.

¹⁶⁰ « Jamais elle ne perd ce statut de fille de roi, de fille de France, comme elle le montre à la fois avec simplicité et autorité par sa signature, perpétuant une tradition en vigueur depuis plus de deux siècles et demi », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 211.

¹⁶¹ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 211-212.

qu'élève de Louis XI, elle va retenir les grands enseignements de son père et les bienfaits qui ont pu découler de son exercice du pouvoir mais également en identifier les erreurs afin de ne pas les renouveler.

Elle va ainsi mettre en place une politique à son image, ajoutant ainsi une touche féminine à l'exercice du pouvoir.

Paragraphe 2. – Une volonté politique personnelle

Anne de Beaujeu est consciente qu'elle ne peut gouverner de la même manière qu'un homme¹⁶². La femme incarne l'image d'une mère pour l'ensemble du royaume de France, chargée d'agir de manière généreuse et bienveillante.

Anne de France étant la femme la plus importante de France en l'absence d'une reine, va lier l'exercice du pouvoir avec la mission de bienveillance qui lui incombe. La politique qu'Anne de Beaujeu met en place est une nouveauté sur la scène politique : cette dernière va appliquer les enseignements qu'elle tient de son père tout en y alliant une image et une réflexion féminine personnelles.

Pour cela, Anne de Beaujeu va chercher à réparer certaines des erreurs que le plus grand nombre reprochaient au défunt Louis XI¹⁶³. Comme expliqué précédemment la politique menée par Louis XI avait conduit à de fortes frustrations au sein de la population française¹⁶⁴. La Dame de Beaujeu s'illustre alors à travers une politique de concession dont l'objectif était de satisfaire le plus de requêtes possibles.

Devant la réaction qui menaçait de compromettre les conquêtes de son père, Anne, en femme déliée, crut prudent de céder. Au peuple, elle remit une partie de la taille ; au Parlement elle abandonna le jugement d'Olivier le Dain. Ce ne fut pas sans regret qu'elle dut livrer ce personnage, un des agents les plus actifs de la politique royale¹⁶⁵.

Il s'agissait d'un choix stratégique de la part d'Anne de France : consciente des multiples reproches que son père a pu accumuler tout au long de son règne, cette dernière fait preuve de sagesse en acceptant d'accéder à certaines des demandes des contestataires. L'objectif des Beaujeu est clairement de gagner la sympathie de la majorité des princes et d'éviter une révolte du plus grand nombre¹⁶⁶.

¹⁶² « Pour faire face à tant d'ennemis, aux ressentiments de Bourbon, aux prétentions de Louis d'Orléans, aux intrigues de Dunois, à l'hostilité mal dissimulée des autres, Anne de Beaujeu peut compter sur la docilité de son frère, sur l'absolu dévouement de son mari, et avant tout, sur son propre génie », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, op. cit., p. 53.

¹⁶³ « Louis XI en effet avait accumulé sur lui bien des mécontentements et des haines dont l'explosion faillit être fatale à Charles VIII », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, op. cit., p. 47.

¹⁶⁴ Paragraphe 1 : Les déçus de la politique de Louis XI, p. 11.

¹⁶⁵ P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, op. cit., p. 55.

¹⁶⁶ « Elle avait à craindre une explosion du sentiment populaire au lendemain d'un règne qui avait été accablant pour tout le monde, et puis l'exemple des Etats de Flandre qui avaient imposé leurs volontés à Marie de Bourgogne, celui du Parlement anglais qui venait d'exclure de la succession les enfants d'Edouard, n'étaient pas faits pour la rassurer », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, op. cit., p. 60-61.

Des condamnations multiples prononcées par Louis XI ainsi que les confiscations de biens et d'héritages qui ont pu en découler, Anne et Pierre de Beaujeu vont chercher à accorder leur pardon au plus grand nombre et de manière stratégique.

Il importait avant tout de satisfaire les princes, et Madame ne leur ménagea pas les concessions. Le comte du Perche, condamné à la prison perpétuelle sous Louis XI à la suite d'un odieux procès, est mis en liberté et rentre en possession de ses biens confisqués ; les enfants de Nemours sont admis à revendiquer l'héritage paternel. On rappelle Jean II de Chalon, prince d'Orange, banni du royaume en 1477 pour crime de lèse-majesté. Le comte de Bresse recouvre ses biens ; le duc de Lorraine obtient la restitution du Barrois, une compagnie de cent lances et 36000 livres de pension annuelle pendant quatre ans, terme durant lequel on promettait d'examiner les droits prétendus par lui sur la Provence. Enfin une enquête est ouverte sur la spoliation dont la famille de La Trémoille a été victime sous Louis XI et dont la mémoire pèse si lourdement sur Comynes ¹⁶⁷.

Anne de Beaujeu adopte donc une politique distincte de celle de son père qu'elle a côtoyé. A l'autorité elle transpose la bonté, elle remplace la terreur par la bienveillance. Et sa qualité de femme l'y aide car il s'agit dans l'imagerie populaire non d'une faiblesse à l'endroit de ses opposants mais d'une inclinaison naturelle et respectable.

Madame de France choisit donc d'emprunter une politique empreinte de clairvoyance et de magnanimité, symbolique de l'attitude qu'une femme royale se doit d'adopter. Tous les combats qu'elle mène sont empreint d'un seul et même objectif, veiller au bien-être de la France.

Madame poursuit le cours d'une vie qu'elle consacrait au soulagement et au bonheur du peuple. Elle eut la force et la magnanimité de désavouer le système violent du roi son père. A la dureté, aux caprices, à la fraude, à l'espionnage, elle substitua la clémence, la justice, la franchise et la vérité. Elle rappela les bannis ; elle ouvrit les portes des prisons, des cachots, des cages de fer aux malheureux arrêtés souvent sur de simples soupçons ; elle abandonna les favoris de Louis XI à la rigueur des lois. Olivier le Daim, d'Oyac, expièrent dans les supplices ou dans des tourments plus douloureux que la mort leurs crimes et leurs infâmes délations. Ce dernier avait été le plus ardent persécuteur du duc de Bourbon ¹⁶⁸.

La famille du comte d'Armagnac est un exemple de la politique de reconquête menée par les Beaujeu. Jean V, comte d'Armagnac, est un personnage ayant fait l'objet de nombreuses persécutions sous le règne de Louis XI, ce dernier s'étant ligué contre lui dans le cadre de la Ligue du Bien public¹⁶⁹.

¹⁶⁷ P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, op. cit., p. 56.

¹⁶⁸ C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France*, op. cit., p. 26.

¹⁶⁹ « Sous le règne de Louis XI, Jean V, comte d'Armagnac, avait été lâchement assassiné dans la ville de Lectoure, en présence de son épouse, qui fut elle-même empoisonnée à la fin d'une grossesse. Charles d'Armagnac, frère du comte, avait subi, dans les cachots de la Bastille, une captivité de dix années. Enfermé dans une cage de fer, il en était tiré deux fois par semaine pour subir des châtimens aussi honteux que barbares », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France*, op. cit., p. 37.

Lucide sur l'attitude adoptée par son père vis-à-vis de cette famille noble, les Beaujeu cherchent à gagner leur pardon, quitte à se séparer de certaines possessions.

Anne de Beaujeu lui ouvrit l'entrée des Etats et lui permit de plaider sa cause devant cet auguste tribunal. A l'aspect défiguré de ce rejeton de Clovis, dont la raison semblait égarée par ses longues souffrances, l'assemblée ne put contenir ses soupirs et ses gémissements. Madame, plus attendrie encore, se hâta de réparer les cruautés de son père, en rendant au suppliant les domaines de sa maison, qui avaient été confisqués. Pierre de Beaujeu lui restitua le comté d'Armagnac dont il avait été gratifié par Louis XI ¹⁷⁰.

Ce choix de politique axé sur la recherche d'une conciliation au lieu et place de l'affrontement, va porter ses fruits. La réunion des Etats-Généraux, tribunal censé lui porter préjudice, va, contre toute attente, jouer en sa faveur et dresser d'elle le portrait d'un véritable chef d'Etat :

Les Etats, considérant qu'à la vigilance, à la sollicitude, aux soins de la plus tendre mère, cette princesse joignait le génie d'un homme d'Etat ; que son courage et l'élévation de son âme avaient encore pour appui les vertus, les lumières et l'intégrité de son époux, décidèrent que le comte et la comtesse de Beaujeu demeureraient auprès de la personne du jeune roi, comme Louis XI l'avait réglé par ses dernières volontés ¹⁷¹.

Les Etats-Généraux de Tours sont, comme on l'a vu, le point culminant de l'accession des Beaujeu au pouvoir. Cette institution va donner d'Anne de Beaujeu l'image d'une personne alliant les qualités d'un chef d'Etat à la générosité féminine.

Alors que le défunt roi n'accordait que peu de crédit à l'opinion de la majorité, sa fille prend conscience de l'importance que peut apporter le soutien du plus grand nombre. L'incertitude juridique entourant la notion de la régence plaçait en effet le couple des Beaujeu dans une situation instable mais ils ont réussi à tourner la situation à leur avantage.

La fin des Etats-Généraux de Tours à l'été 1484 marque un tournant dans l'ascension des Beaujeu au pouvoir¹⁷² : les Beaujeu s'imposent aux côtés du roi Charles VIII dont le sacre doit avoir lieu de peu de temps après. Anne de France cesse de défendre sa position pour prendre la place de conseillère au côté de son frère.

*

En conclusion, l'arrivée de la Dame de Beaujeu au pouvoir en tant que « régente » sans vraiment en avoir le titre ne s'est pas faite sans encombre. Elle légitime sa présence au pouvoir avec ingéniosité et mesure en gagnant l'approbation du plus grand nombre et en mettant en

¹⁷⁰ C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France et Anne de Bretagne*, op. cit., p. 38.

¹⁷¹ C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France et Anne de Bretagne*, op. cit., p. 27-28.

¹⁷² « Le résultat des Etats généraux de Tours qui avaient été convoqués dans le but de ravir à Madame l'autorité que lui avait léguée son père, fut le triomphe de cette princesse. Si jeune encore, Anne de Beaujeu montra que, dans des circonstances difficiles, elle saurait tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France*, op. cit., p. 41.

exergue ces capacités intellectuelles pour prouver qu'elle est capable d'assumer une telle fonction : un à un ses opposants se retrouvent désarmés et ne peuvent que s'incliner.

Anne de Beaujeu véhicule l'image d'une héritière fidèle à sa lignée : conservatrice et protectrice de son héritage, elle œuvre à la préservation de l'ouvrage de son père. Consciente du travail inachevé que Louis XI lui remet, elle compte terminer son œuvre qui consiste à éduquer son frère à convenablement régner mais également continuer d'agrandir le royaume de France.

La présence d'Anne de France permet également de prouver qu'une femme peut être un engrenage important dans l'exercice du pouvoir qu'il convient donc de ne pas négliger. A cet égard, Anne de Beaujeu va léguer un héritage aux femmes qui lui succéderont au pouvoir.

Mais il faut aussi relever que le maintien au pouvoir d'Anne de Beaujeu est le fruit d'une association d'intérêts et de calculs dont elle a bénéficié.

Anne de France arrive au pouvoir grâce à son père, grâce à son mari, et plus largement grâce à l'ancienne équipe gouvernant avec Louis XI, mais aussi grâce aux Etats généraux et cela par application d'une forme d'adage selon lequel mieux vaut la sécurité avec la femme connue, liée à l'ancienne équipe, que l'aventure avec des hommes susceptibles de capter le pouvoir à leur profit.

Anne de Beaujeu n'est donc pas le témoignage d'une autorité féminine qui s'est imposée à un pouvoir masculin mais son admission par ce dernier au regard d'une conjonction de circonstances particulières. Le talent d'Anne de Beaujeu est alors d'avoir su rester au pouvoir et surtout d'en avoir fait un excellent usage.

Deuxième Partie : Anne de Beaujeu, un héritage

Bien que l'influence paternel ne soit plus à prouver au regard de la politique d'action mené par la dame de Beaujeu, on observe de 1484 à 1491 l'apparition d'une politique qu'on pourrait qualifier de « propre » à Anne de Beaujeu (1).

Le nom d'Anne de Beaujeu disparaît bon nombre de fois dans les écrits au profit de son frère Charles VIII. Malgré cet effacement, Anne de Beaujeu laissera son empreinte dans l'Histoire et sur la France (2).

Titre 1. – Le pouvoir « de » et « selon » Anne de Beaujeu

La Dame de Beaujeu représente un exercice du pouvoir tout à fait original pour le XVe siècle. Le sacre du roi Charles VIII a suivi de près la fermeture des Etats-Généraux de Tours de 1484, ce qui rend la présence d'un régent totalement obsolète.

Anne de France ne peut exercer le pouvoir de manière directe et elle en est tout à fait consciente. Sa place dans l'exercice du pouvoir se doit d'être discrète. Mais elle est nécessaire car Charles VIII se retrouve à la tête d'un royaume instable à seulement l'âge de quatorze ans.

Les lacunes du jeune roi dans l'exercice du pouvoir sont réelles et n'échappent pas à ses potentiels opposants.

Pour sa propre sécurité, Louis XI avait écarté son fils de son entourage. Cette protection excessive a malheureusement conduit le jeune Charles à ne pas être préparé à l'exercice de la royauté, contrairement à sa sœur Anne et son époux Pierre de Beaujeu.

Le couple des Beaujeu est conscient de cette faiblesse de Charles VIII, c'est pourquoi ils doivent trouver un moyen de le guider sans exercer le pouvoir de manière évidente. C'est cet équilibre délicat qui va conduire à un exercice du pouvoir original pour l'époque car dissimulé derrière la personne de Charles VIII.

Les Beaujeu vont ainsi œuvrer pour Charles VIII et le royaume en agissant sur plusieurs fronts de 1484 à 1491 (1).

Le gouvernement du royaume au XVe siècle s'entend de manière centrale : le roi prend les décisions qui sont ensuite appliquées par les personnes qui l'entourent, ces dernières contribuant à l'exécution des décisions dans les provinces du royaume.

L'entourage du roi est composé donc de plusieurs conseillers chargés de le guider dans ses choix. Les Beaujeu vont s'attacher à mettre en place un réseau de fidèles à eux et au roi Charles VIII. (2).

Chapitre 1. – Une conception personnelle de son rôle dans le fonctionnement des institutions

Charles VIII est sacré roi de France à Reims le 30 mai 1484, entouré de certains pairs du royaume de France, dont le duc d'Orléans¹⁷³. Anne, conformément à la décision rendue par les Etats-Généraux de Tours de 1484, reste aux côtés de son frère Charles pour le conseiller et le guider dans l'exercice du pouvoir.

Mais les opposants au couple des Beaujeu ne sont pas dupes car, bien qu'au côté de son frère Charles, l'exercice du pouvoir est dans les mains d'Anne de Beaujeu. Telle une régente dont elle n'a pas le titre, elle guide l'action royale (1). Pour mener à bien ses projets de sauvegarde du royaume, son premier et plus fidèle soutien est son mari Pierre de Beaujeu (2).

Section 1. – Une régence de fait et non de droit

Pour beaucoup d'historiens, Anne de Beaujeu apparaît comme une régente sans en avoir le titre. Un régent se conçoit comme un gardien, un protecteur du royaume : il doit veiller à ce que le royaume se maintienne et reste en paix jusqu'à ce que le roi exerce le pouvoir de manière autonome.

Malgré la cérémonie du sacre, Charles VIII n'apparaît pas apte à exercer le pouvoir de manière autonome. Dans le droit fil des dernières volontés de Louis XI, les Beaujeu vont alors épauler le jeune roi dans son apprentissage du pouvoir : certains auteurs tendent à reconnaître à la dame de Beaujeu une fonction s'apparentant à une « régence de fait ».

Anne de Beaujeu qui n'a pas le titre de régente, ne limite pas son intervention au simple conseil destiné à protéger la personne du roi que l'on attendrait d'un tuteur. Elle va, en collaboration étroite avec son mari, exercer en fait le pouvoir en ce sens que ses décisions relatives à la gestion du royaume seront exécutées car elles s'imposent du fait qu'elles sont systématiquement validées par le roi.

La situation d'Anne de Beaujeu est inédite dans l'Histoire de France car bien que n'ayant pas de place institutionnellement reconnue (1), elle s'inscrit néanmoins dans l'exercice effectif du pouvoir (2).

Paragraphe 1. – Une présence nécessaire au côté du Roi, clé du pouvoir

Faire partie de l'entourage proche du roi constitue une clé d'accès au pouvoir. Les Beaujeu, tout comme le duc d'Orléans, en étaient parfaitement conscients. C'est la raison pour

¹⁷³ « Appel à Reims par sa belle-sœur, le duc d'Orléans assista au sacre de Charles VIII, le 30 mai 1484, comme pair du royaume : il assista également à l'entrée du roi dans Paris le 5 juillet », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, op. cit., p. 83 ; « Mais le 29, au château de Gueux où s'est réunie la cour, certains invités parmi les plus prestigieux se font attendre. Les deux Bourbons, Jean et Louis, ne sont pas là. Jean, retenu à Moulins par une crise de goutte, a délégué au maréchal de Gué le port de l'épée qu'il aurait dû tenir en tant que connétable. Le comte d'Angoulême (époux de Louise de Savoie), le duc de Lorraine manquent aussi, de même qu'Alain d'Albret et Jean de Foix. Finalement, les deux Orléans, Louis et François Dunois, arrivent en brillante escorte », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI*, op. cit., p. 76.

laquelle les opposants au parti des Beaujeu avaient décidé de réclamer la réunion des Etats-généraux de Tours en 1484 : l'objectif était de faire partie de l'entourage privé du roi.

Les Etats-généraux de Tours avaient conduit à légitimer l'installation d'Anne de Beaujeu, ainsi que de son époux, au côté du jeune roi jusqu'à sa majorité. Mais contre toute attente, sa présence au côté de son frère va se prolonger sur près d'une décennie. Madame de France apparaît comme un véritable guide pour un jeune roi de quatorze ans.

Le régent est avant tout un conseiller du roi dont il doit parfaire la formation politique et l'éducation, d'où le lien étroit qui s'établit entre tutelle et gouvernement, permettant aux Beaujeu de tenir à la fois le roi et le royaume. Anne de France se place totalement dans cette perspective : elle apparaît en conseillère du roi qui la présente comme telle ¹⁷⁴.

Telle une véritable régente, cette dernière vient compléter son éducation, le conseiller, le guider. Mais à la différence d'une véritable régence, ni Anne ni Pierre de Beaujeu n'exerce directement le pouvoir : ils préfèrent le guider dans son exercice du pouvoir au lieu de l'exercer à sa place¹⁷⁵.

En droit, la différence est décisive car les décisions sont juridiquement prises par le roi. En fait, tout tient à l'autonomie de décision du roi par rapport aux conseils prodigués par Anne et Pierre de Beaujeu. Tant que le roi ne dispose pas de l'indépendance de jugement et de l'autorité personnelle lui permettant de décider autrement que ce qui lui est conseillé par les Beaujeu, ces derniers gouvernent en fait.

L'image répandue par les historiens selon laquelle Anne de Beaujeu est une véritable régente sur la période s'étendant de 1483 à 1491 est donc compréhensible tant la distinction entre une tutelle et une régence apparaît comme très mince au cas d'espèce.

Pour autant les Beaujeu ne cherchent pas à s'approprier le pouvoir comme le prétendent à tort leurs opposants. Au contraire, les Beaujeu tiennent à laisser la souveraineté de Charles VIII s'établir.

De son éducation découlent des préceptes qu'Anne de Beaujeu considère comme les fondements de la politique qu'elle mène¹⁷⁶ : la figure royale est seule détentrice du pouvoir et son action est motivée par la recherche du bien commun du royaume. Le roi, tout comme ses conseillers, doivent fonder leurs actions sur les intérêts du roi et du royaume.

De tels idéaux motivent toutes les actions constitutives de la politique d'Anne de France¹⁷⁷, ainsi que l'explique l'historienne Aubrée DAVID-CHAPY :

¹⁷⁴ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 407.

¹⁷⁵ « Dans la logique et la continuité des ordonnances des rois Charles V et Charles VI qui visent à consolider l'Etat monarchique, sa pratique politique et ses actions convergent avant tout vers le renforcement du pouvoir royal. Il s'agit plus d'influencer les prises de décisions de Charles VIII que de gouverner ouvertement à sa place. Le roi paraît d'autant plus fort qu'il est l'auteur des décisions », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 407.

¹⁷⁶ « Pratiquer le pouvoir, c'est avant tout servir le roi et la royauté auxquels la dame de Beaujeu, en fille de France, est particulièrement attachée. Elle apparaît comme une princesse pétrie des idéaux politiques de son temps : par sa pratique du pouvoir, on saisit sa réceptivité aux réflexions et conceptions idéologiques de la fin du XVe siècle », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 406.

¹⁷⁷ « Elle est l'héritière de cette théorie politique qui consiste à dire que le roi est pleinement souverain et seul détenteur de l'autorité, y compris en période de régence. Cette fiction répond à une nécessité et s'inscrit dans une tradition politique qu'Anne fait vivre », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 406.

Tout dans sa pratique du pouvoir est marqué du sceau de cette conception de la royauté qui est comme idéalisée : toute son action politique est fondée sur cette fiction de la pleine et entière souveraineté de Charles VIII, souveraineté dont l'importance ne cesse de ressurgir dans les débats politiques et sur laquelle les Beaujeu sont accusés d'empiéter ¹⁷⁸.

Tout dans sa politique consiste à renforcer l'image instable attachée à Charles VIII depuis le décès de son père en 1483. Les vestiges du règne de Louis XI rendent les débuts du règne de Charles VIII délicats.

C'est pourquoi dans un objectif de préservation du royaume de France, Anne de Beaujeu va agir pour renforcer le prestige du roi ce qui constitue sa meilleure protection contre ses opposants.

Dans un souci de conservation du royaume et afin de consolider le pouvoir royal affaibli par la rébellion, Anne de France cherche toujours à mettre en avant la figure royale et non la sienne. Malgré le tableau d'Anne de France parfois sombre dressé par l'historiographie des deux derniers siècles, donnant d'elle l'image d'une femme avide de pouvoir, il semble qu'elle ait avant tout cherché à préserver celui du roi, tout en restant indubitablement attachée à sa position à la tête de l'Etat. Elle paraît avoir placé au-dessus de tout le service du royaume et du roi et être demeurée d'une fidélité infaillible à la couronne et à la maison de France, c'est-à-dire à son propre sang ¹⁷⁹.

C'est ainsi qu'Anne de France s'impose comme une présence nécessaire au pouvoir royal dont ses décisions visent à affermir le pouvoir. A cet égard, il a été certainement plus efficace à l'atteinte de son objectif de n'avoir pas le statut officiel de régente. Le Régent qui occupe une place de marque au côté du roi et agit en ses lieu et place, recueille directement les bénéfices de la politique qu'il mène. A l'inverse, la princesse Anne qui œuvre dans l'ombre pour le bien du royaume et non pour ses propres intérêts, laisse au seul Roi les mérites de la politique menée.

Cette stratégie est mise en œuvre dès 1484 et la clôture des Etats-Généraux, les Beaujeu mettent en place autour de la personne royale un véritable cérémonial en vue de le présenter aux yeux du monde comme un roi fort et puissant¹⁸⁰.

En mettant le roi au centre de l'attention, les Beaujeu renforcent l'autorité qui découle de sa position royale mais également la puissance du royaume. L'entourage proche du roi constitue une véritable clé d'accès au pouvoir mais l'attitude qu'ils choisissent d'adopter guide l'action politique. Contrairement à un régent qui accapare la scène politique pour son compte,

¹⁷⁸ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 406.

¹⁷⁹ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 407.

¹⁸⁰ « Les cérémonies du pouvoir, concentrées sur l'année 1484 et orchestrées par les Beaujeu, peuvent être lues comme une volonté de recentrer le royaume sur la personne royale, en des circonstances instables. En effet, à l'occasion des Etats généraux, le roi est mis en scène dans tout l'éclat de sa dignité devant les députés des trois ordres [...] A chaque occasion, Anne de France, demeurant dans une ombre relative, met en avant Charles VIII, afin d'exalter la personne royale et de resserrer ses liens avec son royaume. Elle sait que la présence du roi accroît à elle seule l'efficacité de l'Etat », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 408-409.

les Beaujeu choisissent de placer le roi au centre de l'attention¹⁸¹. On considère que les Beaujeu donnent alors une image nouvelle de la régence :

Il résulte de leur vision d'un régent qui est avant tout un conseiller, du contexte qui les pousse à la discrétion, de leur prudence, de leur fidélité indéfectible à la couronne et de leur réalisme politique fondé sur la raison¹⁸².

Il est loisible de douter de la justesse du maintien de la référence à une régence dans le cas d'Anne de Beaujeu dès lors que cette dernière n'a juridiquement pas exercé le pouvoir.

On peut tout autant lui rendre hommage en considérant qu'elle est à l'origine d'un mode particulier d'assistance au souverain tenant pour beaucoup aux vertus d'Anne de Beaujeu qui va intervenir, comme on va le voir, effectivement dans l'exercice du pouvoir tout en préservant et même en renforçant l'image du souverain, par fidélité aux dernières volontés de son père, attachement à sa conception de la royauté et ambition pour le royaume.

Paragraphe 2. – Une influence discrète mais réelle sur l'exercice du pouvoir

Ainsi qu'on a pu l'expliquer la femme constitue un personnage qui se retrouve écarté de l'exercice du pouvoir dès le XIV^e siècle. Sur le continent européen, la France apparaît même comme le pays le plus opposé à l'introduction des femmes au sein du gouvernement du royaume.

Anne de France en est tout à fait consciente ce qui lui permet de s'en servir à son avantage. Elle arrive ainsi à participer de manière réelle à l'exercice du pouvoir sans pour autant revendiquer une intervention directe au sein des institutions constitutives du pouvoir. Toute son attitude est marquée au sceau de l'humilité et de la discrétion.

Certains auteurs parlent d'une politique dissimulée ou encore de « gouverner masquée ». La professeure Eliane VIENNOT détaille dans un ouvrage cette idée de gouvernement discret adoptés par les Beaujeu : *Gouverner masqués : Anne de France, Pierre de Beaujeu et correspondance dite « de Charles VIII »* (2001)¹⁸³. A travers ce recueil, l'auteure démontre que l'action politique menée par le couple de Pierre et Anne de Beaujeu est guidée par un objectif majeur, la gloire de leur souverain.

¹⁸¹ « Une telle attitude pourrait expliquer la longévité de sa présence aux côtés de son frère (jusqu'à la fin du règne de ce dernier ou presque) dans la mesure où elle ne l'écarte pas du pouvoir », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, loc. cit., p. 409.

¹⁸² A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, op. cit., p. 409.

¹⁸³ « Le caractère restreint des sources émanant de la dame de Beaujeu a conduit certains historiens à conclure, certainement hâtivement, à la pratique d'un gouvernement « masqué ». C'est notamment la thèse d'Eliane Viennot (selon laquelle Anne de France aurait « gouverné masquée »), s'inspirant de Michelet qui prétendait que la princesse aurait « mis autant de soin à cacher son pouvoir que d'autres en mettent à le montrer ». Selon Eliane Viennot, l'absence ou le faible nombre de documents officiels signés de la main d'Anne de France serait le fruit d'une volonté de déguiser et de dissimuler son pouvoir », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, op. cit., p. 404.

Leur action se manifeste par un travail épistolaire. Dès le décès de Louis XI, des missives sont envoyées aux grandes villes de France afin de leur assurer la protection du roi Charles en échange de leur loyauté à la couronne.

De par le roy, Chers et bien amez, nous avons presentement sceu le trespassement de feu notre tres cher seigneur et père, que Dieu absoille, dont avons esté et sommes si tres desplaisans que plus ne pourrions [davantage]. Et pour ce que tousjours vous avez envers nostredit seigneur et père, ses predecesseurs et les nostres à la couronne de France, gardé si bonne bonne, vraye et entiere loyauté que perpetuellement vous en estes dignes de louable et singuliere recommandation [...] nous vous avons bien voulu advertir dudit cas, en vous priant que veuillez garder et continuer envers nous la bonne loyauté que avez gardé envers nostredit feu seigneur et père et precesseurs, et tenez vous certains que sommes deliberez de garder et entretenir en bonne justice, aussi en vos droiz, privileges et libertez, et en tant que pourrons doresnavant vous relever et soulaiger, vous et vostre peuple, de partie des charges que avez portez et soustenuz le temps passé, et en toutes choses vous tenir si bons et favorables termes que congnoistrez par effect l'amour et affection que desirons avoir à vous, en manière que chacun, selon son estat et vocation porra vivre en seurté, paix, repos et tranquillité. Et tousjours vous aurons en speciale et singuliere recommandacion comme noz bons, vraiz et loyaulx suggesttz, ainsi que de brief nous avons entencion de vous escripre plus à plain. Donné à Amboise, le premier jour de septembre, Charles ¹⁸⁴.

En veillant à ce que les écrits circulant en France débutent par ces mots « De par le roy », les Beaujeu témoignent de leur grande habileté politique : ils ne laissent jamais apparaître leur présence au pouvoir à travers les écrits et font du roi le seul décisionnaire. Pour s'assurer d'ailleurs qu'aucune incohérence ne puisse subsister dans les écrits royaux, leur rédaction est confiée à des secrétaires royaux¹⁸⁵.

En constituant l'entourage privé du roi et en possédant à leurs côtés les secrétaires royaux, les Beaujeu sont en mesure de conduire la politique qui s'appliquera en France ¹⁸⁶. Le choix de la discrétion associée au respect affiché du Roi leur permet de préserver l'autorité de la personne royale mais également leur place à ses côtés.

On l'a vu ce comportement aux antipodes de celui adopté par le duc d'Orléans, vindicatif et imbu de sa personne¹⁸⁷, leur permet ainsi de conserver le soutien des institutions et notamment le Parlement de Paris.

Bien que discrète, Anne de Beaujeu exerce réellement le pouvoir : même si elle ne souhaite pas agir de manière directe afin de préserver l'autorité de son frère elle apparaît aux

¹⁸⁴ *Lettres de Charles VIII*, édition P. PELICIER et B. de MANDROIT, pour la Société de l'Histoire de France, Paris, H. Laurens, 1898-1905, vol 1, p. 1.

¹⁸⁵ « Certes, les Beaujeu exercent une influence manifeste sur le roi ainsi que sur le contenu de ses lettres qu'ils inspirent très probablement. En revanche, la rédaction de leur correspondance revient à des secrétaires, experts en la matière », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, *op. cit.*, p. 405.

¹⁸⁶ « En outre, les Beaujeu disposent de la plume et de la signature du roi pour exprimer leurs volontés et leurs désirs, ce qui leur permet de demeurer discrets », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, *op. cit.*, p. 266.

¹⁸⁷ « Alors que les lettres de Louis d'Orléans et de Maximilien sont rédigées sur un ton vif et comminatoire, laissant apparaître de violents sentiments et des passions non maîtrisées, comme le déplore aussi bien le Parlement que l'Université de Paris, les Beaujeu préfèrent une attitude discrète et humble, sans cependant renoncer à leur autorité », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, *op. cit.*, p. 265-266.

yeux de tous comme la personne qui tient les rênes de l'Etat¹⁸⁸. Sous couvert des secrétaires royaux, elle veille à la mise en place de la politique qu'elle juge la plus efficace pour le royaume de France.

Pierre et Anne furent toujours d'une remarquable prudence, se gardant toujours d'empiéter sur les prérogatives de Charles VIII et de s'approprier des droits qui ne leur avaient pas été confiés. Ce retrait des Beaujeu s'inscrit dans leur volonté d'apaisement politique exprimée aux députés des Etats en 1484 par Pierre qui s'était opposé à ce que son rôle politique apparût officiellement dans les conclusions des députés, arguant de son désir de paix entre les princes. Cette prudente dissimulation correspond donc à un choix politique et participe de leur conception et de leur pratique du pouvoir fondée sur une économie de la paix et de la concorde¹⁸⁹.

L'habileté politique d'Anne de Beaujeu est avérée et son dévouement au royaume de France sans limite¹⁹⁰. Mais cette abnégation n'aurait probablement été suffisante sans l'assistance de son mari.

Section 2. – Un pouvoir conforté par l'action de son époux, Pierre Beaujeu

En digne princesse de France, Anne a fait l'objet de jeux d'alliances dès son plus jeune âge. Son père Louis XI, grand stratège et grand manipulateur, avait contracté pour sa fille divers contrats de mariage, chacun lui apportant des avantages politiques et militaires dans le cadre de sa politique.

Contre toute attente, c'est le fils cadet de la famille de Bourbon, Pierre de Beaujeu qui sera retenu pour futur gendre. Ainsi qu'on l'a précédemment expliqué, cette union n'allait pas de soi car Pierre de Beaujeu est d'abord opposant à Louis XI dans le cadre de la Ligue du bien public. Mais il trahit ses alliés pour devenir finalement le plus fidèle conseiller de Louis XI.

Outre les antécédents politiques de Pierre de Beaujeu, les fiancés présentent une différence d'âge conséquente de 23 ans¹⁹¹. Malgré cela, les deux époux vont se trouver de certaines affinités : du vivant de Louis XI comme après son décès, les historiens tendent à considérer qu'entre les deux époux, une véritable entente existe.

¹⁸⁸ « Il nous semble que la dame de Beaujeu ne cherche jamais à masquer ou à dissimuler son pouvoir dont personne parmi ses contemporains n'ignore à quel point il est étendu. Tous la considèrent comme la tête pensante de l'Etat pendant la décennie 1480 et même après, qu'il s'agisse des chroniqueurs amis ou ennemis, des princes ou encore des ambassadeurs étrangers. Le roi en personne témoigne à plusieurs reprises de la place éminente qu'il souhaite lui accorder à ses côtés », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 405.

¹⁸⁹ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 405-406.

¹⁹⁰ « Anne de France exerce sur son frère et à la tête du royaume un pouvoir d'influence, qui comporte très naturellement une part d'ombre et de discrétion. Peu lui importe de signer des actes officiels, pourvu qu'ils soient porteurs de ses idées et le reflet de ses conceptions et vues politiques », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 406.

¹⁹¹ « Elle a un peu plus de douze ans. Il fêtera prochainement ses trente-cinq ans. Vingt-deux années les séparent », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 33.

Dès le décès de Louis XI et même après le sacre de Charles VIII, ces derniers vont être confrontés à une adversité qui va solidifier encore leur union. Cette union va leur permettre de s'imposer au pouvoir plus précisément au sein d'une instance, le Conseil du Roi (1). C'est un véritable binôme, fort d'une collaboration sans faille qui va œuvrer à un exercice efficace et pertinent du pouvoir royal (2).

Paragraphe 1. – Une collaboration nécessaire pour influencer sur le Conseil

Le Conseil du roi est une institution née au Moyen-Âge. A l'origine, ce conseil regroupait les plus proches conseillers du roi : leur mission était de l'assister dans ses charges de gouvernement du royaume de France.

Cette institution, convoquée de manière épisodique depuis le XI^e siècle va, à partir du XV^e siècle, être réunie de plus en plus souvent en partie à l'initiative d'Anne de Beaujeu qui a conscience de l'importance de cette institution dans l'exercice du pouvoir en France.

Au cours de son Histoire, la composition du Conseil du roi a pu évoluer de différentes manières. Certes la présence du roi, le plus souvent accompagné de son héritier le dauphin, est indispensable, mais ses conseillers sont divers et variés : on peut y trouver des grands du royaume, que ces derniers soient laïcs ou ecclésiastiques, des princes de sang, des juristes...

Sa composition a évolué le plus souvent selon la volonté du roi mais malgré cela, la présence des femmes au sein de ce conseil est interdite. Anne de France est donc dans l'impossibilité d'intervenir dans ce conseil, du moins directement. Son mariage avec Pierre de Beaujeu va lui permettre alors d'influencer indirectement cette institution.

Bien qu'étant dans l'entourage privé du jeune roi, les Beaujeu sont conscients de l'appui que peut leur apporter le Conseil du roi. Ce Conseil s'intéresse à de multiples sujets à titre consultatif, que ce soit en temps de guerre ou de paix : bien que la décision finale revienne au roi, l'approbation du Conseil apporte un appui non négligeable.

Les Etats généraux avaient été saisis de la question du Conseil du roi en 1484. A la suite de leur délibération, il avait été décidé de confier la présidence du Conseil au duc d'Orléans et, en cas d'absence de ce dernier, au duc de Bourbon puis au duc de Beaujeu si jamais les deux précédents étaient absents.

Le déclenchement de la révolte menée par le duc d'Orléans, la « Guerre folle », entraîne des modifications dans la composition du Conseil¹⁹². L'absence du duc d'Orléans ainsi que celle du duc de Bourbon pour présider le Conseil, tel qu'il avait été décidé lors des Etats généraux, empêche leurs partisans d'officialier au Conseil, ce qui conduit Pierre de Beaujeu à le présider.

Très concrètement, ceux qui, comme Dunois, Louis d'Amboise, Odet d'Aydie, le duc d'Alençon, Geoffroy Herbert, Gouffier, Guyot Pot, le seigneur de Culant, combattent pour le parti des princes disparaissent du Conseil. Les hommes de guerre au service des Beaujeu y participent

¹⁹² « De 1485 à 1487, c'est-à-dire en plein Guerre folle, la rupture est encore plus saisissante : la présence ou l'absence au Conseil coïncident très exactement avec le choix politique de chaque conseiller et avec les événements militaires », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 373.

moins car ils sont au front. Pierre de Beaujeu préside et domine donc le Conseil où les ducs d'Orléans et de Bourbon ne font plus que de très rares apparitions. Il y exerce le pouvoir en compagnie de ses fidèles Jean du Mas, Etienne de Vesc, Louis de Graille. Les réseaux de fidèles des Beaujeu fonctionnent donc parfaitement pour les servir au Conseil où ils se trouvent en position de domination quasi-totale dès les débuts de la guerre, soit dès 1485 et jusqu'au début de la décennie suivante ¹⁹³.

Avec la présidence du Conseil, Pierre de Beaujeu maîtrise également sa composition. La famille de Bourbon y gagne alors une position majoritaire, ces derniers étant devenus leurs alliés par l'union de Pierre de Beaujeu à Anne de France¹⁹⁴. Par ce mariage, Charles VIII obtient l'appui d'une des familles les plus puissantes de France.

Cette situation joue évidemment en faveur de la politique des Beaujeu, leur permettant alors d'adopter toutes les décisions nécessaires à leur politique avec le soutien du Conseil. Pierre de Beaujeu devient le porte-parole des idées politiques de sa femme¹⁹⁵. Par le biais de son époux, Anne de France réussit à s'imposer sans pour autant modifier le fonctionnement des institutions¹⁹⁶.

Anne de France respecte les dernières volontés de son père et le règne de son frère Charles VIII en menant sa politique dans l'ombre du Roi tandis que son époux œuvre en pleine lumière et en toute légitimité au sein du Conseil pour promouvoir les idées politiques qu'Anne de France ne peut porter elle-même.

Autrement dit, Anne de Beaujeu règne en fait, dans le parfait respect des institutions qui y font obstacle, ceci par l'effet combiné de son intelligence politique et de sa parfaite entente avec son époux.

Paragraphe 2. –Une collaboration renforcée par l'entente au sein du couple

Le couple des Beaujeu agit de concert, telle une personne à deux visages.

¹⁹³ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 373-374.

¹⁹⁴ « Les membres de la maison de Bourbon sont donc surreprésentés au Conseil, au gouvernement ou dans l'armée royale et bénéficient de nombreuses faveurs. C'est à l'évidence le résultat de la politique des Beaujeu qui placent favorablement les membres de leur parentèle auxquels ils font confiance. Par l'intermédiaire d'Anne de France, le roi Charles VIII se considère comme apparenté à cette large famille, ce qui est à ses yeux un critère essentiel de confiance politique », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 329.

¹⁹⁵ « Tout d'abord, Pierre de Beaujeu s'impose par sa présence quasi systématique au Conseil qu'il préside le plus souvent : il y apparaît comme la voix du roi et comme celle de son épouse. Le Conseil du roi a donc représenté à la fois le lieu et l'instrument incontournable d'exercice du pouvoir. Les Beaujeu ont trouvé appui sur cette institution pour y faire adopter leurs volontés, au nom d'un Conseil collégial dont l'expérience et la qualité des membres légitimaient d'emblée leurs décisions », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 375.

¹⁹⁶ « De surcroît, Anne de France a su une fois de plus contourner les difficultés sans tenter de s'imposer mais en y exerçant son pouvoir et son influence à travers les hommes (son mari et ses fidèles) qu'elle domine par son autorité politique et symbolique », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 375.

Anne de France dès son plus jeune âge a pris conscience du pouvoir que peut apporter le mariage. Etant une princesse de France, un mariage avec elle était recherché car devait conduire son fiancé à accéder à certains privilèges liés à son rang¹⁹⁷.

En épousant Anne en 1474, Pierre de Beaujeu confirme ainsi sa place dans l'entourage privé du roi, auquel il a accédé depuis la fin des années 1460 quand il décida d'œuvrer au côté du roi dans la lutte contre la Ligue du bien public.

Lorsqu'en 1484 Anne et Pierre reçoivent de Louis XI la mission de protéger le jeune roi ainsi que de veiller au bien du royaume, la plus grande difficulté réside dans leur légitimité à assumer une telle mission.

Pierre de Beaujeu a certes prouvé ses capacités sous le règne de Louis XI au sein de son entourage privé¹⁹⁸. Anne, quant à elle, est une princesse de France et une duchesse de Bourbon mais elle reste une femme ce qui, en France, ne lui accorde que peu de légitimité.

La femme en France ne peut acquérir une quelconque autorité par elle-même : seule l'institution du mariage lui permet, par le biais de son époux, d'exister¹⁹⁹. L'usage français conduit donc à considérer que les dernières volontés de Louis XI doivent être effectués ensemble.

Exercer le pouvoir en couple n'est pas seulement une stratégie politique mais une nécessité pour la fille de Louis XI : ce mode de pouvoir puise ses racines dans une tradition établie de longue date, aussi bien dans le royaume de France qu'à l'étranger. Cette réalité politique qu'est le pouvoir de couple est exprimée par le duc Jean de Berry qui affirme qu'« Hôtel de seigneur ne vaut rien sans dame » et conceptualisée par Christine de Pizan. « Au XVe siècle », écrit Françoise Autrand, « il n'y a pas de roi sans reine, par de duc sans duchesse ni même de seigneur sans dame. Le pouvoir s'exerce en couple ». La dame de Beaujeu est confrontée à cette réalité et bien qu'elle détienne entre ses mains l'essence même du pouvoir politique, c'est-à-dire l'autorité et le pouvoir décisionnel, elle gouverne de pair avec le sire de Beaujeu. S'il faut une dame au seigneur, il est inconcevable qu'une dame mariée exerce le pouvoir individuellement, indépendamment de son époux²⁰⁰.

Pierre de Beaujeu apporte à sa femme une légitimité que même son rang de princesse ne peut lui accorder²⁰¹. Il lui apporte la force d'un mariage mais également des connaissances

¹⁹⁷ « Réciproquement, Anne lui apporte la légitimité d'une fille de France », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 254.

¹⁹⁸ « Le sire de Beaujeu dispose en effet de la légitimité que lui confèrent son sexe, la décision des Etats généraux de lui conférer la direction du Conseil et enfin le choix de Louis XI de lui confier la garde de Charles VIII », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 138.

¹⁹⁹ « Les pratiques et les mentalités politiques de la fin du XVe siècle justifient qu'Anne de France n'ait pas exercé seule le pouvoir. En effet, il ne s'agit pas d'un simple rôle de dame administrant ses terres (comme par exemple le comté de Gien qu'elle gère personnellement, sans l'aide de Pierre de Beaujeu) ou celles de son mari absent, comme c'est fréquemment le cas au Moyen Âge. Cette fonction à la tête de l'Etat est bien plus conséquente, puisqu'elle touche de fait à l'auctoritas et à la plena potestas qui sont les fondements de la souveraineté », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 254.

²⁰⁰ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, inventions d'un pouvoir au féminin, op. cit.*, p. 253.

²⁰¹ « Dans un tel climat politique, une présence masculine à ses côtés est conçue comme instrument de puissance et de légitimité. Pierre de Beaujeu représente ainsi le socle du pouvoir de la dame de Beaujeu. Il peut en partie combler le déficit de légitimité dont souffre son épouse puisqu'il a été désigné par les Etats généraux

en matière politique²⁰². L'appellation de cette période comme le « Gouvernement des Beaujeu » prend alors tout son sens : même si Anne se révélait être la digne héritière de son père, elle ne pourrait mener aucun projet sans son mari.

L'entente entre Anne et Pierre de Beaujeu a donc été une des clés de leur réussite. La deuxième a certainement été leur intelligence politique. Car cette politique menée à deux a pu être mise en œuvre précisément car elle ne l'était qu'au nom d'un seul, le roi.

L'exercice du pouvoir sous la surveillance des Beaujeu est une politique de promotion de l'autorité royale. Dès qu'un acte officiel est émis par le roi, les correspondances et les lettres émises par les Beaujeu viennent confirmer les directives royales²⁰³.

Il s'agit d'un mode d'action répété tout au long du règne de Charles VIII : Anne et Pierre, comptant sur l'efficacité de l'écrit, disent et redisent la volonté royale. [...] Ces lettres se veulent « l'expression d'un souci de redoublement et d'accompagnement des commandements contenus dans les édits royaux » : on attribue une valeur performative à la répétition ²⁰⁴.

Tout l'intérêt d'une telle politique est de travailler de concert avec le roi. En accordant leurs écrits et leurs actions, les Beaujeu viennent légitimer leur travail par l'autorité qui émane de Charles VIII et qui, par des écrits au contenu similaire, vient conforter leurs paroles²⁰⁵. Charles VIII quant à lui gagne en autorité car tous les actes menés par sa sœur et son beau-frère sont accomplis en son nom²⁰⁶.

Ce fonctionnement à trois montre son efficacité durant les conflits que devra affronter le gouvernement des Beaujeu : de la Guerre folle à la Campagne de Guyenne et la Guerre de Bretagne, c'est quatre ans de révoltes qui animent la France sans discontinuer.

La Guerre folle débute à la suite des Etats généraux de 1484 et conduit les Beaujeu à mettre en place une véritable politique de guerre, politique qui nous est retransmise par les lettres des Beaujeu et du roi.

pour prendre la tête du Conseil du roi (et donc jouer un rôle politique) et pour exercer la tutelle sur le jeune Charles VIII », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 254-255.

²⁰² « En outre, la sœur de Charles VIII profite de l'expérience qu'à son mari des affaires politiques. La pratique du pouvoir en couple consiste une stratégie d'action de la part d'Anne de France, dans le contexte de la Guerre folle », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 254.

²⁰³ « Dernière facette de ce pouvoir de couple, la stratégie qui consiste à doubler, voire à tripler, les lettres royales. Les Beaujeu en sont coutumiers. Comme nous le verrons, leur pratique du pouvoir est perceptible à l'aune de leur abondante correspondance : écrire est un acte de pouvoir. En revanche, aucun acte officiel n'est jamais émis en leur nom. Leurs lettres doublent, voire triplent, celles du roi, ce qui prouve la coïncidence parfaite de leur volonté politique », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 256.

²⁰⁴ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 256.

²⁰⁵ « Les Beaujeu fondent leur action politique sur l'approbation royale, qui légitime leurs propres décisions, et sur la fiction de la totale souveraineté de Charles VIII. Leur pratique doit donc refléter leur accord parfait avec le roi et l'union harmonieuse des trois membres de la famille. Ils développent implicitement la rhétorique de l'union et utilisent l'auctoritas royale pour faire accepter leurs volontés », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 256.

²⁰⁶ « L'écriture des Beaujeu, détenteurs d'une autorité morale fondée sur leur expérience du pouvoir, confère une existence, une réalité et même une légitimité à celle de Charles VIII, alors qu'en théorie, toute légitimité émane du roi dont les décisions constituent autant d'actes de souveraineté », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 257.

La professeure DAVID-CHAPY à travers ses études a réussi à constater l'impact de l'œuvre épistolaire des Beaujeu sur la politique militaire mise en place durant la Guerre folle²⁰⁷. Elle explique qu'Anne de France s'attache à maîtriser l'information, tous les renseignements durant cette révolte passent par elle²⁰⁸.

La place de la Dame de Beaujeu dans les affaires militaires semble soumise à controverse entre les historiens : Paul PELICIER dans son *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu* considère en effet que cette dernière a eu un rôle dissimulé en comparaison avec son époux et son frère²⁰⁹. Cependant il est clair qu'Anne de France est intervenue à sa manière.

Pierre de Beaujeu apparaît quant à lui comme une figure d'autorité similaire à celle du roi. Etant son plus proche conseiller, les forces au service du roi considèrent tout naturellement qu'obéir aux ordres des Beaujeu revient à obéir à sa majesté²¹⁰.

Le couple des Beaujeu se répartit donc les tâches afin de mener à bien l'exercice du pouvoir. Leur action se confond avec le pouvoir royal à tel point qu'on pourrait y voir une seule et même action²¹¹. Leur victoire contre les princes de sang vient couronner de succès leur entente mais également leur place au pouvoir.

Cependant cette réussite tient aussi au véritable réseau qu'ils ont su mettre en place pour assurer leur exercice du pouvoir en France.

Chapitre 2. – Une politique de réseau

Il est dans les usages que le Roi soit entouré de multiples personnes. Ces dernières sont chargées de plusieurs missions : le conseiller, le guider mais également de veiller à l'exécution de ses décisions. La constitution de cet entourage relève du bon plaisir du roi. Ces conseillers sont le plus souvent des personnalités nobles.

²⁰⁷ « Les lettres inédites contenues dans le ms. fr. 15538 de la BnF, encore jusqu'à présent inexploitées, adressées à Anne de France ou bien écrites de sa propre main, nous permettent de cerner plus précisément son rôle militaire », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 416.

²⁰⁸ « Anne de France apparaît comme le principal donneur d'ordres, comme celle qui doit tout savoir et à qui l'on doit plaire et obéir par-dessus tout », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 417.

²⁰⁹ « Dans l'Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu, Pail Pélicier s'interroge sur la part de cette dernière dans les décisions militaires et dans la conduite de la guerre de Bretagne, affirmant qu'elle y laisse à son frère et à son époux un rôle de premier plan. Elle aurait ainsi agi plus en spectatrice qu'en actrice, conformément au rôle qui seyait à toute princesse, à savoir le retrait des affaires militaires, d'ordinaire réservées aux hommes », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 421 ; « Or, la Trémoille et Graille, n'est-ce pas toujours Madame de Beaujeu, abritant ainsi discrètement son influence sous le couvert d'un habile capitaine et d'un ministre dévoué ? », P. PELICIER, *Essai sur le gouvernement de la Dame de Beaujeu, op. cit.*, p. 149.

²¹⁰ « Jacques d'Aubusson assimile très manifestement les ordres du sire de Beaujeu à ceux donnés par le roi : les exécuter revient à satisfaire l'autorité royale, dans une sorte de confusion qui est le signe d'une réussite politique de Pierre et Anne, dont le but manifeste est de montrer à tous qu'ils œuvrent pour le roi et son royaume », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 418.

²¹¹ « L'action politico-militaire du couple s'esquisse à travers des sources qui concordent parfaitement avec la politique royale. Il y a une confusion totale des intérêts du roi et des Beaujeu et donc une concordance parfaite de leurs actions », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 416.

Louis XI se distingue en introduisant, parmi des fidèles nobles, des personnes d'origine bourgeoise. Ces derniers se révélaient être plus à même de lui venir en aide dans les domaines politiques, militaires ou encore fiscales. Louis XI met ainsi en place un réseau à son image, apte à lui permettre d'aboutir aux projets qu'il poursuit. Pierre de Beaujeu fait partie de cet entourage et est au courant de son fonctionnement : lorsque ce dernier se voit confier la charge gouvernementale, lui et sa femme reprennent normalement les fondamentaux du réseau de Louis XI (1).

Cependant les Beaujeu, bien qu'ils constituent l'entourage privé du roi, ne sont pas des personnalités royales. Ils ne peuvent pas se permettre d'user des relations de Louis XI de la même manière que ce dernier. Forts des enseignements de ce dernier, ils décident de développer de nouveaux réseaux en parallèle de l'existant (2). Cette stratégie encore une fois novatrice sera couronnée de succès.

Section 1. – Dans le droit fil de son père Louis XI

L'historien Charles PETIT-DUTAILLIS décrit la duchesse de Bourbon comme une femme éclairée dans son ouvrage *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII : 1422-1492*, agissant pareil à son père ou s'en rapprochant : « Tout l'esprit de Louis XI revivait en sa fille aînée, sa préférée, Anne de Beaujeu »²¹².

Les auteurs trouvent de nombreuses similitudes entre Anne de France et Louis XI²¹³ : cela a eu un impact sur la politique des Beaujeu. Les fidèles, tout comme les opposants à Louis XI y voient une pérennisation de la politique de Louis XI sous le règne de Charles VIII.

Les Beaujeu sont conscients d'avoir été choisis afin de préserver l'œuvre de Louis XI, mais ces derniers ne possèdent pas le prestige d'un roi. Pour gouverner au côté de Charles VIII, les Beaujeu tiennent compte des enseignements de Louis XI et de sa politique (1) en y ajoutant leur talent politique propre (2).

Paragraphe 1. – Une poursuite de sa politique

Le Conseil du Roi devient le lieu de prédilection du gouvernement de Louis XI²¹⁴. Cette institution est ouverte à une multiplicité de personnes mais l'office le plus courant se compose

²¹² Charles PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII : 1422-1492*, Tallandier, 1981, p. 452.

²¹³ « Elle avait des mœurs austères et, comme son père, elle trouvait son principal plaisir à dominer. Energique et obstinée, mais aussi très fine, habile à séduire, à corrompre et à diviser ses adversaires, peu scrupuleuse, et disposée à ne tenir ses promesses que si elle le jugeait utile, elle allait déjouer avec une remarquable adresse les convoitises des féodaux et des princes étrangers et conserver à son frère un royaume intact », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 452.

²¹⁴ « Ce pouvoir octroyé par Dieu, Louis XI croyait, avec son fidèle Commynes, qu'il devait en disposer pour le « commun profit », mais qu'en revanche il était seul juge et dispensateur de ce commun profit et que tout devait plier devant sa volonté », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 430.

des plus proches conseillers de Louis XI, dans lesquels on trouve notamment Pierre de Beaujeu²¹⁵.

Le Conseil du Roi devient un véritable appui pour le Roi à mesure que ces opposants apparaissent. Les Parlements se sont notamment opposés à lui de nombreuses fois, jugeant certains de ses actes contestables²¹⁶. Afin d'agir librement, Louis XI érige le Conseil du Roi en une véritable institution judiciaire lui permettant de contourner leurs décisions²¹⁷.

Louis XI rencontre également des contestations parmi la noblesse. Tous ces opposants, furent soumis à sa volonté par les armes²¹⁸. Ceux qui choisissaient de lui rester fidèle avaient fait ce choix par crainte de représailles ou bien parce qu'ils y gagnaient d'un point de vue matériel²¹⁹.

La noblesse est progressivement écartée de l'exercice du pouvoir au profit de la bourgeoisie dont Louis XI a fait sa principale alliée. Cette classe sociale représentait, pour Louis XI, sa principale source de financement de ses politiques de conquêtes. En échange de leurs finances et de leur loyauté, la bourgeoisie recevait les faveurs du Roi sous la forme d'anoblissement ou encore de fonctions politiques au sein des institutions des villes²²⁰. La noblesse se voyait donc dépouillée de ses principales fonctions au profit d'une bourgeoisie riche et de plus en plus puissante.

²¹⁵ « Comme auparavant, les séances furent fréquentées irrégulièrement par quelques grands vassaux (notamment le duc de Bourbon, après la guerre du Bien public) et par des évêques de toutes les provinces ecclésiastiques ; mais les conseillers assidus et influents furent trois ou quatre prélats, comme Balue avant sa disgrâce et Louis d'Amboise ; - des seigneurs étroitement attachés au service du roi, comme son gendre Pierre de Beaujeu, le sire de Craon et les grands officiers de la couronne ; - enfin et surtout de petits gentilhommes parvenus ou des nobles de fraîche date, [...] et le groupe des gens de loi et de finances », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 433.

²¹⁶ « Avec les Parlements, et surtout celui de Paris, il y eut des conflits très violents. Le roi, déclara Commynes, « desiroit de tout son cueur bien brider ceste court de Parlement ; il avoit contre cueur plusieurs choses, dont il la hayoit ». Louis XI, ajoute-il, aurait voulu obtenir l'abrègement des procès, et c'est ce que montrent en effet beaucoup de ses lettres. Mais surtout il gardait rancune à la Cour de Paris de l'opposition qu'elle faisait à ses actes, par exemple lorsqu'il donnait à un favori des terres du domaine ou bien un héritage qui aurait dû être dévolu à un autre ; et lui en voulait de ne point lui fournir des juges dociles, dans les causes qui intéressaient ses amitiés ou ses haines », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 433.

²¹⁷ « Au reste, Louis XI eut bien des moyens de « brider » son Parlement. Il lui enleva quantité de procès pour les donner à la section judiciaire de son Conseil, qui fut désormais une Cour de justice pourvue de tous ses organes », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 434

²¹⁸ « Ce fut par la violence que Louis XI réduisit les rebelles [...] Après la mort de Charles le Téméraire, aucun prince du sang ne fut capable de tenir tête à Louis XI », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 437.

²¹⁹ « Il gorgea de pensions, de fiefs et d'offices les nobles qui se résignèrent à le servir, et il essaya d'enchaîner les indociles par des serments, soit en leur conférant le collier de l'ordre de Saint-Michel, qu'il créa en 1469, à l'image de la Toison d'Or des ducs de Bourgogne », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 437.

²²⁰ « Quand il modifia les institutions d'une ville, ce fut presque toujours pour y partager le pouvoir entre les officiers royaux et quelques familles de riches bourgeois, dont il s'assurait la fidélité par l'anoblissement et des faveurs de toutes sortes. [...] Louis XI n'a été que le roi des bourgeois, des bourgeois cossus qui lui donnaient leur argent sans se plaindre », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 440.

La politique menée par Louis XI a certes étendu le domaine de la couronne au sein du royaume de France²²¹ mais ses manœuvres militaires et fiscales lui ont attiré bon nombre d'ennemis et ont appauvri les caisses du trésor royal²²². Les Beaujeu ayant suivi de près l'œuvre de Louis XI vont en tirer des enseignements²²³.

Ainsi Anne de France qui avait fait l'objet de nombreux jeux d'alliances décide de rompre les fiançailles de son frère avec Marguerite d'Autriche pour le fiancer à Anne de Bretagne, lui permettant ainsi d'accéder au duché de Bretagne jusqu'alors totalement indépendant.

Les Beaujeu, tout comme Louis XI, privilégient le conseil de personnes compétentes dans leurs domaines respectifs afin de permettre un exercice efficace du pouvoir royal²²⁴. Ils vont d'ailleurs reprendre, ainsi que le souhaitait Louis XI, bon nombre de ses anciens conseillers pour les assister.

Les Beaujeu suivent enfin la politique initiée par Louis XI en ce qu'ils vont tout mettre en œuvre pour ériger Charles VIII en monarque puissant et incontestable. Mais il leur manque l'autorité personnelle qui n'appartient qu'au Roi. Ils vont pour parvenir à leurs fins devoir compenser ce déficit d'autorité par leur talent politique.

Paragraphe 2. – Une conservation de sa structure

En leur confiant le jeune roi, Louis XI énonce ses dernières volontés²²⁵ : il leur recommande de rester aux côtés du jeune roi afin de le guider, le conseiller mais surtout et le

²²¹ « Volontairement captif dans cette « étroite prison » du Plessis, il mesurait la grandeur de l'œuvre accomplie : il avait détruit la maison de Bourgogne, triomphé des « grandes pratiques, trahisons et conspirations » de la noblesse, et l'annexion de la Franche-Comté, de la Provence et du Roussillon avait reculé les vieilles frontières du royaume », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 448.

²²² « Ni le souvenir de tant de meurtres juridiques, d'exécutions sommaires, de violences et de perfidies, ni le sentiment qu'il avait de son impopularité ne le troublaient », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 448.

²²³ « La présence des Beaujeu au pouvoir s'impose au royaume comme une réalité mais surtout comme le résultat de la volonté du roi défunt d'instaurer une continuité politique entre les deux règnes », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, op. cit., p. 52.

²²⁴ « Les princes souffrent de manière chronique d'un profond sentiment d'injustice à l'égard du pouvoir royal à qui ils reprochent de ne pas les associer suffisamment à la pratique du gouvernement. Convaincus de leur droit naturel, fondé sur le sang, à conseiller le roi et, dans le cas de Charles VIII, à exercer la régence et à diriger le conseil, ils se sentent injustement exclus d'un pouvoir qui devrait, à leurs yeux, légitimement leur revenir. Or, cette conception qu'ils ont de leur rôle diffère de celle de Louis XI, qui préféra s'entourer de spécialistes du pouvoir sur l'efficacité et la fidélité desquels ils pouvaient compter avec certitude. Dès les règnes de Charles VII et de Louis XI, la place des princes de sang au Conseil du roi et dans son entourage perdit tout caractère systématique. L'apogée du pouvoir des princes, tel qu'il avait existé au XIVe et au début du XVe siècle, n'avait dès lors plus lieu d'être, ce que les intéressés déplorent », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, op. cit., p. 103.

²²⁵ « Louis XI n'avait pas organisé de régence, son héritier étant près d'atteindre l'âge de la majorité des rois. Il avait prescrit simplement de ne laisser personne approcher de son fils, et de ne destituer aucun de ses serviteurs », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 453.

protéger, ce que les Beaujeu accompliront avec succès. Louis XI leur recommande également de conserver ses conseillers à leurs côtés.

Commence alors une stratégie calculée par les Beaujeu : ne possédant pas l'autorité divine qui incombe au Roi, les Beaujeu cherchent à satisfaire les revendications de leurs opposants dans la mesure du raisonnable sans détruire l'ouvrage de Louis XI.

Afin de calmer les attentes revendicatrices des princes de sang, les Beaujeu leur octroient des concessions diverses et variées²²⁶. De même, le Parlement de Paris qui s'était vu fortement restreint sous le règne de Louis XI, récupère certaines de ses prérogatives²²⁷.

Un exemple édifiant de la stratégie des Beaujeu est le Conseil du roi. A l'aube des Etats généraux, la composition de ce Conseil avait une importance capitale. Afin de satisfaire le plus grand nombre, Anne de France avait accepté certaines des demandes de ses opposants²²⁸. Une telle action était calculée : les Beaujeu avaient conscience que ce Conseil ne pourrait durer longtemps car il ne comportait aucun membre disposant d'une compétence à l'administration du royaume²²⁹.

L'inefficacité dudit Conseil lui a donné la justification pour reprendre à ses côtés certains des conseillers de Louis XI, permettant ainsi à sa dernière volonté d'être respectée²³⁰. C'est ainsi que progressivement les Beaujeu arrivent alors à constituer un réseau composé d'anciens fidèles de Louis XI²³¹, connaisseurs de sa politique et à même de les aider à la

²²⁶ « Les Beaujeu n'osèrent pas exécuter ce programme à la lettre : leur politique fut de satisfaire tout de suite les mécontents, quitte à annuler plus tard les concessions trop gênante », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 453.

²²⁷ « Les membres du Parlement de Paris prirent une éclatante revanche. Ils furent confirmés dans leurs charges, et ceux qui avaient été destitués par Louis XI furent réintégrés », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 454.

²²⁸ « Les Beaujeu consentirent à l'établissement d'une liste de quinze conseillers, tous nobles ou prélats, qui donnait partiellement satisfaction aux princes : les futurs chefs du parti « orléaniste » y côtoyaient le sire de Beaujeu et ses amis », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 454.

²²⁹ « Mais ce Conseil, qui ne comprenait aucun homme de loi ni de finances, n'était pas né viable, et nous croyons qu'il n'a jamais fonctionné sans l'adjonction d'autres membres. Dès le mois de septembre 1483, comme le prouvent les mentions des ordonnances, les Beaujeu réintégrèrent un bon nombre d'anciens conseillers, dont l'expérience était nécessaire à l'expédition des affaires », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, loc. cit., p. 454.

²³⁰ « Les Beaujeu étaient libres désormais de tenir le compte qu'ils voudraient de leurs promesses et des vœux exprimés par les Etats Généraux. Ils avaient appelé dans le Conseil une dizaine de membres des Etats, mais c'étaient d'anciens conseillers, ou des hommes d'un dévouement assuré, comme Philippe Pot. Beaucoup de ceux qui avaient fait une scandaleuse fortune pendant le règne précédent, au lieu d'être écartés et contraints à rendre gorge, restèrent ou rentrèrent au Conseil, et gardèrent la plupart de leurs biens », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 459.

²³¹ « L'habileté des Beaujeu sauva du naufrage les serviteurs de Louis XI, et la politique qu'ils représentaient », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 454 ; « Conformément aux dernières volontés de son père et à l'ordonnance de 1482, Charles VIII conserve une grande partie du personnel administratif et politique en place ainsi que des conseillers. Cette décision est à mettre au compte de Pierre et Anne de Beaujeu qui mesurent l'importance de tels soutiens pour renforcer leur position à la tête de l'Etat. Le parti royal dispose ainsi de nombreux de fidèles, déjà acquis à sa cause », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, op. cit., p. 302.

perpétuer²³². Philippe Pot est un exemple de cette politique : au service de Louis XI, ce dernier sert la grandeur des Beaujeu et leur place au pouvoir²³³.

Les Beaujeu trouvent principalement appui sur un réseau préexistant constitué par Louis XI et formé de nobles, serviteurs de l'Etat, prêts à les soutenir dans leur entreprise. L'aspect essentiel de leur relation se fonde sur la fidélité. En outre, ces hommes peuvent mettre leur expérience militaire et administrative du pouvoir au service de la dame de Beaujeu. Déjà installés dans les rouages de l'appareil monarchique, ils contribuent à sa prise de pouvoir par leur soutien, leur force de travail, leur capacité de conseils et leur grande efficacité d'action. Ces individus travaillent avec Pierre de Beaujeu depuis de longues années déjà et lui sont liés par les services rendus au roi Louis XI²³⁴.

On distingue dans ce réseau des hommes de guerre²³⁵, grand soutien qui leur sera utile lors des nombreuses révoltes qu'ils vont devoir réduire²³⁶. On peut citer divers personnages emblématiques :

Pierre de Rohan, maréchal de Gié, ou encore Louis Malet, seigneur de Gravelle se sont illustrés durant le gouvernement des Beaujeu²³⁷. Ces anciens fidèles de Louis XI ont ainsi, grâce aux Beaujeu, conservé leurs fonctions et leurs honneurs. Jean de Baudricourt²³⁸ ou Philippe de Crèvecœur²³⁹ ont également apportés un soutien aux Beaujeu lors des guerres de Flandres, en échange ces derniers reçoivent les honneurs.

²³² « De manière éloquent, la plupart des individus qui sont à leur service ont autrefois servi Louis XI. Pierre et Anne de Beaujeu s'appuient sur un cercle de fidèles préexistant sur lequel ils prennent appui car ils leur garantissent une stabilité politique », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 308.

²³³ « Philippe Pot, seigneur de la Roche, passé du service du duc de Bourgogne à celui de Louis XI, sert avec fidélité comme gouverneur de Charles VIII puis du dauphin Charles-Orland. Les Beaujeu tiennent à avoir de leur côté ce spécialiste de la question bourguignonne, d'autant qu'il met ses talents d'orateur à leur service lors des Etats généraux de 1484 », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 306.

²³⁴ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, inventions d'un pouvoir au féminin, op. cit.*, p. 303.

²³⁵ « A la tête du parti breton pro-français qu'il organise avec son cousin l'archevêque de Bordeaux, André d'Espinay, il s'illustre comme un conseiller militaire de premier ordre », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 304.

²³⁶ « Le Normand Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, très fidèle serviteur de Louis XI, est également actif dans la répression de la Guerre folle, comme Grand Maître des Arbalétriers. Il siège activement au Conseil du roi et est chargé en 1485 de surveiller les agissements de René d'Alençon », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 305.

²³⁷ « Il faut tout d'abord nommer Pierre de Rohan, maréchal de Gié, Breton passé au service de Louis XI et fidèle parmi les fidèles. Le Normand Louis Malet, seigneur de Gravelle, s'impose comme un personnage incontournable du gouvernement des Beaujeu, notamment dans son action pendant la Guerre folle », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 304.

²³⁸ « Le Lorrain Jean de Baudricourt avait connu son ascension sous le règne de Louis XI pour son rôle militaire pendant la guerre du Bien Public et diverses missions diplomatiques. Ce gouverneur des duché et comté de Bourgogne est envoyé comme pacificateur dans cette région agitée par des troubles fomentés par les proches de Maximilien. Il refoule les troupes impériales qui tentent d'envahir la Franche-Comté. Promu maréchal de France le 21 janvier 1486, il est l'un des artisans de la victoire de Saint-Aubin-du-Cormier en 1488 », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 305.

²³⁹ « Le Flamand Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes et de Lannoy, est l'un des plus proches conseillers de Louis XI. Nommé maréchal de France le 21 janvier 1485, il s'illustre par ses succès militaires dans le Nord en 1487 et se fait le relais de la politique d'affermissement de la domination française dans les Flandres, ce à quoi il travaille de concert avec le bâtard de Bourbon, amiral de France et Louis de Hallwyn. Il est

Malgré tout le soutien que leur apportent les fidèles de Louis XI, les Beaujeu recherchent des appuis ailleurs. C'est pourquoi, en parallèle de ce premier réseau, ils développent un nouveau réseau qui leur est propre.

Section 2. – Un réseau propre

Les Beaujeu mettent en place un véritable réseau politique autour d'eux et du jeune roi. Ce réseau abrite une grande majorité des anciens alliés de Louis XI, ces derniers étant conscients que les Beaujeu constituent pour eux une protection contre les princes de sang attachés au duc d'Orléans et une source d'honneur et privilège.

Malgré ces appuis puissants qui s'illustrent à leurs côtés durant les révoltes qui animeront la France de 1484 à 1491, les Beaujeu choisissent de développer un réseau en parallèle, composés de nouveaux alliés²⁴⁰ (1).

Classiquement, l'exercice du pouvoir conduit l'autorité royale à développer un réseau masculin autour de lui, caractéristique du pouvoir royal en France. Anne de France incarne l'image d'un pouvoir féminin unique pour l'époque qui va être à l'origine d'un réseau inédit : un réseau féminin²⁴¹ (2).

Paragraphe 1. – L'émergence d'un nouveau réseau de fidèles

La maison de Bourbon se révèle être un allié de poids dans la politique des Beaujeu²⁴².

La maison de Bourbon s'était fortement opposée à Louis XI lors de la Ligue du bien public, les envisager comme des alliés de son successeur n'allait pas de soi. De plus Pierre de Beaujeu n'est que le fils cadet de la famille : l'appui d'une maison va naturellement au fils aîné de la famille.

Jean II de Bourbon, l'aîné de la famille, décède en 1488. Dans l'ordre de succession, c'est son frère Charles, cardinal archevêque de Lyon, qui succède à la maison de Bourbon. Ce

de nouveau récompensé pour ses bons et loyaux services le 20 février 1493, en recevant l'office de grand chambellan », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 305.

²⁴⁰ « Dès 1483 et jusque vers 1490, le parti des Beaujeu et le parti royal se confondent : les membres et les intérêts sont communs », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 302.

²⁴¹ « Depuis Brantôme, il convient d'affirmer, et c'est ce que n'ont pas manqué de faire les historiens, qu'Anne de France a structuré autour d'elle une cour féminine nombreuse et prestigieuse », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 591.

²⁴² « Ils constituent aisément autour d'eux une vaste clientèle à plusieurs titres : ils détiennent les clés du pouvoir, sont la source de bénéfices et d'offices et représentent la porte d'accès au roi. Enfin, à partir de 1488, leur qualité de duc et de duchesse de Bourbon leur permet de se constituer un réseau au sein de la noblesse installée sur leurs possessions. Les Beaujeu, conscients de la nécessité de trouver des appuis au sein de la noblesse et parmi les grands serviteurs de l'Etat pour demeurer à la tête du royaume, utilisent pertinemment les liens de fidélité préexistants et en tissent de nouveaux », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 302.

dernier décédant également en 1488, Pierre de Beaujeu devient alors le nouveau duc de Bourbon²⁴³.

La maison de Bourbon vient donc apporter son soutien à son représentant. Le mariage entre Pierre de Beaujeu et Anne de France les conduit naturellement à apporter leur soutien à la dame de Beaujeu²⁴⁴ : leur présence majoritaire au Conseil du roi en est une illustration.

Anne de France, en véritable femme de pouvoir, ne néglige donc pas l'importance des liens de sang et de famille dans la mise en place d'un réseau d'allié à ses côtés. Son mari lui apporte ainsi l'appui d'une des familles les plus puissantes de France²⁴⁵.

La consolidation de la maison de Bourbon, pilier de son gouvernement et rempart de la royauté, émerge comme un aspect fondamental de la politique d'Anne de France. Elle converge avec sa quête perpétuelle de consolidation du pouvoir royal, sans s'y opposer : la dame de Beaujeu est indéfectiblement fidèle aux deux maisons auxquelles elle se rattache, par le sang et par le mariage

²⁴⁶.

Au-delà des liens familiaux, les Beaujeu étendent le champ de leurs soutiens²⁴⁷. Un de leur plus grand allié se révèle être Louis de la Trémoille. Fils de Louis Ier de la Trémoille et de Marguerite d'Amboise, ce dernier s'illustre aux côtés des Beaujeu comme un allié fidèle et un chef de guerre émérite lors de la Guerre folle et de la Guerre de Bretagne²⁴⁸.

Louis XI avait privé bon nombre de nobles de leurs possessions durant son règne : la famille de la Trémoille avait ainsi été dépossédée de la vicomté de Thouars pour en faire don à sa fille Anne lors de ses fiançailles avec Nicolas d'Anjou.

Anne de Beaujeu a discerné chez Louis de la Trémoille de nombreuses qualités, c'est pourquoi elle décide de faire de lui un familier de son entourage. Pour cela, elle décide de lui restituer la vicomté de Thouars qui lui revenait mais également de faire de lui un membre de sa

²⁴³ « Lorsqu'elle accède au pouvoir en 1483, son beau-frère Jean II est duc de Bourbon. A la mort de ce dernier, la couronne ducal doit échoir à son frère Charles. Le sire de Beaujeu n'est que le troisième fils survivant du duc Charles Ier de Bourbon et de la duchesse Agnès de Bourgogne, elle-même issue de la prestigieuse maison de Bourgogne. La dame de Beaujeu constitue très rapidement un réseau au sein de la vaste parentèle de Bourbon, de concert avec son mari », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 319.

²⁴⁴ « Autant Anne de France assume pleinement son statut de fille de France, autant elle s'intègre parfaitement dans la famille de Bourbon dont est issu son époux Pierre de Beaujeu », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 319.

²⁴⁵ « Toute épouse, toute princesse se doit « d'honorer et aimer » aussi bien sa famille que celle de son époux et de s'insérer, comme vecteur d'amour et de concorde, entre deux parentèles dans les stratégies de réseaux. D'ordinaire, ce sont les femmes qui favorisent l'accès de leur époux à un nouveau réseau ; dans le cas présent, Anne de France s'intègre pleinement dans celui, particulièrement vaste, de la maison de Bourbon », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 319-320.

²⁴⁶ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, inventions d'un pouvoir au féminin, op. cit.*, p. 319.

²⁴⁷ « Persuadée que le meilleur moyen d'assurer le bonheur public et d'affermir le trône était de s'entourer d'hommes vertueux et éclairés, elle choisit pour ministres les sages qui lui étaient désignés par la voix du peuple », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 42.

²⁴⁸ « Elle avait en outre démêlé dans la foule de courtisans un jeune homme en qui tout était grand, naissance, génie, courage et fortune : c'était Louis de la Trémoille, surnommé depuis, à juste titre, le chevalier sans reproche, et dont le dévouement pour Madame allait jusqu'à l'enthousiasme », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 42.

famille : il épouse Gabrielle de Bourbon-Montpensier, parente de Pierre de Beaujeu, en 1484²⁴⁹. Louis de la Trémoille va vouer aux Beaujeu une fidélité sans faille.

Tandis qu'il s'illustre aux côtés de Pierre de Beaujeu en tant que chef de guerre²⁵⁰, il élabore un véritable relais d'information pour la dame de Beaujeu afin de l'informer des avancées dans les affrontements de la Guerre folle et de la Guerre de Bretagne.

La Trémoille prie Anne de France de bien vouloir croire les seigneurs qu'il envoie vers elle afin de lui porter des informations concernant la guerre. Voici en quels termes il s'adresse à la princesse : « Lesquels [messagers] si cest vostre plaisir vous parleront touchant la matière que vous savez vous supplie madame les croire de ce qu'ilz vous diront. Madame plaise vous me mander et commandez toujours vos bons plaisirs pour les accomplir avec plaisir ». La dame de Beaujeu demeure tenue au courant par un va-et-vient permanent d'émissaires, porteurs de missives²⁵¹.

Bâtissant sur les vestiges du réseau de soutiens de Louis XI, Anne de Beaujeu l'enrichit pour en faire un élément structurant de son organisation politique. L'esprit de Louis XI est respecté et même amélioré ou au moins adapté pour compenser le déficit d'autorité dont Anne de Beaujeu pâti puisqu'elle ne règne pas officiellement.

Outre le gain de nouveaux hommes au sein de leur réseau, Anne de Beaujeu développe en parallèle de ces alliances un concept inédit. La fin du XVe siècle voit l'apparition d'une création de la Dame de Beaujeu, la mise en place d'un réseau féminin.

Paragraphe 2. – L'appui d'un entourage féminin

La femme exclue du pouvoir, n'existait à la Cour de France qu'au sein de cercles féminins. Les femmes nobles s'illustraient alors en arrivant à gagner leur place dans l'entourage des femmes les plus prestigieuses du royaume.

Charles VIII n'est pas marié en 1484, ce dernier est fiancé à Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien Ier et de Marie de Bourgogne. La France n'ayant aucune reine à l'époque, Anne de France apparaît alors comme la femme la plus prestigieuse de France à la fin du XVe siècle.

²⁴⁹ « Elle lui rendit l'héritage de la maison de Thouars, envahi à son préjudice par Louis XI ; elle l'admit dans ses conseils, et, pour se l'attacher encore par un lien plus fort, elle lui fit épouser Gabrielle de Bourbon-Montpensier, cousine germaine du comte de Beaujeu », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France*, loc. cit., p. 42.

²⁵⁰ « Tandis que Graille élabore la stratégie militaire du parti royal, Louis II de la Trémoille l'applique sur la scène bretonne, en tant que brillant et vaillant chef de guerre. Ce Breton fait ses premières armes aux côtés de Pierre de Beaujeu aux sièges de Lectoure et de Perpignan », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, op. cit., p. 304.

²⁵¹ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, op. cit., p. 417.

Ce prestige est lié en grande partie à sa naissance : fille de roi, la Dame de Beaujeu est auréolée d'une reconnaissance liée à son sang royal mais également à son âge car cette dernière est la personne la plus âgée à la Cour de France²⁵².

Anne de France développe un entourage féminin constitué de femmes de noble lignage afin de créer, autour d'elle, un réseau de femmes de pouvoir²⁵³.

Enfin, cette correspondance illustre le caractère exceptionnel de la position d'Anne de France au cœur du système aulique : elle est un objet de considération et de déférence de la part de ses correspondantes, sans excepter sa belle-mère, sa sœur ou même les reines Marguerite d'Autriche et Anne de Bretagne. Cette supériorité découle du cumul de ses trois statuts de fille de France, de femme de pouvoir gouvernant le royaume et de duchesse, maîtresse d'une prestigieuse principauté. Véritable pièce maîtresse de l'échiquier des dames, elle est une interlocutrice à ne pas négliger et avec laquelle il est bon d'entretenir des relations amicales. En effet, il dépend d'elle de faire rejaillir son pouvoir positivement sur son réseau, notamment en agissant comme patronne et protectrice et en faisant usage de cette puissance d'intercession, propre aux princesses de son rang²⁵⁴.

L'entourage féminin de la Dame de Beaujeu est constitué de femmes de différents horizons²⁵⁵. Une partie de l'entourage féminin de la dame de Beaujeu repose sur un lien de parenté²⁵⁶.

Sa sœur Jeanne de France y possède une place naturelle²⁵⁷. Cependant, une distance existe entre les deux jeunes femmes qui s'explique sans doute par leur mariage : Jeanne de France est l'épouse de son principal opposant le duc d'Orléans²⁵⁸.

²⁵² « Cette place centrale, au cœur d'un réseau de princesses et de nobles dames, est inhérente à sa naissance royale : le sang la place sur un piédestal où nulle autre ne peut la rejoindre, hormis les deux reines Marguerite d'Autriche et Anne de Bretagne ainsi que sa sœur Jeanne. En outre, elle jouit du privilège de l'âge sur les reines qui lui doivent le respect », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 592.

²⁵³ « En outre, dès 1488, Anne s'affirme comme le pendant féminin de Pierre, chef de la maison des Bourbon : duchesse puis duchesse-douairière, elle polarise un réseau féminin fondé sur l'appartenance commune à un prestigieux lignage qui entretient la mémoire de son illustre ancêtre, saint Louis », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 592.

²⁵⁴ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, inventions d'un pouvoir au féminin, op. cit.*, p. 602.

²⁵⁵ « C'est ainsi au détour des lettres qu'elle envoie ou qu'elle reçoit que nous avons trouvé de nombreuses mentions de princesses et de dames avec lesquelles elle semble avoir entretenu des liens plus ou moins étroit. Au total, cette étude nous a permis d'identifier plus d'une vingtaine de princesses, dames et demoiselles ayant appartenu au cercle d'Anne de France. Elle en fut le centre, en tant que femme de pouvoir, fille de France et duchesse de Bourbon », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 592.

²⁵⁶ « D'emblée le lien du sang apparaît comme la clé de voute de la dynamique de formation des réseaux féminins d'Anne de France : la notion de parenté contribue à les façonner », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, inventions d'un pouvoir au féminin, op. cit.*, p. 601.

²⁵⁷ « Plusieurs membres de la maison de France appartiennent au réseau d'Anne de France, parmi lesquelles sa sœur Jeanne, épouse du duc Louis d'Orléans. On sait que les princesses se côtoient régulièrement, notamment en val de Loire, sans connaître précisément la nature de leurs liens », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 593.

²⁵⁸ « Les seules traces conservées de leur correspondance, relatives à la libération de Louis d'Orléans, prisonnier à Bourges, sont empreintes de considérations politiques plus qu'elles n'expriment des liens affectifs », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, inventions d'un pouvoir au féminin, loc. cit.*, p. 593.

Au sein de sa famille, Anne de France voit ainsi se côtoyer des nobles dames de différentes familles. La maison de Savoie²⁵⁹ et la maison de Bourbon²⁶⁰ sont ainsi représentés.

Outre les nobles dames de sa parenté²⁶¹, Anne de France s'entoure également de femmes de pouvoir d'origine étrangère²⁶². L'objectif recherché est évidemment diplomatique : par le biais de ses relations, Anne de Beaujeu assure un maintien des bonnes relations entre les Etats.

Marguerite d'Autriche est la première princesse étrangère à faire partie de son entourage. Après être arrivée très jeune en France en tant que fiancée de Charles VIII, l'éducation de cette jeune princesse a été confiée à Anne de Beaujeu par Louis XI²⁶³. Même après la rupture des fiançailles avec Charles VIII, Marguerite d'Autriche conserve à l'égard d'Anne de France un profond respect²⁶⁴.

Dès lors que l'union entre Charles VIII et Anne de Bretagne est convenue en 1491, Anne de Bretagne gagne une place dans l'entourage privé d'Anne de Beaujeu. La Dame de Beaujeu apparaît comme un soutien pour la duchesse de Bretagne, future reine de France²⁶⁵ : dès son arrivé à la cour de France, cette dernière la guide dans l'exercice de la charge de reine de France et même après que la dame de Beaujeu est retournée s'installer au château de Moulins.

On aurait pu prévoir une certaine rivalité entre les jeunes deux femmes, ces dernières étant des femmes de pouvoir. Contre toute attente, c'est une véritable collaboration²⁶⁶ qui s'instaure entre les deux femmes.

D'autres personnalités étrangères, telle la reine Isabelle de Castille, vont rejoindre l'entourage d'Anne de Beaujeu, toujours pour répondre à des intérêts diplomatiques²⁶⁷. Mais

²⁵⁹ « Suivent les princesses de la maison de Savoie à laquelle Anne de France était apparentée par sa mère. Les mariages entre membres des Maisons de Savoie et de Bourbon furent fréquents : Anne y contribua souvent », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 595.

²⁶⁰ « Les dames de la maison de Bourbon sont les plus nombreuses. Les liens d'Anne avec ladite famille ne cessent de se renforcer au fil du temps, à la faveur de son installation quasi permanente à Moulins », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 594.

²⁶¹ « Au total, environ une quinzaine de princesses de la vaste parentèle de la dame de Beaujeu évoluaient ainsi dans son entourage », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 596.

²⁶² « D'autres étaient issues de familles princières, sans pour autant être liée par le sang à Anne. Elles eurent en commun d'être des femmes de pouvoir », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 596.

²⁶³ « Marguerite d'Autriche, fille du duc d'Autriche Maximilien, grandit sous la garde de la dame de Beaujeu à laquelle elle avait été confiée à l'âge de trois ans », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 596.

²⁶⁴ « Peu de lettres de Marguerite à Anne subsistent : la petite reine emploie un ton suppliant à l'égard de celle qu'elle dénomme « Madame sa bonne tante » et à laquelle elle adresse ses requêtes. Toujours, les propos de l'enfant sont empreints d'une respectueuse déférence », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 596.

²⁶⁵ « Les deux femmes vécurent très souvent côte à côte à la cour et à Moulins et communiquaient régulièrement lors de leurs séparations. Anne de France joua probablement un rôle auprès de l'épouse de Charles VIII dans le domaine protocolaire [...] Les lettres échangées entre les deux femmes laissent transparaître, du moins en apparence, une bonne entente », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 597.

²⁶⁶ « Le ton des missives est chaleureux et rien ne corrobore l'idée de Brantôme selon laquelle Anne de France aurait été évincée du pouvoir dès le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. Au contraire, leurs lettres les montrent collaborant dans l'exercice d'un pouvoir féminin qui s'exprime en l'occurrence par l'organisation d'alliances matrimoniales », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 597.

²⁶⁷ « Les liens qui unirent Anne de France à la reine Isabelle de Castille se situent sur un plan purement politique. Leurs échanges sont d'ordre diplomatique et participent pleinement d'un pouvoir au féminin qui prend

Anne de France prend soin d'élargir le champ de ses relations où l'on trouve des personnes d'origine modeste issues des familles fidèles à Louis XI²⁶⁸ ou aux Beaujeu.

Comment la dame de Beaujeu peut-elle entretenir de bonnes relations dans un réseau aussi vaste ? Anne de France connaît le pouvoir de l'écriture, et c'est par le biais de correspondances que cette dernière assure ses des relations avec chacune d'entre elles.

Les liens d'affection et d'amitié rejoignent les motivations et les enjeux politiques avec lesquels ils se confondent parfois, puisque la plupart des femmes appartient de près ou de loin à la parentèle d'Anne de France, par son père, sa mère ou son époux. Cette amitié s'exprime par l'échange de nouvelles, qu'Anne de France s'enquière de la santé de ses parentes de la famille de Savoie ou de Bourbon ou que ces dernières lui demandent de ses nouvelles et de celles de sa fille Suzanne, à la santé si fragile. Sans cesse, il faut resserrer ces liens qui servent la paix et la bonne entente : par sa sollicitude et son écriture douce et attentionnée, Anne de France exprime sa vertu. Un tel langage doit resserrer les liens d'amitié, et au-delà, doit servir la politique qui n'est jamais éloignée. Les princesses ne cessent ainsi de rappeler leur désir (et celui de leur mari) de servir la duchesse de Bourbon : la volonté de cultiver cette amitié s'explique par l'espoir des faveurs de la part de cette dernière²⁶⁹.

Cet entourage se révèle être bien plus qu'un simple réseau de fidèle, c'est une structure par laquelle Anne de France cherche à éduquer les femmes de son temps. BRANTÔME désigne cette institution sous le terme de « Cour des Dames »²⁷⁰.

Forte de son éducation unique pour l'époque qui repose sur des écrits tels que ceux de Christine de Pizan ou encore Boccace, elle va user de sa position pour véhiculer la vision de la femme telle que ces derniers la conçoivent²⁷¹.

Ce fut la première qui comença à dresser la grand Cour des Dames, que nous avons veu depuis elle jusques à cest heure ; car elle en avoit une très-grande suite, et de Dames et de filles,

notamment la forme d'une médiation diplomatique dans un contexte de tensions et de négociations entre la France et l'Espagne », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 597.

²⁶⁸ « Le réseau féminin d'Anne de France se compose enfin de dames et de demoiselles de plus modeste extraction, pour la plupart issues de familles de fidèles de Louis XI, Charles VIII (et donc des Beaujeu) ou bien originaires du duché de Bourbon. Anne se conduit à leur égard en protectrice et patronne. L'entretien de ce réseau féminin vient doubler et consolider la politique de construction de réseaux masculins entreprise avec Pierre de Beaujeu », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 598.

²⁶⁹ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, inventions d'un pouvoir au féminin, op. cit.*, p. 601.

²⁷⁰ « Très manifestement, la cour, véritable lieu de pouvoir, se féminise : autrefois, sphère essentiellement masculine, elle abrite désormais de plus en plus de dames et demoiselles dont le rôle est à la fois symbolique et politique », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 607.

²⁷¹ « Ils confirment l'idée selon laquelle Anne de France, par le nombre de demoiselles qu'elle éduqua et qui occupèrent des places prééminentes dans les hautes sphères gouvernementales, exerça une influence politique, culturelle et éthique, en formant toute une génération de femmes destinées à exercer le pouvoir pendant la première Renaissance. La Cour de la duchesse chercha à être le lieu de la mise en pratique des conseils prodigués dans les Enseignements et inspirés des écrits de Christine de Pizan [...] Les cours de France et de Bourbon apparaissent ainsi comme le miroir incarné de la Cour féminine idéale où les Enseignements devenaient possibles et même réalité », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 606.

et n'en refusa jamais aucune ; tant s'en faut, qu'elle s'enquerroit des gentils-hommes leurs peres et qui estoient à la Court, s'ils avoyent des filles, et quelles estoient, et les leur demandoit ²⁷².

Cette Cour commence à voir le jour à la Cour de France mais prendra toute son ampleur au château de Moulins : à mesure que Charles VIII exerce le pouvoir de manière autonome, Anne de France se consacre à la magnificence de la maison de Bourbon²⁷³. Bien que motivée par des aspirations très nobles d'éducation des femmes, cette cour est une manière pour Anne de France d'asseoir son prestige sans participer à l'exercice du pouvoir²⁷⁴.

A travers cette Cour, Anne transmet ses idées avant-gardistes à la génération suivante, son influence sur les femmes de la Renaissance est avérée. L'institution d'une Cour féminine, jeux de relations et de faveurs, sera reprise par ses successeurs²⁷⁵. On peut y voir une volonté d'Anne de Beaujeu de continuer à conserver un ascendant sur le pouvoir sans pour autant en faire partie.

L'établissement d'une cour fastueuse et illustre à Moulins, lieu d'incarnation du modèle théorique de la princesse ou de la noble dame, fondé sur l'économie du salut chrétien ainsi que sur la sagesse et le savoir, aurait ainsi relevé d'un désir de transposition de son pouvoir, de son prestige et de sa puissance, autrefois détenus au sommet de l'Etat, vers la capitale ducale. Il faudrait ainsi concevoir l'établissement de sa « Cour des Dames » comme la manifestation délibérée de la grandeur qu'Anne de France ne pouvait plus exprimer en tant que femme de pouvoir au gouvernement. La perte de pouvoir politique de la fille de Louis XI aurait ainsi été compensée par la création d'une cour prestigieuse, cherchant peut-être à s'identifier à celle de la reine ²⁷⁶.

²⁷² BRANTÔME, *Recueil des Dames, poésies et tombeaux*, E. Vaucheret, Paris, La Pléiade, 1991, p. 13 ; A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 603.

²⁷³ « Il y eut bien, dès la fin du règne de Charles VIII, voire dès l'accession des Beaujeu au trône ducal en 1488, un glissement progressif d'un pouvoir politique quasi royal vers un pouvoir féminin fondé sur la manifestation de symboles au sein d'une Cour ducale éclatante. Ce processus aurait coïncidé avec l'écartement progressif d'Anne de la sphère gouvernementale et aurait abouti au transfert de ses intérêts vers les affaires de la maison de Bourbon, dont elle était la principale figure féminine. Puisqu'Anne de France ne pouvait plus exprimer sa grandeur comme femme de pouvoir à la tête du royaume, elle tenta de la conserver en assumant sa tâche de domina et en devenant pleinement duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 605.

²⁷⁴ « L'entretien de cette cour, comme concrétisation d'un idéal de comportement vertueux et nobiliaire, relève tout d'abord d'une pratique féminine du pouvoir. S'y ajoutent des éléments d'une stratégie politique fondée sur l'entretien d'un réseau de fidélité qui vise à renforcer le pouvoir de la princesse, tant au niveau étatique que ducal. Enfin, il ne faudrait pas omettre la puissance symbolique d'une cour brillante dont le prestige rejaillissait inmanquablement sur l'autorité de la duchesse. Ces cours féminines reflètent donc la quête d'un idéal en même temps qu'elles traduisent une volonté délibérée de renforcement politique qu'illustre l'entrée d'Anne de France à Moulins », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 606.

²⁷⁵ « Dispensés par la reine, Anne de France, Louise de Savoie, par des princesses telles que Marguerite de Navarre, Renée de Lorraine, Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours ou Suzanne de Bourbon, sans évoquer d'autres dames telles que Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, madame de Châteaubriant, sœur de Lautrec, ces mots et ces gestes sont autant de codes et de signes qui, décryptés, disent la faveur et l'amitié et renforcent avec efficacité les liens politiques entre le roi de France et les princes européens », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 611-612.

²⁷⁶ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 605.

Ainsi de 1484 à 1491, Anne de France et Pierre de Beaujeu vont parvenir tout à la fois à rester fidèles aux dernières volontés de Louis XI en préservant le nouveau Roi et en préparant son règne en assurant son autorité ; exercer le pouvoir sans le détenir, tout en respectant les institutions en vigueur, en agissant dans un cadre qui est plus influent que la simple tutelle et moins exposé que celui de la régence ; initier de nouvelles pratiques de l'exercice du pouvoir ; assurer l'unité et la prospérité du royaume ; faire évoluer l'image de la femme dans l'exercice du pouvoir.

Ainsi qu'on le qualifie de tutelle ou de régence ou qu'on lui trouve un autre nom, il demeure que le passage au pouvoir des Beaujeu aura été « éclairé ». Il laisse d'ailleurs un héritage.

Titre 2. – La politique d'Anne de Beaujeu à l'épreuve de l'Histoire

Louis XI confie aux Beaujeu un royaume instable : son unité et donc la royauté elle-même ne sont pas assurées, ses finances sont au plus bas, les rapports avec la noblesse sont dégradés. Quelques années de pouvoir des Beaujeu de 1484 à 1491 (un septennat) vont permettre de remettre à Charles VIII, un royaume uni et prospère. On est fondé à considérer que le passage au pouvoir des Beaujeu est remarquable.

Ceci d'autant plus que ces résultats ne tiennent pas à une conjoncture favorable, au contraire, c'est par la lutte armée que l'unité se fera.

C'est aussi à son talent politique et à une vision personnelle et novatrice des rapports entre la couronne et les féodaux qu'Anne de Beaujeu doit la réussite indiscutable de son passage au pouvoir qui peut être ainsi résumé : unité (1) et prospérité (2) au service de la Couronne de France.

Chapitre 1. – Le royaume de France tel que remis en 1491

A partir de 1491, et plus précisément de son union avec Anne de Bretagne, Anne de France commence à s'écarter de l'exercice du pouvoir. Charles VIII manifeste une volonté de s'émanciper de la tutelle de sa sœur et d'œuvrer de manière indépendante peu de temps avant son mariage.

Anne de Beaujeu conçoit que son temps est terminé à ses côtés, confirmant en cela qu'elle a toujours agi dans l'intérêt du royaume et donc de son frère et sans ambition personnelle.

C'est ainsi qu'Anne de France termina sa brillante administration. Elle avait, durant huit années, gouverné le royaume, et, dans cet espace de temps, l'histoire n'a guère à lui reprocher que son opiniâtre animosité contre le duc d'Orléans. Mais, à part ce tort qui prenait sa source, non seulement dans un caractère naturellement fier et impérieux, mais aussi dans la conduite factieuse et rebelle de ce prince, on ne saurait disconvenir que la politique de Madame n'ait été très-utile à la

France. Dès l'âge de vingt-trois, on l'a vue saisir d'une main non moins habile que ferme les rênes de l'Etat, réprimer les troubles qui s'élevèrent après la mort de Louis XI, vaincre Maximilien dans plusieurs campagnes, donner un roi à l'Angleterre, et réduire la Bretagne à ne pouvoir plus être qu'une province française ²⁷⁷.

Anne de Beaujeu va se retirer au château de Moulins afin de se consacrer à sa charge de duchesse de Bourbon. De la même manière qu'elle a œuvré au bien de la France, elle agira de même afin d'assurer le prestige du duché de Bourbon.

Anne remet à son frère un royaume pacifié, étendu (1) et prospère (2) qui n'a donc plus rien à voir avec le legs de son père Louis XI.

Section 1. – Un royaume apaisé

Les Beaujeu étaient, à leurs débuts, entourés de beaucoup d'opposants et ne possédaient que quelques d'alliés, situation héritée des rancœurs que Louis XI avait suscité en menant une politique d'affrontements à l'égard des féodaux.

Dès que les Etats Généraux décident d'accorder leur appui aux Beaujeu et de valider leur position aux côtés du roi en 1484, les révoltes vont se multiplier à l'intérieur (1) et aux frontières de la France (2).

La politique militaire que les Beaujeu mèneront se révélera concluante : ces derniers sortiront vainqueurs de toutes les batailles.

Paragraphe 1. – En politique intérieure

La fin des Etats-Généraux marque le début des luttes intérieures.

Le plus grand conflit ayant animé la France sous le gouvernement des Beaujeu est connu sous le nom de « Guerre folle ». Cette guerre civile s'inscrit dans la lignée de celles qui l'ont précédées, des luttes menées par des nobles contre le pouvoir en vigueur. Cette lutte intérieure est menée par leur plus grand opposant jusqu'en 1491, Louis II d'Orléans.

Des intrigues et de l'opposition, le parti du duc d'Orléans glisse peu à peu vers la lutte armée qui prend le nom de Guerre folle, dernière des trois rébellions de la haute aristocratie contre le pouvoir royal au XVe siècle, après la Praguerie, fomentée par le futur Louis XI contre Charles VII et la guerre du Bien Public, dirigée contre Louis XI. Fort brève, elle commence au début de l'année 1485 par la bataille de Verneuil pour s'achever par la capitulation du duc d'Orléans dans Beaugency à la mi-septembre. Un accord est alors trouvé avec Louis d'Orléans par l'intermédiaire des maréchaux de Graville et de Gié qui préservent les princes rebelles de l'humiliation. Dunois, tête pensante de l'opposition nobiliaire, est cependant exilé à Asti ²⁷⁸.

²⁷⁷ C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France et Anne de Bretagne*, op. cit., p. 129-130.

²⁷⁸ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, op. cit., p. 129.

A la suite de son mariage forcé avec Jeanne de France, Louis II d'Orléans nourrit une rancœur à l'égard de Louis XI qui se reportera sur les Beaujeu²⁷⁹. Il s'oppose à la régence que les Beaujeu se voient accordés car il se considère comme la personne la plus légitime à assumer cette fonction²⁸⁰.

Il rallie autour de lui un parti regroupant des nobles opprimés sous le régime de Louis XI, ces derniers cherchant à récupérer les possessions et le prestige dont ils ont été privés. L'un des premiers alliés du duc d'Orléans se trouve être le duc de Bretagne, François II²⁸¹. Louis d'Orléans représente un appui de taille pour le duc de Bretagne puisque ce dernier représente le principal opposant à la couronne royale.

Dès lors la lutte entre les Beaujeu et le duc d'Orléans est bien plus qu'une lutte personnelle²⁸² : c'est le royaume de France et plus précisément la position du Roi face aux féodaux. L'enjeu est l'autorité du Roi sur les féodaux.

Le duc d'Orléans cherche à gagner l'appui du plus de personnes possibles : il réunit à ses côtés de nombreux nobles dont le beau-frère d'Anne de Beaujeu, Jean II de Bourbon²⁸³. Il gagne même l'appui de puissances étrangères tels que le roi d'Angleterre Richard III.

L'objectif poursuivi par le duc d'Orléans est le suivant, d'abord délivrer le roi de l'emprise des Beaujeu mais ensuite soit prendre sa place soit a minima le placer sous l'autorité de la noblesse. Ce qui correspondrait à un retour en arrière dans la conception du pouvoir royal et au rétablissement de l'ancien pouvoir des féodaux sur la couronne de France.

La royauté est à la croisée des chemins ce qui justifie la mobilisation des Beaujeu. De son côté le duc d'Orléans souhaite gagner l'approbation du plus grand nombre²⁸⁴.

²⁷⁹ « Pétri d'une rancœur à l'égard de Louis XI qu'il transpose sur le couple Beaujeu, et animé d'une grande ambition politique, il se fait le héraut des revendications d'une noblesse prétendument opprimée mais cherche avant tout à défendre ses intérêts », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 104.

²⁸⁰ « Son opposition aux Beaujeu s'enracine avant tout dans des motifs d'ordre politique et émane d'un désir de pouvoir qu'aucun des deux partis en présence ne souhaite partager. Il demeure opposé aux Beaujeu jusqu'à leur réconciliation forcée, organisée par Charles VIII, en 1491 », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 104.

²⁸¹ « Qu'au lendemain de cette affaire Landois, l'ennemi déclaré de la France, exerçât sur son maître un ascendant plus décidé, ou que le duc eût été légitimement irrité de voir ses sujets rebelles demander protection au roi Charles, toujours est-il que, pour venger ses injures et celles de son ministre, François II manda auprès de lui le duc d'Orléans. Des relations s'étaient déjà établies entre les deux princes, et le duc de Bretagne ne fut certes par le dernier à connaître les ressentiments personnels qui animaient Orléans à l'endroit de sa belle-sœur », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la dame de Beaujeu, op. cit.*, p. 82.

²⁸² « La querelle avec Louis d'Orléans n'est pas pour Anne une affaire personnelle mais une affaire d'Etat. Le royaume est en danger. Fort de l'appui du duc d'Orléans, le duc de Bretagne noue en effet des alliances avec tous les ennemis de la France : l'Espagne, l'Autriche, l'Angleterre », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 85.

²⁸³ « Il prend de nouveau contact avec tous les mécontents du royaume, le comte d'Angoulême, le comte d'Etampes, le sire d'Albret, le comte de Foix, le mauvais génie Dunois et surtout le connétable Jean de Bourbon qui, décidément, n'est guère disposé à laisser ni son duché à son frère ni le gouvernement du royaume à sa belle-sœur », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 86.

²⁸⁴ « Pour apprécier les motifs que mirent en avant les rebelles, nous avons plusieurs textes : la lettre du duc d'Orléans au roi, les remontrances portées par le chancelier du prince devant le Parlement de Paris, une circulaire de Louis aux bonnes villes et une autre de même nature signée de François II », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement, op. cit.*, p. 92.

D'après ces documents qui se répètent l'un l'autre, nous pouvons résumer ainsi les plaintes des confédérés : La dame de Beaujeu a usurpé le pouvoir au mépris de la volonté exprimée par les Etats qui avaient déféré l'autorité son conseil ; elle prétend s'y maintenir « sous ombre d'une coutume qu'elle dit estre en aucuns lieux particuliers du royaume que, une seur agée de XII ans peut tenir son frère en bail jusques à l'age de XX ans ». Elle a obligé les gardes à prêter serment entre ses mains ; elle a chassé les officiers de son frère, « lesquels luy avoient esté baillez par le Roy son père et par la Roynne sa mère », pour mettre en leur place ses créatures. Elle a disposé de l'argent du trésor : qui sait si elle ne dispose pas aussi de la signature du prince ? ²⁸⁵

Toutes les tentatives de ralliement des institutions politiques et administratives à sa cause se soldent par un échec²⁸⁶. Probablement parce qu'il apparait trop clairement que le duc d'Orléans agit par ambition personnelle à la différence des Beaujeu qui opposent une attitude désintéressée motivée par la préservation de institutions. Anne de Beaujeu, forte de l'appui que ces institutions ont décidé de lui accorder, les récompense de leur fidélité²⁸⁷.

Sans l'appui des institutions, la lutte menée par Louis d'Orléans ne possède aucun fondement juridique valable pour s'imposer. Commence alors le déclin du duc d'Orléans.

L'alliance conclue entre les ducs d'Orléans et de Bretagne avec le roi d'Angleterre Richard III n'aboutit pas : la bataille de Bosworth du 22 août 1485 verra ce dernier décevoir sous les assauts d'Henri Tudor, héritier légitime du trône d'Angleterre soutenu par Charles VIII et les Beaujeu²⁸⁸.

Le duché de Bretagne est également touché par une guerre civile. Le trésorier de François II, Landois (ou Landais selon les écrits), s'est illustré au XVe siècle pour avoir mené une politique d'indépendance de la Bretagne au détriment du pouvoir royal. Les alliances qu'il a pu conclure avec des forces étrangères, tels que Richard III ou Maximilien, l'ont conduit à s'attirer les foudres d'une grande majorité des seigneurs bretons.

Ces derniers décident alors de s'allier aux Beaujeu en reconnaissant la légitimité de Charles VIII en tant que successeur de François II. Cette alliance est de l'intérêt d'Anne de Beaujeu, consciente que Landois représente une menace pour son gouvernement. La noblesse bretonne organise alors un coup d'Etat contre Landois qui sera pendu le 19 juillet 1485²⁸⁹.

²⁸⁵ P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la dame de Beaujeu*, loc. cit., p. 92-93.

²⁸⁶ « Le Parlement et l'Université de Paris repoussèrent les avances du duc Louis, et les bonnes villes restèrent fidèles », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 463 ; « Cent ans avant les Etats de la Ligue, cent cinquante ans avant la Fronde, le Parlement de Paris se trouvait invité à se charger d'un rôle politique. Mais les temps n'étaient pas encore venus : il déclina l'offre que lui faisait le duc. En vain Louis essayait-il d'intéresser à sa cause l'Université et la bourgeoisie : personne ne remua. Les bonnes villes auxquelles il écrivit protestèrent de leur dévouement à la royauté », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la dame de Beaujeu*, op. cit., p. 95-96.

²⁸⁷ « Rentrée à Paris avec le roi dans les premiers jours de février, Anne de Beaujeu récompense la fidélité du Parlement et de la Chambre des Comptes en accordant aux magistrats exemption du ban et de l'arrière-ban », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la dame de Beaujeu*, op. cit., p. 97.

²⁸⁸ « La journée de Bosworth, qui coûta le trône et la vie à Richard, priva du même coup les ducs de Bretagne et d'Orléans de leur plus puissant allié », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la dame de Beaujeu*, op. cit., p. 103.

²⁸⁹ « Quant au duc de Bretagne, il s'affole. Landais venant d'être pendu (19 juillet), il est préférable pour lui d'en revenir à une politique d'entente avec la France. Anne scelle par le traité de Bourges, en août 1485, une alliance entre le roi et le duc breton. Elle a gagné du temps pour la paix », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI*, op. cit., p. 86.

Fragilisé, François II décide de conclure une paix avec Charles VIII avec le traité de Bourges de 1485²⁹⁰.

Délaissé par ses deux plus puissants alliés, le duc d'Orléans est contraint de se rendre, ses forces étant inférieures à la puissance militaire du roi. Lui et ses derniers alliés déposent les armes²⁹¹. Ces derniers sont alors privés de possessions, destitués de privilège ou encore exilés. Il faut éviter toutes révoltes supplémentaires des féodaux qui sont un mal du royaume de France.

Les guerres civiles sont en effet de pratique courante au XVe siècle : la Praguerie de 1440 est venue opposer Charles VII aux grands féodaux du royaume, la Ligue du Bien Public de 1465 voit encore une fois les princes et seigneurs de France s'opposer au pouvoir en vigueur, la Guerre folle de 1485 s'inscrit dans la continuité des précédentes²⁹².

La victoire d'Anne de France sur les grands féodaux à l'issue de cette « Guerre folle » l'inscrit dans la lignée de son père ou encore son grand-père. Mais comme on va le voir, elle ne va pas ensuite assurer la paix civile en recherchant le soutien des féodaux à son autorité mais plutôt par une politique moins contraignante que celle Louis XI et en privilégiant la recherche de l'accord lorsqu'il est possible plutôt que l'affrontement.

C'est ainsi que de 1484 à 1491, le Gouvernement des Beaujeu a su calmer les aspirations des grands féodaux une à une. Lorsque Charles VIII récupère le trône de France, c'est sur une France aux aspirations apaisées qu'il commence son règne.

Outre les opposants français, Anne de Beaujeu a su également imposer son autorité sur les opposants étrangers.

Paragraphe 2. – En politique extérieure

Les Beaujeu ont certes rencontré des difficultés à l'intérieur du royaume, mais ils ont connu également des obstacles sur la scène européenne. Si Louis d'Orléans a constitué pendant longtemps une menace pour les Beaujeu en France, c'est que ce dernier a pu recevoir du soutien de la part des grandes puissances d'Europe.

²⁹⁰ « Anne de France fait signer au roi, le 2 novembre 1485, le traité de Bourges, qui voudrait marquer la réconciliation de tous les princes se jurant « paix perpétuelle, bonne et vraie union, respect des droits et libertés, alliance réciproque contre leurs ennemis ». Mais, dans la confusion générale et des revirements qui n'en finissent pas, il est bien difficile de dire qui est l'ennemi de qui, et ce traité ne met que provisoirement fin à la guerre. Ainsi l'année 1485 a-t-elle exigé d'Anne de France beaucoup de diplomatie », J. CLUZEL, *Anne de France, fille de Louis XI, op. cit.*, p. 87.

²⁹¹ « Au mois de septembre, le duc Louis se soumit : il n'avait même pas pu entrer dans sa ville d'Orléans. Des garnisons royales occupèrent ses places fortes. Dunois fut exilé à Asti pour un an. Le duc de Bourbon et le sire d'Albret avaient abandonné la cause des Beaujeu et s'étaient mis en marche avec le comte d'Angoulême : il leur fallut poser les armes », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII, op. cit.*, p. 464.

²⁹² « Des intrigues et de l'opposition, le parti du duc d'Orléans glisse peu à peu vers la lutte armée qui prend le nom de Guerre folle, dernière des trois rébellions de la haute aristocratie contre le pouvoir royal au XVe siècle, après la Praguerie, fomentée par le futur Louis XI contre Charles VII et la guerre du Bien Public, dirigée contre Louis XI. Fort brève, elle commence au début de l'année 1485 par la bataille de Verneuil pour s'achever par la capitulation du duc d'Orléans dans Beaugency à la mi-septembre », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 129.

Le royaume d'Angleterre apparaît sur l'échiquier politique des Beaujeu. Le 9 avril 1483, le roi d'Angleterre Edouard IV décède. Son frère Richard est alors nommé régent du royaume d'Angleterre dans l'attente que ses neveux atteignent la majorité. Fort de sa position, ce dernier fait assassiner ses neveux et se fait proclamer roi d'Angleterre²⁹³.

Un prétendant au trône pouvait lui faire obstacle, Henri Tudor, comte de Richmond : ce dernier vit en exil depuis plusieurs années à la cour du duc François II de Bretagne. Lorsque se prépare une révolte contre Richard III, Henri Tudor apparaît alors comme le candidat idéal pour le trône d'Angleterre.

Alors que les Beaujeu sont au pouvoir, Richard III décide de conclure une alliance avec le duc de Bretagne et le duc d'Orléans en échange du jeune homme²⁹⁴. Ce dernier réussit à leur échapper et se retrouve sous la protection d'Anne de Beaujeu et de Charles VIII²⁹⁵.

En véritable stratège, Anne de France est consciente qu'aider l'héritier légitime du trône d'Angleterre à récupérer son royaume lui offrirait une double opportunité : gagner un allié puissant en Europe et priver le duc d'Orléans d'un soutien dans sa « guerre folle ».

C'est pourquoi le Gouvernement des Beaujeu décide alors d'apporter son soutien politique et militaire à Henri²⁹⁶. Ce choix politique est couronné de succès à la bataille de Bosworth qui voit la fin de la dynastie Plantagenêt et l'avènement de la dynastie des Tudor²⁹⁷. C'est ainsi qu'Anne de France a participé à la mise en place d'une dynastie qui va régner sur l'Angleterre pendant tout le XVI^e siècle.

²⁹³ « Frère d'Edouard IV, il avait usurpé la couronne et fait périr dans la Tour de Londres les héritiers légitimes du trône, les « enfants d'Edouard » », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, loc. cit., p. 464.

²⁹⁴ « Landois embrasse ce parti avec vivacité, et, afin d'assurer à son maître la reconnaissance de Richard III, il complota de lui livrer le comte de Richmond », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la dame de Beaujeu*, op. cit., p. 86.

²⁹⁵ « De l'autre côté de la Manche, la politique des Beaujeu obtenait un succès non moins décisif. On a vu avec quels égards le prétendant à la couronne d'Angleterre fut accueilli par Charles VIII, et depuis lors Henri de Richmond n'avait cessé d'être l'objet de la protection royale », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement*, op. cit., p. 102.

²⁹⁶ « Anne apporte à Richmond une aide militaro-financière qui lui permet de débarquer en Angleterre, de renverser le roi Richard, allié de François II de Bretagne, et de monter sur le trône sous le nom de Henry VII, premier souverain de la dynastie Tudor. Alain Bouchart rapporte que « par le moyen de ladite madame de Beaujeu furent audit de Richemond baillez navires et gens de guerre en si bon nombre qu'il conquist son royaume d'Angleterre » », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie*, op. cit., p. 440.

²⁹⁷ « Le prétendant Henri Tudor, qui, par sa mère était un Lancastre, profita de l'horreur causée par ce crime : il débarqua en Angleterre, grâce au secours que lui avaient fournis les Beaujeu, et, le 22 août, Richard III fut vaincu et tué à Bosworth », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, loc. cit., p. 464 ; « Lorsque, à la suggestion de Richard III, la veuve d'Edouard IV écrivit au marquis de Dorset, son fils, de désertir la cause de Tudor en quittant la France, Charles VIII ordonna d'arrêter le fugitif et le fit ramener à Paris sous la garde de Humphrey Cheyney. Richmond, qui accompagnait le roi pendant le voyage de Normandie, reçut alors de l'argent pour réunir quelques vaisseaux dans le port de Harfleur et un corps de troupes français commandé par Philibert de Shaundé. On connaît le reste : la journée de Bosworth, qui coûta le trône et la vie à Richard, priva du même coup les ducs de Bretagne et d'Orléans de leur plus puissant allié », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement*, op. cit., p. 102-103.

Mais le plus grand opposant aux Beaujeu sur la scène politique étrangère est Maximilien d'Autriche²⁹⁸.

Maximilien d'Autriche, empereur du Saint-Empire, a de multiples motivations pour s'attaquer au royaume de France. Ce dernier s'est vu confisquer de nombreuses possessions sous le règne de Louis XI qu'il va tenter de récupérer sous le régime des Beaujeu.

Rompre le traité d'Arras, recouvrer ses provinces perdues, soustraire son fils à la dépendance des Flamands et sa fille à l'espèce de prison ou elle était retenue en France, telle dut être sa pensée incessante : rien de plus naturel qu'il ait voulu à tout prix la réaliser. La mort de Louis XI, la jeunesse de Charles VIII, les divisions de la cour de France étaient autant de circonstances favorables à l'ambition du prince allemand²⁹⁹.

Fort de toutes ses revendications, Maximilien se fait l'allié naturel de tous les princes de France qui ont décidés de se soulever contre les Beaujeu. Dès le début de la régence, Maximilien engage ainsi des négociations d'alliances avec le duc d'Orléans et le duc de Bretagne³⁰⁰. Conscients du risque qu'une telle alliance représente pour la France, encerclée alors entre la Bretagne de François II et le Saint Empire de Maximilien, Anne et Pierre de Beaujeu vont efficacement faire obstacle à de telles alliances.

A la suite du décès de Marie de Bourgogne en 1482, le fils aîné de Maximilien d'Autriche, Philippe, devient comte de Flandres à l'âge de trois ans. Dans l'attente de sa majorité, il doit être décidé qui exercera la régence sur les terres de Flandres : Maximilien souhaite exercer la régence pour son fils mais sa candidature est refusée par un certain nombre de nobles flamands. A partir de là, commence alors une lutte incessante entre Maximilien d'Autriche et les villes flamandes.

De plus, bien avant le traité d'Arras, Maximilien d'Autriche était duc consort de Bourgogne par son mariage : ce traité de 1482, voulu par Louis XI, lui fit perdre l'ensemble des terres bourguignonnes qu'il occupait auparavant. Maximilien d'Autriche souhaite récupérer son ascendant sur ces provinces française³⁰¹.

²⁹⁸ « La guerre civile prenait heureusement fin à la veille d'une guerre avec l'étranger : cet étranger, ennemi déclaré de Charles VIII, qu'il appelait son plus grand adversaire, était l'archiduc Maximilien d'Autriche », P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement*, op. cit., p. 107.

²⁹⁹ P. PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la dame de Beaujeu*, op. cit., p. 107.

³⁰⁰ « Pendant les années 1484-1485, il s'agit de savoir si les Beaujeu pourraient se défendre contre Landois et ses alliés du dedans et du dehors. Le frivole duc d'Orléans, malgré l'habileté de son subtil conseiller Dunois, n'était pas bien redoutable. Mais Landois négociait le démembrement de la France avec Maximilien et le roi d'Angleterre Richard III », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 462 ; « tout se trouve remis en question lorsque les Bretons, ne voulant plus de l'alliance avec la France, renouvellent le serment de fidélité à leur duc. De son côté, Maximilien entreprend de menacer le royaume par le nord. Un traité entre le Breton et l'Autrichien, signé en mars 1485, réveille bien des inquiétudes chez Anne de France : le royaume est une nouvelle fois pris entre des tenailles, à l'est et à l'ouest », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI*, op. cit., p. 88.

³⁰¹ « Au mois de décembre 1484, les gens du roi découvrirent une conspiration formée par des seigneurs de Bourgogne pour livrer ce duché à la maison d'Autriche. Contre la coalition qui se préparait, les Beaujeu surent empêcher Maximilien de gouverner la Flandre durant la minorité de son fils Philippe », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, loc. cit., p. 462.

Anne de France va tourner ces situations à son avantage³⁰². Elle décide d'apporter son soutien aux villes flamandes dans leur lutte contre Maximilien ainsi tenu éloigné pendant un temps de ses projets de conquêtes³⁰³.

L'alliance est ainsi conclue par « Pierre de Bourbon, Comte de Clermont et de la Marche, Seigneur de Beaujeu et Nous Anne de France, Comtesse de Clermont et de la Marche, Dame de Beaujeu » avec leurs « amis des Trois Membres de la comté de Flandres » qui « ont fait savoir qu'ils désirent avoir et entrer [avec nous] en bonne amitié, intelligence et alliance » afin de « s'employer au service de nostredit seigneur le roi et au bien aussi et entretiennent de sa Couronne ». Les époux Beaujeu nouent ainsi « vraie et bonne amitié, intelligence et confédération, ferme et stable alliance » avec ces « Membres de la Comté de Flandre », de manière réciproque, donnant leur « parole de prince et de princesse » de les aider à conserver la mainbournie sur le comte Philippe, que revendique Maximilien³⁰⁴.

Dans le même temps les Beaujeu apportent leur soutien aux nobles rebelles de Bretagne³⁰⁵, ce qui conduit l'alliance entre François II et Maximilien à l'échec.

Maximilien d'Autriche tente alors de convaincre, le roi Charles VIII, que sa sœur et son beau-frère constituent une menace. Il écrit une lettre le 31 juillet 1486 dans laquelle il accuse les Beaujeu d'exercer le pouvoir pour leurs propres intérêts et non pour le bien du royaume³⁰⁶.

Peine perdue, Charles VIII défend et garantit la position de sa sœur à ses côtés, par respect pour les dernières volontés de Louis XI³⁰⁷, mais également par conviction personnelle³⁰⁸. Maximilien comprend alors que la satisfaction de ses ambitions passera par les armes.

³⁰² « C'est ici que Madame va montrer dans sa conduite un chef-d'œuvre d'énergie et de ruse, d'activité et de prudence. Afin de prévenir l'embrasement dont l'Etat est menacé, elle allume chez ses ennemis des incendies aussi prompts que terribles », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 63.

³⁰³ « Le traité conclu par les Beaujeu le 25 octobre 1484 avec les villes flamandes de Gand, Bruges et Ypres complète ce dispositif anti-impérial : il s'agit très clairement d'une alliance militaire dans la guerre qui oppose le parti royal à Maximilien d'Autriche. Les Beaujeu réaffirment leur soutien au duc Philippe, comte de Flandre, contre son père, bientôt imités par le jeune Charles VIII », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 442-443.

³⁰⁴ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 443.

³⁰⁵ Paragraphe 1 : En politique intérieure, p. 34.

³⁰⁶ « Dans une lettre du 31 juillet 1486 adressée à Charles VIII, le duc Maximilien d'Autriche, alors en pleine guerre contre la France, énonce d'une manière semblable les principales raisons de son mécontentement. Il accuse le roi, ainsi que ses deux conseillers, de contrevenir au traité d'Arras de 1482 dont les clauses ne lui sont guère favorables. [...] Dans sa lettre il reproche à ces personnages de détenir « le gouvernement de la personne du roi et de son royaume » et d'avoir conspiré « pour leur profit particulier » contre lui et contre le bien commun. Anne de France se trouve une nouvelle fois au cœur de la tourmente, accusée de s'être approprié le pouvoir et d'exercer une emprise totale sur le roi, au mépris du bien commun », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 145-146.

³⁰⁷ « La légitimité des Beaujeu provient donc du choix de Louis XI qui a usé de son autorité royale qu'il s'agit dès lors de respecter. Charles VIII se pose en héritier empli d'un respect filial et d'une obéissance inébranlable qui font de lui l'exécuteur fidèle des décisions de son père », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 220.

³⁰⁸ « Enfin, à la volonté de Louis XI de leur conférer un pouvoir qui s'apparente de fait à une régence, s'ajoute celle du roi régnant qui s'affirme pleinement souverain et libre d'exercer son autorité et de les garder auprès de lui. C'est à sa sœur Anne qu'il fait le plus allusion, insistant sur sa volonté de continuer à gouverner avec elle. Les Beaujeu se voient triplement légitimés par l'expression de la volonté de deux rois successifs, Louis

Il va alors mener une politique d'alliances avec des nobles français qui ne sont pas acquis à la cause des Beaujeu. En 1486, il tente ainsi de rallier à sa cause la famille de Bourbon, plus précisément le beau-frère d'Anne de Beaujeu, Jean II de Bourbon. Le duc Jean II et le connétable Charles de Bourbon apparaissent tout au long du Gouvernement des Beaujeu comme des personnes instables, à la recherche du plus de reconnaissance possible³⁰⁹.

Mais les Beaujeu et Charles VIII vont éloigner Jean II de Bourbon de Maximilien qui essuie un nouvel échec diplomatique et militaire.

Au mois de juin, ses troupes envahirent brusquement le nord du royaume, tandis que Comynnes, repoussant les avances des Beaujeu, travaillait à lui procurer l'alliance du duc de Bourbon et de René II de Lorraine. Anne de Beaujeu se tira de ce pas dangereux en vraie fille de Louis XI. Elle ramena le duc de Bourbon en le flattant, et le duc de Lorraine en permettant à tous gens de guerre, hormis ceux des compagnies d'ordonnance, de se mettre aux gages de René II, pour la conquête du royaume de Naples. Maximilien, privé des appuis qu'il espérait, battit en retraite³¹⁰.

Maximilien d'Autriche ne renonce toutefois pas à ses ambitions de récupérer les provinces dont il avait été dépossédé par Louis XI mais également d'agrandir son territoire. Devenu roi des Romains en 1486, ses aspirations conquérantes ne cessent même de grandir.

Pour cela toutes les alliances sont bonnes : d'abord avec le duc d'Orléans et le duc de Bretagne dès 1484, il travaillera à développer d'autres alliances avec l'Angleterre ou encore l'Espagne. Son objectif est de dénigrer les Beaujeu afin de les affaiblir et de gagner l'ascendant sur le royaume de France³¹¹.

Cependant les Beaujeu réussirent à défendre le royaume de France et à maintenir les frontières sans perdre les provinces acquises par Louis XI jusqu'en 1493. Le traité de Senlis procédera à l'annulation de certaines dispositions du traité d'Arras de 1482 qui conduiront Maximilien à récupérer une part de la dot de sa fille Marguerite.

Ainsi le royaume de France sous l'autorité d'Anne de France et Pierre de Beaujeu est soumis à de multiples révoltes. Certains historiens tels que la professeure DAVID-CHAPY

XI et Charles VIII, ainsi que par la décision des Etats généraux. Ils s'effacent derrière le discours royal sans avoir besoin de clamer haut et fort leur légitimité à gouverner », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 221.

³⁰⁹ « Quant au duc Jean II et au cardinal Charles de Bourbon, ils pactisent avec les princes mais représentent un danger moindre pour plusieurs raisons. Par son âge avancé et l'absence d'héritier, le connétable menace moins le pouvoir de son frère et de sa belle-sœur, d'autant qu'il ne cesse d'osciller entre soutien et rébellion, pratiquant le double-jeu permanent », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 115.

³¹⁰ C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII, loc. cit.*, p. 464.

³¹¹ « Au conflit contre Maximilien d'Autriche, qui avait débuté en novembre 1484, s'ajoute bientôt la guerre avec la Bretagne, Anne de France soutenant les barons bretons menés par le seigneur de Rieux, en rébellion contre leur duc. Ces deux guerres avec l'étranger (impérial et breton) sont d'autant plus dangereuses que les ducs Maximilien et François II ont tissé des liens étroits avec Orléans et Dunois. Le danger est présent aussi bien aux frontières qu'au cœur du royaume. Le père de la « petite reine » tente d'attiser les haines contre le royaume de France par le biais de ses ambassadeurs présent en Bretagne, en Angleterre où il incite Richard III à revendiquer la couronne de France, ou encore en Espagne où il encourage le roi à réclamer le Roussillon et la Cerdagne », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 130-131.

parlent même de « guerre polycéphale »³¹² car les assauts venant de l'intérieur ou de l'extérieur de la France s'enchaînent où se superposent.

Malgré les difficultés qui s'imposent à eux, les Beaujeu arrivent à sortir vainqueur de chaque combat³¹³. Grâce à sa sœur, en 1491 Charles VIII récupère un royaume dont les assises du pouvoir royal s'imposent et ne soulèvent plus aucune contestation.

Le royaume tel que Charles VIII le récupère conserve l'empreinte d'Anne de France. En effet, bien qu'elle ait choisie d'œuvrer avec le plus de discrétion possible, elle laisse sa marque par l'ouvrage territorial et financier qu'elle a légué.

Section 2. – Un royaume renforcé

Jusqu'à son décès, Louis XI n'a eu de cesse chercher à conquérir de duché mais sans succès. Anne de France va y parvenir (1) en y ajoutant une stabilisation des finances du royaume.

La force d'un royaume repose tant sur des frontières établies que sur des finances stables. La régence des Beaujeu débute sur un royaume en crise. Anne de France va œuvrer à restaurer les finances du royaume de France (2).

Paragraphe 1. – Territorialement

Une des plus grandes œuvres qu'Anne de France ait effectuée pour la France s'inscrit dans l'agrandissement du royaume de France : le rattachement du duché de Bretagne.

L'inclusion de la Bretagne dans le royaume de France est une entreprise qui avait débuté bien avant la régence d'Anne de Beaujeu. Lors du règne de Louis XI, ce dernier avait déjà entrepris de conquérir la Bretagne, sans succès. A son décès, les Beaujeu reprendront le flambeau.

Le duché de Bretagne représente une menace pour les Beaujeu dès le début de la Guerre folle. Le duc d'Orléans s'étant allié à François II, il avait envisagé pendant un temps de faire annuler son union avec Jeanne de France pour épouser l'héritière de François II, Anne de Bretagne. Anne de Beaujeu fera échouer cette entreprise³¹⁴.

³¹² A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 129.

³¹³ « Ces quatre guerres, qui se superposent les unes aux autres entre la fin de l'année 1484 et le mois de septembre 1491, sont toutes marquées par la victoire du roi de France et des époux Beaujeu, indéfectiblement présents à ses côtés. En septembre 1485, le duc d'Orléans capitule dans Beaugency ; en 1486, Maximilien se retrouve dans l'incapacité de continuer le combat à la suite de la défection du duc de Bourbon que les Beaujeu sont parvenus à se rallier par d'après négociations, s'épargnant ainsi une guerre coûteuse. Le 20 août 1488, François II se voit contraint de signer la paix de Sablé ou traité du Verger, à la suite de la victoire de Charles VIII à Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet 1488 », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 131.

³¹⁴ « Les Beaujeu comprennent le danger d'une déstabilisation du royaume : que l'immense duché breton se joigne aux possessions des Orléans, et voilà de vastes territoires perdus à tout jamais. Ce péril majeur, Anne n'entrevoit qu'un seul moyen de la conjurer : unir l'héritière de Bretagne et le roi. Ce mariage, difficile à réaliser

C'est au décès de François II le 9 septembre 1488 que la situation du duché de Bretagne va être débattue³¹⁵. N'ayant aucun héritier mâle, il reconnaît sa fille aînée Anne comme son héritière légitime³¹⁶. Devenue duchesse de Bretagne, celle-ci devient la source de toutes les convoitises.

Alain, sire d'Albret est le premier qui cherche à épouser la duchesse de Bretagne, de gré ou de force³¹⁷. Cependant cette union fait face à de multiples obstacles : outre la différence d'âge qui les sépare, ce dernier ne possède pas une bonne réputation au sein du duché de Bretagne³¹⁸.

Anne de Bretagne cherchant un allié pour la débarrasser du sire d'Albret, va considérer la candidature de Maximilien d'Autriche comme futur époux³¹⁹. Cette alliance avait déjà été envisagée par son père François II afin d'en faire un allié de la Bretagne contre les assauts français.

Au début de 1490, certaines nouvelles en provenance de Bretagne avaient fort contrarié la régente parce qu'elles allaient à contre-courant du grand projet auquel elle avait désormais décidé de consacrer sa politique. Anne de France – dont la police n'est pas de moindre qualité que celle de son père – est informée des tractations secrètes qui se nouent entre la Bretagne et l'Autriche. Maximilien a envoyé à Rennes son grand écuyer, puis des émissaires, porteurs d'une procuration par laquelle il demande Anne de Bretagne « pour femme et pour épouse » ; les Etats de Bretagne, réunis à Vannes ne parlent que de cette proposition³²⁰.

Ce mariage avait un double intérêt : d'une part, la Bretagne gagnait l'appui du Saint Empire ce qui permettrait à la duchesse de Bretagne de se protéger du sire d'Albret qui avait,

pour de multiples raisons, elle l'envisage cinq ans avant qu'il n'ait lieu. Elle fait preuve ici d'un génie politique au moins aussi aigüe que celui de son père », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 81-82.

³¹⁵ « Le duc François II mourut de chagrin, dit-on, le 9 septembre 1488, trois semaines après avoir signé cette convention que ratifièrent les Etats de Bretagne. Par son testament, il instituait pour tuteur de M^{mes} Anne et Isabelle, ses héritières, le seigneur de Rieux, maréchal de Bretagne, et pour leur gouvernante, M^{me} Françoise de Dinan, comtesse de Laval », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 102-103.

³¹⁶ « Anne avait été immédiatement reconnue duchesse », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, loc. cit.*, p. 103.

³¹⁷ « Entre les prétendants qui aspiraient à la possession d'Anne de Bretagne, était Alain, sire d'Albret [...] Soixante ans d'âge, la rudesse d'un vieux guerrier et ce nombreux cortège d'enfants ne faisaient pas du sire d'Albret un parti sortable pour la princesse », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 106 ; « Alain d'Albret, âgé de quarante-huit ans, père de sept enfants, songeait toujours à épouser Anne de Bretagne. Il était soutenu par Lescun, la comtesse de Laval et le maréchal de Rieux. Il avait la voix rauque, le visage couperosé. Sa vue seule effrayait la duchesse », A. DUPUY, *La réunion de la Bretagne à la France, op. cit.*, p. 132.

³¹⁸ « Elle éprouvait une certaine répugnance invincible, et avait déclaré qu'elle aimerait mieux s'enfermer dans un couvent. Albret n'était pas moins odieux aux Bretons, qui l'accusaient d'avoir causé la perte de la bataille de Saint-Aubin », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 106.

³¹⁹ « Pour mettre un terme à tant de persécutions, les serviteurs de la duchesse, voyant que le roi d'Angleterre lui-même avait été gagné par le sire d'Albret, cherchèrent à délivrer leur maîtresse de ces obsessions réunies, en la décidant à épouser le roi des Romains. Maximilien, avec qui le duc François II s'était engagé dès l'année 1487 pour le mariage de sa fille aînée, était un prince de vingt-neuf ans, d'une taille gigantesque, brave guerrier, et plus versé dans les lettres qu'aucun des princes de son temps, trait de conformité avec Anne, dont l'éducation avait été fort soignée », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 109.

³²⁰ J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 113.

depuis peu, noué une alliance avec le royaume d'Angleterre³²¹ et d'autre part, Maximilien d'Autriche gagnait alors un appui supplémentaire dans son projet de reconquête des provinces perdues en France³²².

Cette union s'opère sous la forme d'un mariage par procuration, par le biais d'un des conseiller de Maximilien, dans la fin de l'année 1490³²³.

Le comte de Nassau, fondé de pouvoir de Maximilien, n'oublia aucune des formalités par lesquelles on croyait rendre le mariage indissoluble. Après la messe nuptiale, la jeune princesse fut mise au lit par sa gouvernante, Mme de Laval ; alors on introduisit l'ambassadeur qui, tenant à la main la procuration de l'archiduc, plaça dans le lit sa jambe nue, et déclara le mariage consommé³²⁴.

Cette union ne convient toutefois pas à Anne de Beaujeu qui depuis quelques années déjà avait le projet d'unir son frère Charles VIII à Anne de Bretagne, bien que ce dernier soit fiancé à Marguerite d'Autriche³²⁵. La stratégie d'Anne de Beaujeu devient alors de trouver un moyen d'invalider le mariage d'Anne de Bretagne et Maximilien d'Autriche³²⁶.

Elle aurait pu fonder son argumentaire sur le traité de Montargis de 1484 qui investissait son frère Charles comme successeur de François II si jamais ce dernier décédait sans héritier mâle. Mais ce traité conclu entre Anne de Beaujeu, Charles VIII et les rebelles bretons à qui ils avaient apportés leur aide contre Landais, ne possédait pas une force juridique suffisante pour permettre de contourner les dernières volontés du duc de Bretagne.

Anne de France va donc fonder l'invalidité de ce mariage sur le traité de Verger de 1488. Ce traité conclu entre Charles VIII et le duc François II de Bretagne disposait que l'héritière du

³²¹ « L'arrivée des Anglais en Bretagne excita des défiances qu'entretint soigneusement le gouvernement français. La noblesse bretonne craignait qu'ils ne s'établissent pour toujours dans le pays [...] Elle envoya une ambassade au roi Henri VII, « son bon père » pour se plaindre de l'attitude de ses officiers, de l'inaction de ses soldats, menaçant, si on la poussait à bout, de faire la paix avec le roi de France, plutôt que de se livrer à la merci de ses oppresseurs », », La réunion de la Bretagne à la France, A. Dupuy, Imprimerie Gadreau, 1879, p. 135-136

³²² « Maximilien d'Autriche, si longtemps humilié et bravé par Louis XI et par les Beaujeu, semblait appelé à d'éclatantes repréailles. L'année 1490 se terminait pour lui par des succès inouïs [...] Il se croyait sûr d'épouser Anne de Bretagne, comme il avait naguère épousé Marie de Bourgogne », A. DUPUY, *La réunion de la Bretagne, op. cit.*, p. 141-142.

³²³ « Le beau Polhaim épousa ensuite Anne de Bretagne au nom de son maître. Tous les actes publics furent dès lors rédigés au nom de Maximilien et d'Anne, roi et reine des Romains, duc et duchesse de Bretagne », A. DUPUY, *La réunion de la Bretagne, loc. cit.*, p. 142.

³²⁴ C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 111.

³²⁵ « Charles se sent seul. Il est doté d'une épouse officielle de neuf ans et demi, la petite Marguerite, « III pouces de hauteur du sommet de sa teste jusques en terre », qui ne peut évidemment lui être d'aucun secours, d'autant qu'elle est gardée loin de lui et sans cesse réclamée par son père Maximilien », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 104.

³²⁶ « Elle entreprit de rompre cette union fatale dont les conséquences la faisaient trembler. D'abord, elle affecta de la regarder comme nulle : depuis quand une princesse du sang, une vassale de la couronne, pouvait-elle disposer de sa main et de ses Etats sans l'agrément de son seigneur suzerain ? Aux armes de la raison joignant celles du ridicule, elle peignit comme une scène bizarre et indécente la cérémonie avec laquelle l'ambassadeur du roi des Romains avait mis une jambe nue dans le lit de la duchesse. Maximilien devint l'objet des railleries les plus piquantes de la France et de l'Europe même », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 111-112.

duché de Bretagne ne pouvait se marier sans l'aval du roi de France³²⁷. Ce mariage ayant été célébré en toute discrétion et sans autorisation royale, Anne de Beaujeu possédait un argument juridique puissant pour contester cette union.

Charles VIII et les Beaujeu entreprennent donc d'entrer en Bretagne afin de contester ce mariage³²⁸. Grâce à l'appui d'Alain d'Albret, Charles VIII et les Beaujeu arrivent à prendre la ville de Nantes³²⁹.

Réfugiée à Rennes, Anne de Bretagne envoie des missives afin de demander de l'aide à son époux et au roi d'Angleterre face à l'invasion des troupes françaises³³⁰. Mais le duché de Bretagne ne possède pas les moyens d'entretenir de tels forces armées : le duché finit par s'incliner devant le roi de France³³¹.

En vue d'aboutir à un accord avec la duchesse de Bretagne, Charles VIII prend la décision de son propre chef, premiers signes d'émancipation de la tutelle des Beaujeu, de libérer le duc d'Orléans. A la suite de la défaite du duc d'Orléans durant la Guerre folle, Anne de Beaujeu avait fait enfermer le duc d'Orléans pour avoir contesté son autorité et celle du roi³³².

Le roi décide alors de se rendre à la Tour de Bourges pour libérer son beau-frère. Ce dernier lui promet une fidélité sans faille et de l'aider à faire aboutir son projet de paix avec la Bretagne³³³. Le duc d'Orléans rejoint alors ses alliés de Bretagne qui sont conscients que seule une union entre le roi et la duchesse de Bretagne apportera la paix.

³²⁷ « Le traité du Verger de 1488 stipulait que la Bretonne ne pouvait se marier qu'avec le consentement du roi de France. Or, croyant défendre son duché, celle-ci vient d'accepter le mariage par procuration avec Maximilien d'Autriche. Le 19 décembre 1490 a lieu la cérémonie – que d'aucuns qualifient de « ridicule » - de ce mariage fictif au cours duquel l'envoyé de l'empereur, son procureur Wolfgang de Polham, glisse sa jambe dans le lit de la jeune fille pour prouver que le mariage est consommé », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 114.

³²⁸ « A la nouvelle du mariage, le roi envoya Christophe de Carmonne à Rennes protester en son nom et réserver ses droits », A. DUPUY, *La réunion de la Bretagne, A. Dupuy, op. cit.*, p. 143.

³²⁹ « Alain d'Albret, pour se venger du mariage de la duchesse, vendit au roi la ville de Nantes. Privé du gouvernement de la ville depuis le mariage, il y avait laissé des soldats dévoués, qui lui livrèrent le château. Le maréchal de Rieux, qui chassait dans les environs, accourut, essaya de reprendre la forteresse. Mais les maréchaux d'Esquerdes et de la Trémoille le chassèrent. Le roi entra à Nantes le 11 avril et reçut le serment des habitants », A. DUPUY, *La réunion de la Bretagne, loc. cit.*, p. 143.

³³⁰ « La duchesse se hâta de demander des secours au roi des Romains et au roi d'Angleterre. Maximilien convoqua la diète à Nuremberg, et lui exposa la trahison d'Alain d'Albret. Les princes de l'empire lui accordèrent un corps de troupes qui ne fut pas prêt à temps. Henri VII envoya des soldats qui débarquèrent le 30 mai en Bretagne. Mais le gouvernement français voulait en finir », A. DUPUY, *La réunion de la Bretagne, loc. cit.*, p. 143 ; « Avec son frère, elle se porte donc à Laval pour être plus près des opérations. La Bretagne, attaquée sur terre et sur mer, subit plusieurs assauts des Français ; les renforts attendus de l'extérieur ne viennent pas ; ni l'Autrichien ni l'Anglais ne se pressent d'intervenir dans cette querelle. Mais Anne veut mettre fin à ce conflit interminable et confus. Il faut tout à la fois anéantir la maison bretonne, annexer le duché et faire cesser une guerre coûteuse », J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI, op. cit.*, p. 92.

³³¹ « La ville de Rennes, décimée l'année précédente par une épidémie, était ruinée. Les soldats allemands, mal payés, se livraient à tous les excès. Ils finirent par se mutiner et demandèrent un mois de solde d'avance. Les Anglais et les Espagnols suivirent leur exemple. Le gouvernement breton, hors d'état de les satisfaire, négocia avec Charles VIII », A. DUPUY, *La réunion de la Bretagne, op. cit.*, p. 144.

³³² « Il est très vrai que Louis avait constamment bravé l'autorité de Madame, et c'était un crime irrémissible au gré d'une princesse impérieuse. [...] Quant au duc d'Orléans, il eut d'abord pour prison la tour de Sablé, dont le gouverneur était dévoué à Madame ; transféré ensuite au château de Lusignan, il finit par être incarcéré dans la tour de Bourges, où on ne lui laissa de tous ses serviteurs qu'un médecin », C-J TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France, op. cit.*, p. 94-95.

³³³ « Ce résultat fut favorisé par un coup d'état opéré brusquement par Charles VIII. A l'insu des Beaujeu et de son conseil, il alla délivrer le duc d'Orléans prisonnier à Bourges. Le duc demanda de se rendre à Rennes,

Anne de Bretagne admet qu'une union avec Charles VIII serait plus favorable à la Bretagne que maintenir son mariage avec Maximilien d'Autriche, la Bretagne ne représentant pas une priorité pour ce dernier³³⁴. Le 15 novembre 1491, le traité de Rennes vient fixer les modalités du mariage entre Charles VIII et Anne de Bretagne.

Il est ainsi convenu que Charles VIII obtint l'administration du duché de Bretagne et, dans l'éventualité où le roi meurt sans enfant mâle, Anne de Bretagne ne pourra épouser que son successeur³³⁵.

Ce mariage est probablement le point d'orgue de la politique menée par Anne de Beaujeu.

Au pouvoir, et en digne héritière de Louis XI elle a réussi à terminer un ouvrage qui avait débuté sous le règne précédent. C'est à partir d'Anne de Beaujeu que débute le processus d'intégration de la Bretagne comme constitutive du royaume de France. Ce processus sera complet uniquement en 1532 avec l'édit d'Union qui viendra sceller l'annexion du duché de Bretagne au royaume.

Anne de Beaujeu n'œuvre que pour le bien du royaume de France, à son expansion et renforcement vis-à-vis des autres puissances européennes. Une telle union permet à Charles VIII de s'imposer sur la scène européenne³³⁶. Outre l'agrandissement du territoire français, la dame de Beaujeu s'est également intéressée aux finances du royaume.

Paragraphe 2. – Financièrement

La dame de Beaujeu a su également faire prospérer les finances du royaume.

La Guerre de Cent Ans a animé la France de 1337 à 1453. Elle se termine sous le règne de Charles VII, qui devra alors régner tout en œuvrant à réparer un royaume politiquement et financièrement affaibli par la guerre. Il faut renflouer les caisses du pouvoir royal qui sont vides.

Charles VII possède un conseiller avisé en matière financière, Jacques Cœur. Sous son règne, Jacques Cœur a été son conseiller en matière de commerce international mais également grand argentier de France vers 1439 : sous son influence, les finances du royaume furent assainies et remises à flot. Malgré son bannissement en 1453, on ne peut nier l'impact incroyable de la politique financière de Jacques Cœur sur les comptes royaux.

promettant de bien servir le roi. Il gagna facilement Dunois, le prince d'Orange, le maréchal de Rieux, le chancelier de Montauban. Tous comprirent que le mariage de Charles VIII avec la duchesse pouvait seul assurer la paix à la Bretagne », A. DUPUY, *La réunion de la Bretagne*, loc. cit., p. 144.

³³⁴ « Au moment de quitter la Bretagne, pour aller rejoindre un époux qu'elle n'avait jamais vu et qui la négligeait, ses conseillers lui montrèrent qu'en suivant sa première inspiration, elle se perdait. Mieux valait épouser Charles VIII qui demandait sa main. Elle conserva ainsi la Bretagne. [...] Les Etats réunis à Vannes approuvèrent son mariage avec Charles VIII, en demandant des garanties pour les libertés de la Bretagne. La duchesse se résigna, et consentit à épouser Charles VIII », A. DUPUY, *La réunion de la Bretagne*, op. cit., p. 146.

³³⁵ « Le roi et la reine se faisaient concession mutuelle de tous leurs droits sur la Bretagne. Si le roi mourait sans postérité, la reine ne pouvait épouser que son successeur ou le plus proche héritier du trône. [...] Le roi confirma solennellement les droits et les privilèges de la Bretagne », A. DUPUY, *La réunion de la Bretagne*, loc. cit., p. 146-147.

³³⁶ « Le mariage de Charles VIII excita la colère d'Henri Tudor et de Maximilien. Le roi de France était assez puissant pour braver leurs menaces », A. DUPUY, *La réunion de la Bretagne*, loc. cit., p. 147.

A la différence de son père, Louis XI décide d'adopter une stratégie économique dépensière. Motivé par des ambitions territoriales qui demandent énormément de fonds, il dépense sans compter pour mener à bien ses projets.

Les officiers de Louis XI doivent lui apporter les fonds nécessaires à de tels projets mais force est de constater qu'à mesure que le règne de Louis XI avance, les caisses du trésor diminuent. Ils doivent alors trouver un moyen de se procurer les sommes demandées par le roi³³⁷.

Sous le règne de Charles VII, diverses formes d'impositions avaient été développées tels que la taille, la gabelle ou encore le fouage. Sous le règne de Louis XI, toutes ces impositions sont utilisées mais poussés à l'excès³³⁸ : la taille notamment va atteindre des montants exorbitants³³⁹.

Le règne de Louis XI connaît également un faste qui n'a pas été observé sous le règne précédent. L'entretien de la cour, auquel s'ajoute l'entretien des armées présentes dans le royaume, conduit Louis XI à puiser à l'excès dans les réserves du royaume³⁴⁰. Son besoin d'argent le conduit à se tourner vers les bourgeois, source de richesse en France, en les incluant dans son gouvernement et en délaissant la haute féodalité et les nobles.

La mobilisation des armées dans le cadre de la Ligue du Bien public ou encore contre Charles le Téméraire et leurs entretiens demandent des fonds qui, malheureusement, arrivent lentement. Cette situation conduit alors les armées à piller les zones conquises ou occupées afin de se rémunérer³⁴¹.

A la fin du règne de Louis XI, force est de constater que, financièrement, la France est appauvrie³⁴².

³³⁷ « Les officiers de finances ne savaient où trouver tout l'argent que le roi demandait. « Allez-vous-en demain à Paris, écrivait-il en 1471 à Bourré, et trouvez de l'argent en la boîte à l'enchanteur, pour ce qui sera nécessaire, et qu'il n'y ait faute ». Il fallait en effet une « boîte à l'enchanteur » pour entretenir, avec cette armée, un nombre sans cesse croissant d'officiers et de pensionnés, et acquitter tant de promesses faites aux habitants de la terre et du ciel », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 436.

³³⁸ « Enfin Louis augmenta certains péages et tarifs de douane et eut recours à tous les vieux expédients auxquels les conseillers de son père avaient renoncé : il pratiqua les emprunts forcés, vendit les privilèges, extorqua de l'argent aux acquéreurs de fiefs et de biens de mainmorte, abusa des taxes extraordinaires, des amendes, des confiscations, des réquisitions. « Il prenoit tout et despendoit tout » dit Commynes », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 437.

³³⁹ « Ce fut à la taille qu'il demanda des ressources croissantes. Il la rendit « très excessive et cruelle ». De 1 200 000 livres en 1462, elle fut de 1 900 000 en 1471, de 2 700 000 en 1474, de 3 200 000 en 1476, de 4 600 000 en 1481, et, une fois la paix d'Arras signée, elle ne retomba point au-dessous de 3 900 000 », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, loc. cit., p. 437.

³⁴⁰ « Les dépenses de cour elles-mêmes, qui avaient varié entre 250 et 300 000 livres à la fin du règne précédent, atteignaient 327 000 livres en 1470, 415 500 en 1481 », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, loc. cit., p. 436.

³⁴¹ « Comme aux pires époques de l'invasion anglaise, il arrivait que les gens d'armes attendissent leur solde plusieurs mois, voire un an, et c'est pourquoi les édits royaux et les mesures de rigueur ne pouvaient les empêcher de piller », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, loc. cit., p. 436.

³⁴² « En matière de finances comme dans toute sa politique, il faisait fi des bonnes maximes que Charles VII avait adoptées, et il faussa ces traditions de gouvernement économe et tempéré qui étaient rétablies en France, au moment de son avènement. Il inaugura le régime du bon plaisir », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, loc. cit., p. 437.

En 1461, le royaume était fort misérable. Louis XI le laissa-t-il plus prospère ! Malgré les plaintes de la bourgeoisie, il paraît certain que, sous son règne, la plupart des grandes villes, malgré le poids écrasant certaines même, comme Orléans et Amiens, atteignirent une prospérité qu'elles n'avaient jamais connue. Il n'en fut pas de même des campagnes. Louis XI, loin de songer à adoucir le sort des paysans, eut un instant l'idée de leur faire supporter tout l'impôt, pour exonérer ses bonnes villes, et il ne recula que devant la crainte de « mettre en dangier le fait de son argent ». C'était surtout aux ruraux, tourmentés par le fisc, foulés par les gens d'armes, que Commynes pensait, lorsqu'il souhaitait que désormais les rois fussent « ung peu plus piteux au peuple »³⁴³.

Anne de France cherche à réparer les erreurs commises par Louis XI en matière financière.

Lorsque les Beaujeu arrivent au pouvoir, la population française ne souhaite qu'une chose : une diminution des impositions, afin de permettre aux plus pauvres de sortir de la misère. La question financière est d'ailleurs l'un des sujets qui, outre la question de la régence et de la composition du Conseil, a été abordée lors des Etats Généraux de 1484.

Ce que les députés voulaient, c'était la réforme des abus, la diminution et la répartition plus juste de l'impôt. [...] Devant le mécontentement exprimé par les Etats, les Beaujeu et leurs conseillers se ravisèrent, et les laissèrent examiner le budget. Certains députés critiquèrent l'exagération des dépenses : l'armée et l'hôtel du roi coûtaient trop cher ; il y avait trop de fonctionnaires, trop de pensionnés [...] Les revenus du domaine devraient suffire aux frais de la cour et aux gages des officiers, et les tailles et les aides ne devraient être levées qu'en temps de guerre³⁴⁴.

Les Beaujeu sont conscients que la politique menée par Louis XI ne peut durer. S'ils veulent garder l'appui des institutions, et, à plus long terme, la sympathie du peuple français, ils se doivent de répondre à certaines de leurs attentes. Les Beaujeu procèdent donc à une diminution des impositions³⁴⁵.

Toujours dans un but d'acceptation de leurs décisions par le plus grand nombre, ils décident de prendre appui sur les Etats provinciaux pour y parvenir : tandis que ces derniers ont en charge les impôts et finances nécessaires au niveau local, sous contrôle de l'autorité royale, le roi et son Conseil conserve une autorité absolue sur les impôts royaux³⁴⁶.

³⁴³ C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 442.

³⁴⁴ C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 457.

³⁴⁵ « Découragés, ils se contentèrent d'exiger la diminution de la taille. Elle était de 3 900 000 livres à la mort de Louis XI : ils accordèrent 1 200 000 livres, « par manière de don et ottroy et sans qu'on l'appelle doresnavant tailles », à lever chaque année pendant deux ans seulement », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 458.

³⁴⁶ « Pour éluder leur promesse relative au consentement de l'impôt, les Beaujeu, en 1485, eurent recours aux Etats Provinciaux. Ils rendirent à ces assemblées quelques libertés de détail : les Etats de Languedoc reprirent le droit de voter des « frais » pour les besoins locaux. Mais le droit de refuser l'impôt royal ne fut pas reconnu aux Etats Provinciaux : en 1485, ceux du comté d'Armagnac n'ayant point voulu consentir une crue de taille, les biens des contribuables furent saisis », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, op. cit., p. 459.

Les premières impositions fixées par les Etats Généraux de 1484 se révèleront insuffisantes pour mener à bien la politique des Beaujeu : les conflits incessants qui animent la régence d'Anne de Beaujeu nécessitent un entretien des troupes qui a un coup. Cependant, Anne de France réussit à préserver le royaume de toutes dépenses excessives : jamais les impositions n'atteindront des montants aussi élevés que sous le règne de Louis XI mais elles dépasseront le montant fixé par les Etats Généraux en 1484 ³⁴⁷.

En définitive, lorsque Charles VIII commence à gouverner de manière autonome en 1491, les finances du royaume sont florissantes : cela lui permettra de financer les guerres qu'il mènera en Italie.

Inaugurant une politique financière moins dispendieuse, elle donna satisfaction aux états généraux en diminuant les tailles qui, de 4 millions de livres à la mort de Louis XI, baissèrent rapidement à 1,5 million. La prospérité du pays lui en avait facilité la tâche. Au début de l'avant-dernière décennie du XVe siècle – durant la régence d'Anne -, la couronne de France est la plus riche d'Europe. Les revenus du domaine royal ont considérablement augmenté depuis 1480. Du reste, Anne avait encouragé son frère à faire effectuer ce que l'on appellerait de nos jours un « recensement des foyers fiscaux » ; en mai 1490, une ordonnance royale organisait la première « recherche générale des feux » afin d'en préciser le nombre ³⁴⁸.

D'un royaume devenue la proie des grandes puissances européennes et des princes de sang, Charles VIII hérite d'un royaume remis à neuf, puissant, incontestable. Le travail accompli en sept ans est remarquable : affirmation du pouvoir royal ; agrandissement du territoire et amélioration des finances.

Le tout sans disposer directement du pouvoir et dans le respect des institutions, de l'image du Roi en place et de l'héritage de son père. On cherche une faille dans la cuirasse d'Anne de Beaujeu.

Et on ne la trouve pas car là où l'exercice du pouvoir durcit certains, Anne de Beaujeu ne s'est jamais départie de l'humanité qui en a fait un régner éclairé, à ce titre source d'inspiration pour les femmes qui lui succéderont en France.

Chapitre 2. – Anne de Beaujeu au XXIe siècle

Quand on parle de régence en France, la majorité des auteurs qui énumèrent les régents inscrivent d'Anne de France dans leur liste. Il faut bien admettre qu'après avoir revu dans les pages qui précèdent tous les aspects du gouvernement des Beaujeu, le terme de « régente » ne donne pas une vision exacte de son action sur la France.

³⁴⁷ « Les charges, il est vrai, ne redevinrent pas aussi pesantes qu'elles l'avaient été sous Louis XI ; mais dès 1485, la taille dépassa de beaucoup le chiffre voté par les Etats, et les « crues » l'alourdirent encore », C. PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*, loc. cit., p. 459.

³⁴⁸ J. CLUZEL, *Anne de France fille de Louis XI*, op. cit., p. 141-142.

Certes la notion de régence apparait en France comme confuse et très certainement une des moins claires du droit français. Aucune loi fondamentale ne vient expliciter la notion de régence et les règles d'organisation de cette notion.

Mais on peut s'entendre sur une définition générale de la régence qui serait juridiquement le gouvernement d'une monarchie par un Régent établi pendant la minorité, l'absence ou l'incapacité du souverain. A plus d'un titre l'action d'Anne de Beaujeu s'est écartée de la définition stricte de la régence (1) dont elle a finalement créé son propre modèle (2).

Section 1. – La régence féminine selon Anne de Beaujeu

La régence constitue, au sein de la monarchie, un épisode de l'Histoire considéré comme inhabituel car synonyme d'instabilité juridique (1). Les Beaujeu marquent un tournant dans le développement de cette notion qu'ils viennent consolider (2).

Paragraphe 1. – Un incident politique

La régence est une période transitoire entre deux monarques lorsqu'une défaillance intervient dans la succession. C'est la continuité du royaume de France qui importe, d'où l'adage « le roi est mort, vive le roi ». La notion de régence est d'un point de vue juridique empreinte de flou et d'incertitude.

Depuis la première régence apparue en France entre 1060 et 1066 avec Baudouin V jusqu'en 1484, peu de textes viennent expliciter la notion de régent ou encore définir les responsabilités qui lui incombent et les pouvoirs qu'il possède pour y parvenir.

De plus les rares textes existants ne s'accordent pas sur les informations à prodiguer. Tantôt le régent est un guide, un conseiller pour le jeune roi, tantôt la régence implique un transfert de souveraineté dans l'attente de la capacité du roi³⁴⁹. L'instabilité juridique qui entoure cette notion conduit à diverses manipulations des hommes de pouvoir.

Le pouvoir en France a longtemps été masculinisé : ces vacances du pouvoir sont revenues en grande partie à des hommes proche du pouvoir, qu'ils soient princes de sang ou proche parent du roi. La figure féminine n'apparait pas comme la personne de prédilection à qui confier une telle responsabilité.

Un tel flou juridique laisse planer sur la tête du souverain le risque d'une usurpation par le régent : le royaume d'Angleterre et la prise de pouvoir par Richard III en est un exemple flagrant. La situation de l'Angleterre au XVe siècle a très certainement influencé Louis XI de

³⁴⁹ « Tout d'abord, comme nous l'avons précédemment remarqué, la régence telle que la conçoit Charles VI en 1403 et 1407 est réduite, du moins en théorie, à un rôle de conseil qui permet de préserver la continuité de la couronne en ne transférant plus la souveraineté, à l'inverse de ce que prévoyaient les ordonnances de 1374 de Charles V », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 91.

la menace qui pouvait planer sur son héritier et la raison pour laquelle il a voulu écarter Louis d'Orléans³⁵⁰.

Au cas particulier d'Anne de Beaujeu, on identifie plusieurs obstacles puissants à sa qualification de régente.

D'abord Louis XI, ainsi qu'on l'a vu, ne l'a pas désignée régente. Il ne pouvait certes pas le faire, une telle décision ne relevant pas de sa compétence, mais il aurait pu délivrer un message plus clair en ce sens, ce qu'il n'a pas fait.

Pas d'écrit formalisant cette volonté de voir sa fille régner aux lieu et place du roi mineur. Une décision floue de sa fille et son gendre pour assurer une tutelle, notion encore moins définie que celle de régence.

Les Etats généraux qui conforteront le pouvoir des Beaujeu ne seront pas plus clairs dans la qualification juridique du statut reconnu à Anne de Beaujeu.

Il n'échappe ensuite à personne que l'exercice du pouvoir par Anne de Beaujeu va dépasser de beaucoup la période de minorité de son frère et qu'à ce titre la qualification de régence paraît hautement contestable.

De plus et dans le droit fil de ce qui précède, il faut également noter que ce que l'on appelle la régence d'Anne de Beaujeu a assez rapidement été un gouvernement à trois entre elle, son époux et le Roi.

Enfin, les décisions politiques seront toutes prises juridiquement par le Roi et non par Anne de Beaujeu. Ce qui éloigne encore de la définition stricte de la régence. Ainsi la qualification d'incident politique donnée à la régence se trouve particulièrement fondée au cas particulier d'Anne de Beaujeu.

Et pour une fois, on ne s'associera pas à la position du Professeur VIENNOT exprimée dans sa chronique précitée selon laquelle la garde du dauphin confié par Louis XI aurait entraîné « quasi mécaniquement la régence »,

Il semble qu'en définitive l'alternative soit la suivante : soit reconnaître qu'il n'existe pas de définition précise de la régence et qu'il faut y voir tout mode de gouvernement transitoire dans l'attente de la prise de pouvoir du monarque légitime, soit considérer qu'Anne de Beaujeu a instauré un mode de gouvernement particulier à sa mesure.

Paragraphe 2. – Un vide politique institutionnalisé

Anne de France apparaît dans l'Histoire après une longue période sans régence féminine, la dernière datant du XIII^e siècle avec Blanche de Castille³⁵¹.

³⁵⁰ « En outre, il s'agit ici très clairement d'éviter l'instauration d'une régence et d'évincer le duc d'Orléans de toute forme de gouvernement personnel », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 91.

³⁵¹ « Après une longue période sans régence, Anne de France donne le ton la première, dès 1483. Elle dispose, comme principal legs politique, des modèles de Blanche de Castille et de Jeanne de Bourgogne », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 41.

De multiples inspirations viennent alors guider la dame de Beaujeu dans son entreprise : son éducation et les recueils constituent son inspiration principale³⁵². Mais en femme d'une grande sagesse, Anne de France tient compte des quelques textes juridiques lui permettant de définir sa fonction³⁵³.

Il faut ajouter le talent politique avec lequel Anne de Beaujeu va savoir user des incertitudes qui entourent la régence féminine lui laisse finalement une grande marge de manœuvre qu'elle va user à bon escient³⁵⁴.

Anne de Beaujeu va ainsi façonner la « régence féminine » pour en faire une institution à son image, qui perdure dans le temps³⁵⁵. Ce faisant Anne de France semble s'inspirer des enseignements des ordonnances de Charles V de 1374 et de Charles VI de 1403.

Tout comme Charles VI le préconisait, Anne de France adopte une attitude discrète : elle s'efface derrière la personne royale de son frère afin de le guider et d'œuvrer en son nom³⁵⁶. Mais tout en s'effaçant, Anne exerce pleinement le pouvoir, ainsi que Charles V concevait l'exercice du pouvoir par un régent. La régence apparaît alors comme une institution au profit du pouvoir royal, une sorte « d'assistance au pouvoir royal ». Car le régent qui n'est pas roi, et un soutien proche et nécessaire (si ce n'est indispensable) à la continuité de la monarchie.

D'incident de l'histoire destiné à éviter une remise en cause du pouvoir en place, la régence devient un mode gouvernement participant au renforcement du pouvoir royal.

A l'évidence, ce processus de définition et de précision des fonctions exercées par les serviteurs du roi, qui participe d'une volonté de renforcement de l'édifice monarchique en lui définissant une norme de fonctionnement, peut être élargie au cas de la régence. L'institutionnalisation des pouvoirs de la régente s'intègre dans un processus global de consolidation de l'Etat. La conjonction et la convergence de ces dynamiques politiques aboutissent ainsi à la genèse de la régence telle qu'elle est conçue et construite au cours de la première Renaissance et telle qu'elle s'érige comme mode de gouvernement jusqu'au début du XVIII^e siècle³⁵⁷.

³⁵² « Elle peut aussi puiser dans les modèles historiques, bibliques, antiques et médiévaux, des femmes de pouvoir développés dès le XVe siècle par Christine de Pizan ou Boccace », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 42.

³⁵³ « Enfin, elle peut fonder son action sur l'héritage théorique et législatif élaboré par les rois Charles V et Charles VI organisant les régences », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 42.

³⁵⁴ « Sa fonction englobe tout ce qui a trait à l'art du « gouvernement », ce qui représente une réalité à la fois vaste et floue : le champ des possibles qui s'offre à elle est particulièrement étendu mais aussi indéfini. Le gouvernement tel qu'elle le pratique est un parfait exemple d'invention du pouvoir, ce qui ne va pas sans difficulté, notamment en matière de légitimité. Anne de France est confrontée à une situation inédite, ou plutôt elle en est l'actrice : jamais encore aucune fille et sœur du roi n'a exercé le pouvoir à la tête du royaume, avec les responsabilités qui lui échoient de manière informelle », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 42.

³⁵⁵ « En l'absence de précédent féminin récent auquel se référer, sa gestion du royaume repose sur une pratique empirique et pragmatique du pouvoir. Anne inaugure avec tact et adresse un mode de gouvernement qui prend corps au jour le jour et auquel elle confère une existence durable, à défaut d'une légitimité », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 41.

³⁵⁶ « Ses contemporains la parent volontiers de ce titre qu'elle ne porte pas. Le pouvoir tel que l'exerce Anne de Beaujeu se définit par la négative tant il est informel : elle ne dispose pas du titre de régente, sa désignation est sans conteste le personnage le plus puissant du royaume, exerçant une régence de fait aux côtés du jeune Charles VIII », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 41-42.

³⁵⁷ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 83.

C'est ainsi que la régence des Beaujeu s'est prolongée après l'atteinte de sa majorité car elle a pu apparaître nécessaire, pour le bien du royaume, que le roi soit guidé dans la fonction qu'il exerce³⁵⁸.

On peut d'ailleurs s'interroger (sans parvenir à donner de réponse certaine) sur le point de savoir si en faisant référence à une notion confuse juridiquement de « garde » ou de tutelle, Louis XI n'a pas délibérément retenu une forme d'assistance dépassant le strict cadre de la régence pour s'orienter vers une aide allant au-delà de la minorité du Roi et relevant de l'aide à la gouvernance de ce dernier jusqu'à ce qu'il s'estime capable de décider seul.

Cette vision nouvelle qu'apporte Anne à la notion de régence vient légitimer les femmes à cette position³⁵⁹ comme le futur tend à le montrer. Tout le travail qu'Anne de France a fourni pour le royaume fait apparaître la régence féminine non plus comme un choix par défaut mais comme une décision réfléchie et préparée³⁶⁰.

L'apport d'Anne de Beaujeu va d'ailleurs bien au-delà du débat sur la qualification juridique de son gouvernement : tutelle, régence, assistance ; c'est en réalité une forme exemplaire d'exercice du pouvoir au féminin qu'on lui doit.

La régence se fonde ainsi avant tout sur l'amour, la *caritas*, son principe de légitimation, qui lui permet d'exister, et son principe d'action, grâce auquel les princesses mènent à bien leur mission de restauration du pouvoir royal. A travers l'exaltation des personnes d'Anne et de Louise et de l'efficacité de leur action, c'est la régence au féminin elle-même qui est légitimée et glorifiée. Renversant l'idée selon laquelle elle correspond à une période de faiblesse, les princesses la présentent ou la font représenter comme l'espérance et l'incarnation d'un âge d'or, fondé sur la paix et la concorde³⁶¹.

Section 2. – Le pouvoir au féminin

Anne de France incarne l'image de la première dame de France, sa position fait d'elle une figure d'inspiration pour les jeunes femmes qui la côtoient et les jeunes femmes qui lui succéderont. La fin du XVe siècle et le XVIe siècle permettent de voir au pouvoir des femmes au pouvoir, imprégnées des enseignements de la dame de Beaujeu (1).

³⁵⁸ « La régence apparaît alors comme un signe d'espoir, dans l'attente de voir le jeune souverain en âge de gouverner seul. Ce « vergier d'espérance » sonne comme la métaphore du royaume protégé par la douce et ferme main d'Anne de France », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 695.

³⁵⁹ « Elle pose les jalons d'un pouvoir au féminin pour celles qui lui succèdent comme régentes, de Louise de Savoie à Marie-Thérèse d'Autriche », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 42 ; « La régence féminine revient au cœur du propos, totalement légitimée, puisque ayant atteint son but ultime de consolidation et de renforcement de l'autorité royale face à l'ennemi. Anne de France a ainsi porté l'espérance de tout un royaume, fidèle au sang de France et au motto Espérance des Bourbons », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 696.

³⁶⁰ « De manière assez surnaturelle, la régente est présentée comme se confondant avec la reine, dont elle partage les vertus (et qu'elle semble presque dépasser), et avec le roi dont elle partage le sang », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 699.

³⁶¹ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 700-701.

La fille de Louis XI représente un exemple à suivre mais, bien plus que cela, elle fait évoluer les mentalités. L'image de la princesse se voit transformée : bien plus qu'un atout, elle apparaît comme une potentielle actrice du pouvoir (2).

Paragraphe 1. – Un exemple suivi

Ainsi que le souligne le Professeur VIENNOT dans son article précité relatif à l'autorité au féminin :

Rien ne fut simple pour ces femmes. Elles ne sont jamais attendues avec des fleurs, y compris dans les monarchies ou les principautés qui acceptaient la succession féminine, que ce soit avant, et encore plus après la mise en orbite du discours français sur l'incapacité des femmes à exercer le leadership suprême – et par voie de conséquence toute forme de leadership. Même si toutes n'eurent pas droit à quatre ans de guerre civile pour inaugurer leur présence aux affaires, il y a dans ce domaine une tradition lourde, qui remonte peut-être à l'âge du fer, et soutenue, pour ce qui concerne l'Occident médiéval et moderne, par des corps exclusivement masculins très puissants (l'Eglise, les administrations centrales, les parlements, les universités,² les municipalités...), tous producteurs de règlements organisant la domination masculine, et de textes la justifiant ³⁶².

La régence d'Anne de Beaujeu apporte des solutions à ce déficit de légitimité de la femme appelée à exercer l'autorité politique. Cette légitimité doit reposer d'abord sur des qualités propres assurées par une formation appropriée et ensuite trouver un fondement dans l'état du droit positif.

La formation, Anne de Beaujeu en a bénéficié que ce soit de la part de son père ou encore de sa mère. On a vu comme elle a joué dans sa capacité à gérer les premières années de tutelle. Les femmes susceptibles d'accéder au pouvoir doivent avoir été préparée.

C'est depuis Anne de Beaujeu une certitude et cette dernière sera la première à mettre en application ce précepte. Beaucoup de jeunes femmes ont côtoyés la dame de Beaujeu durant sa régence. Les réseaux féminins ainsi que la « Cour des dames » institués par la dame de Beaujeu sont un moyen pour elle d'enseigner et de diffuser sa conception féminine du pouvoir.

A travers elle, les futures femmes qui illustreront la scène européenne au XVI^e siècle suivent ses enseignements et s'en serviront comme modèle.

Parmi elles les fiancées de Charles VIII : Marguerite d'Autriche qui, depuis le traité d'Arras de 1482, a suivi son enseignement dès ses trois ans et Anne de Bretagne, à la suite de son mariage avec Charles VIII en 1491, ont été guidées par Anne de France dans leur début à la Cour de France.

Ses proches parentes représentent pour elle sa priorité car ce sont les femmes de sa lignée qui transmettront son héritage et ses enseignements. Evidemment sa fille unique,

³⁶² Eliane VIENNOT, *Anne de France (1461-1522), dame de Beaujeu, duchesse de Bourbon, régente de France : un cas d'école pour la recherche sur les femmes et le pouvoir*, paru dans les Cahiers du CELEC, 2012, « *Reines, princesse, favorites : quelle autorité déclinée au féminin* », sous la direction de Philippe Meunier, p. 14.

Suzanne de Bourbon, bénéficiera de l'enseignement de sa mère et les *Enseignements* d'Anne de France, écrits de sa main, permettent à sa fille d'assurer dignement la gestion du duché de Bourbon.

Mais l'une des figures les plus représentatives de son héritage est Louise de Savoie qui lui succédera au poste de régente.

Fille du duc de Savoie Philippe de Bresse et de Marguerite de Bourbon, Anne de Beaujeu et elle sont cousines car toutes deux membres de la famille de Savoie. Au décès de sa mère en 1483, cette dernière rejoint la cour de France aux côtés d'Anne de Beaujeu afin qu'elle s'occupe de son éducation.

Anne de France apparaît comme une figure de marque concernant l'éducation des jeunes princesses : deux des futures femmes de pouvoir du XVI^e siècle ont suivi un enseignement au côté de la femme la plus prestigieuse de France, Marguerite d'Autriche en 1482 à la suite du traité d'Arras et ensuite Louise de Savoie en 1483³⁶³.

Son mariage avec Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, donnera naissance à deux enfants : une fille, Marguerite d'Angoulême, et un fils, le futur François Ier, qui sera roi de France de 1515 à 1547. Au cours du règne de son fils, Louise de Savoie occupera le poste de régente par deux fois : entre 1515 et 1516 et plus tard entre 1523 et 1526³⁶⁴.

Louise de Savoie y est donc préparée par la formation reçue d'Anne de Beaujeu. Et elle en tirera visiblement tous les enseignements en s'assurant la légitimité institutionnelle qui avait fait défaut à Anne de Beaujeu lors de la transmission du pouvoir par Louis XI.

La régence d'Anne de Beaujeu est unique en ce qu'elle s'est mise en place dans une situation de flou juridique qui a conduit les Beaujeu à rechercher une légitimité juridique auprès des Etats généraux³⁶⁵. François Ier et Louise de Savoie tirent les enseignements de la régence d'Anne de France³⁶⁶. C'est ainsi que François Ier décide d'instaurer la régence de sa mère sous forme d'ordonnances, enregistrées au Parlement de Paris³⁶⁷.

³⁶³ « Avant son mariage, Louise de Savoie, présente à la cour de France, a bénéficié de la culture qu'Anne de France lui a transmise. Elle a sans doute acquis cette culture livresque par lecture d'ouvrages appartenant à la dame de Beaujeu. Puis, dès son mariage avec Charles d'Angoulême, Louise de Savoie a été plongée à la cour de Cognac dans un monde très cultivé et dans un environnement humaniste où rayonnent notamment les frères Saint-Gelais, protégés du comte », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 193.

³⁶⁴ « A deux reprises, le souverain confère la régence à sa mère Louise de Savoie et lui délègue ainsi le pouvoir », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 82.

³⁶⁵ « Sous le règne de Charles VIII, ce pouvoir au féminin exercé par la sœur du roi n'avait coïncidé avec la détention d'aucun titre : Anne avait gouverné dans un plein flou juridique, s'accaparant néanmoins la réalité du pouvoir », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 83.

³⁶⁶ « La rupture qui s'opère sous le règne de François Ier est l'aboutissement d'une lente démarche de création du politique, initiée empiriquement dès le gouvernement d'Anne de France », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 82 ; « François Ier et sa mère ont sans doute en tête le souvenir laissé par les contestations qui avaient ébranlé les premières années du gouvernement d'Anne de France, souffrant d'un déficit de légitimité dû au caractère flou du mode de désignation, à l'absence de titre correspondant à ses fonctions et au manque de définition des pouvoirs afférents. L'activité normative du roi se fonde sur la volonté de ne rien laisser au hasard afin de ne donner prise à aucune contestation en son absence : la stabilité de l'édifice royal en dépend », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 83.

³⁶⁷ « Le tournant qui s'établit avec les régences de Louise de Savoie est à la fois de nature sémantique, juridique, institutionnelle, politique et symbolique. La mère de François Ier est ainsi la première femme à recevoir le titre de régente, accompagné de prérogatives extrêmement vastes », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 83.

Seulement six mois après l'arrivée sur le trône de François Ier, les lettres du 15 juillet 1515 confèrent ainsi la garde du royaume à Louise de Savoie. Elles sont enregistrées par le Parlement de Paris, le 6 septembre 1515, et accompagnées d'une déclaration dite ampliative qui en reprend très exactement les termes en y ajoutant quelques prérogatives dont le roi sait qu'elles déplairont au Parlement qui ne l'enregistre que le 19 décembre 1515, en exprimant des réserves. Le recours au Parlement paraît plus approprié que l'appel aux Etats généraux, d'autant que le souvenir laissé par ceux de 1484 ne joue pas en leur faveur. Toutefois, sous le règne de François Ier, la Cour ne crée pas le régent, se contentant de valider la décision royale ³⁶⁸.

L'enregistrement de la position de Régent par le Parlement de Paris permet de conforter la position de Louise de Savoie au pouvoir. A travers les ordonnances, François Ier vient expliciter en détail les prérogatives qui reviennent à sa mère. S'ajoute également le fait que l'enregistrement d'une ordonnance participe à l'institutionnalisation de la fonction de régent en fait comme en droit³⁶⁹.

Sous la régence de Louise de Savoie, certains des concepts développés par Anne de France sous forme d'ébauche, sont repris et quasi institutionnalisés. Ainsi le principe de « trinité » est apparu avec le trio d'Anne de France, Pierre de Beaujeu et Charles VIII dans un seul but, glorifier le personnage de Charles VIII et renforcer le pouvoir français. Cette forme gouvernementale est reprise par Louise de Savoie mais gagne en importance³⁷⁰.

C'est avec Louise de Savoie que ce mode de fonctionnement à trois (il s'agit désormais de François Ier, de Louise de Savoie et de Marguerite de Navarre) évolue vers une conception intellectualisée désignée sous le nom de « trinité ». [...] Non seulement la gloire royale de François rejaillit sur sa mère et sur sa sœur mais ces dernières tentent de s'approprier une parcelle de cette sacralité qui fait le caractère extraordinaire et unique du roi de France et dont la reine de France elle-même n'est pas dotée ³⁷¹.

Tout comme Anne de Beaujeu auparavant, Louise de Savoie mesure toute l'importance de la famille dans l'exercice du pouvoir. Dans le droit fil de Charles VIII qui glorifiait les

³⁶⁸ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 84-85.

³⁶⁹ « Dans le cas de Louise de Savoie, François Ier ne se contente pas de nommer sa mère régente du royaume. Afin de conférer à sa décision toute la publicité qui convient, il fait procéder à chaque fois à l'enregistrement de ses lettres patentes par le Parlement de Paris. S'il ne s'agit certainement pas encore d'une prééminence du Parlement dans le processus de légitimation de Louise, puisque la décision revient au seul roi, c'est un premier pas vers l'institutionnalisation de la régence dont l'attribution revêt un caractère officiel qui légitime de fait celle qui la reçoit. On est encore loin du rôle joué par la suite par le Parlement dans l'attribution de la régence à Catherine de Médicis et bien plus encore à Marie de Médicis puisque, dès la seconde moitié du XVIe siècle, la volonté royale s'efface pour ainsi dire devant celle du Parlement dont le rôle devient alors pleinement légitimant », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 226.

³⁷⁰ « Le pouvoir d'Anne de France et celui de Louise de Savoie évoluent selon un modèle trinitaire que la seconde dote d'un sens symbolique auquel la première ne fait jamais référence. C'est pourquoi, il est sans doute préférable de parler, dans le cas de la dame de Beaujeu, de trilogie ou de triade, dans la mesure où la notion de trinité comporte une dimension religieuse, voire mystique, que Louise de Savoie et sa fille Marguerite mettent en scène ostensiblement et qu'on ne décèle pas du tout dans le discours de la première », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 258-259.

³⁷¹ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 258-259.

qualités de sa sœur dans les lettres adressées à leurs opposants³⁷², les ordonnances adoptées par François Ier reflètent la même confiance à l'endroit de sa mère³⁷³. Que ce soit le lien entre une sœur et son frère ou le lien entre une mère et son fils, ces deux régences apparaissent comme renforcés par l'appui des liens familiaux.

Largement inspirée par Anne de Beaujeu, la régence de Louise de Savoie se distingue néanmoins en bien des points. Tout d'abord leur statut : Anne de Beaujeu n'a jamais connu un véritable statut de régente. Son dévouement sans faille pour le royaume s'étendait au point qu'elle s'est totalement effacée derrière son frère.

Contrairement à Anne de Beaujeu qui tenait sa position des dernières volontés de son père, exprimées dans des conditions dont on a vu qu'elles ne brillaient pas par leur clarté, Louise de Savoie tient sa position de son fils souverain, ce qui la rend difficilement contestable³⁷⁴.

Cette différence influe sur les pouvoirs qu'elles détiennent. Anne de Beaujeu ayant exercé le pouvoir dans le cadre d'une régence de fait, elle ne s'est jamais vu confier une plénitude de pouvoirs. François Ier a voulu éviter un tel blocage à sa mère : les ordonnances de 1515 viennent expliciter les pouvoirs qui lui incombent³⁷⁵. Louise de Savoie apparaît alors comme une vision nouvelle de la régente, cette dernière possédant des pouvoirs équivalents à la figure royale³⁷⁶.

Les pouvoirs confiés à Louise de Savoie ont gagné en importance en comparaison des pouvoirs officiellement reconnus aux Beaujeu, à tel point que le régent apparaît comme une

³⁷² « Cette légitimité provient de la « confiance », c'est-à-dire de la confiance qu'il a en elle et de sa fiabilité. Cette confiance repose sur deux éléments indissociables, créateurs de légitimité, que sont la proximité lignagère et l'amitié que lui porte sa « très chière et très amée seur », autant de concepts directement tirés de l'Éthique d'Aristote. Le sang, la confiance et l'amitié apparaissent ainsi comme les trois arguments de légitimation sous la plume de Charles VIII qui exalte le rôle exercé par Anne et Pierre à travers une rhétorique parfaitement construite qu'il reprend à l'identique dans la lettre de réponse qu'il adresse le 31 août 1486 à Maximilien d'Autriche », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 206-207.

³⁷³ « L'amour est également invoqué dans trois des quatre ordonnances de François Ier, comme motif du choix de Louise de Savoie. Au même titre que Christine de Pizan, dont il s'inspire à l'évidence, le roi considère l'amour et la vertu comme des principes éthiques qui guident sa réflexion sur cette nouvelle forme de pouvoir qu'est la régence. Il s'agit d'un amour binaire : tout d'abord, l'amour maternel et charnel de la mère à son fils, de la grand-mère à ses petits-enfants. C'est aussi celui qui unit la régente aux sujets et au royaume dans une relation « d'amour et pitié [...] qui sont les vrais fondements de toute justice », selon les propres termes du roi », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 207.

³⁷⁴ « Plus encore qu'Anne de France, Louise de Savoie est intrinsèquement forte de la désignation royale puisqu'elle ne dépend que de son souverain fils. La volonté de François Ier de la choisir comme régente est l'expression de l'autorité et de la souveraineté royale englobées par la formule « car tel est notre plaisir », maintes fois répétée dans les ordonnances qui lui confèrent la régence. Le choix royal s'inscrit dans un processus institutionnel qui sollicite la validation du Parlement », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 226.

³⁷⁵ « Les lettres du 15 juillet 1515 transfèrent de manière explicite le pouvoir et l'autorité à Louise de Savoie, sur l'ensemble du territoire du royaume situé « deçà les monts », le roi se les réservant pour les régions cisalpines. Il s'agit avant tout d'assurer une continuité administrative dans l'attente du retour du roi. Les prérogatives attribuées à sa mère sont multiples et concernent l'ensemble des domaines régaliens tels que la justice, les finances ainsi que les affaires militaires. La déclaration ampliative reprend les mêmes prérogatives en ajoutant certaines qui relèvent de l'exercice de la grâce royale, c'est-à-dire de la souveraineté. En outre, Louise de Savoie y est autorisée par le roi à « déroger » à la loi en cas de nécessité, c'est-à-dire quand elle le jugera utile », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 86.

³⁷⁶ « Les pouvoirs dont elle dispose sont à la mesure de la tâche qui lui est confiée et permettent d'esquisser une définition théorique de la régence moderne et de ses métamorphoses entre 1515 et 1524, puis entre 1524 et 1526 », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 86.

personne équivalente en pouvoir au roi³⁷⁷. Bien que l'attribution d'autant de pouvoirs à Louise de Savoie ait conduit le Parlement de Paris à émettre de vives protestations³⁷⁸, Louise de Savoie incarne une vision institutionnalisée de la régence : un exercice officiel de l'autorité suprême par une femme.

On pourrait être tenté de voir le gouvernement des Beaujeu comme une vision prototype de ce que doit être une régence au féminin. Les régences de Louise de Savoie officialisent cette régence au féminin au fondement juridique jusqu'alors mal défini et l'associent à l'image d'une femme savante, forte et éclairée personnifiée pour la première fois par Anne de Beaujeu et reprise avec plus ou moins de talents par Louise de Savoie, Catherine de Médicis, Marie de Médicis ou encore Anne d'Autriche.

En conclusion, cette étude fait ressortir le caractère encore non figé de la sémantique du pouvoir sous le règne de Charles VIII. Tandis que la régence correspond à une institution et s'apparente dans l'imaginaire collectif à un pouvoir souverain, il est possible d'être aussi bien régent du roi que du royaume, sans que le terme revête le sens strictement politique qu'il prend dès le règne de François Ier. En 1484, le pouvoir exercé par le roi est clairement distingué de celui de ses conseillers, grâce à l'emploi de termes différents. La rupture sémantique, qui traduit l'évolution des conceptions politiques en matière de délégation du pouvoir, est frappante entre les règnes de Charles VIII et de François Ier. Sous le règne du Valois-Angoulême, les mots se figent tandis que les institutions se fixent³⁷⁹.

L'influence d'Anne de Beaujeu sur l'implication des femmes dans l'exercice du pouvoir est avérée. Anne de France a travaillé à faire évoluer les conceptions relatives à la régence et la position féminine au pouvoir et par voie de conséquence la position d'une fille de roi en France.

Paragraphe 2. – Le rôle affirmé de la princesse

Le talent avec lequel Anne de Beaujeu assume son rôle de femme d'Etat, va changer la condition et la place des princesses au sein du royaume. Quoique toujours effacées derrière le roi, elles deviennent un atout puissant dans le « jeu du pouvoir ».

Elles ne sont plus simplement une sorte de « monnaie d'échange » permettant de sceller des alliances à l'occasion d'un mariage. Elles peuvent participer véritablement à l'exercice du pouvoir que ce soit au sommet comme Anne de Beaujeu ou à des niveaux intermédiaires mais néanmoins significatifs.

³⁷⁷ « Les actes émis par Louise de Savoie entre le mois d'octobre 1524 et le 21 mars 1526, soit après le retour en France de François Ier, en disent long sur l'étendue de ses pouvoirs. Entre la première et la seconde régence, un bouleversement s'est opéré, non tant dans les pouvoirs attribués à Louise de Savoie, mais surtout dans l'utilisation qu'elle en fait. Désormais, aucun domaine n'apparaît plus réservé au roi, même avant sa captivité : la régence légifère sur tout et fait même usage de la grâce royale », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 486.

³⁷⁸ « Le Parlement est le soutien de l'Etat, plus que du roi, ce qui explique son opposition à François Ier et à sa mère, lorsqu'il considère que ces derniers mettent en danger le bien commun. Leurs conceptions de la monarchie s'opposent trop pour que le Parlement représente un soutien indéfectible de la régente », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 388.

³⁷⁹ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 91.

Une condition s'impose toutefois : la formation préalable à l'exercice de telles responsabilités. Anne de France l'illustre parfaitement, son éducation qui est faite de lectures et d'observation de l'exercice politique, lui a permis de prendre conscience du fonctionnement des rouages du pouvoir³⁸⁰.

Les princesses doivent avoir accès à la connaissance pour pouvoir éventuellement exercer le pouvoir. Leurs connaissances qui légitiment leurs positions : Louis XI et François Ier ont consciemment choisis des princesses pour leur intelligence hors-pair³⁸¹.

Ainsi formée, la princesse est aussi chargée de la transmission aux potentielles successeurs. Encore une fois, Anne de France montre l'exemple et transmet son savoir au travers de ses *Enseignements* qu'elle offre à sa fille Suzanne mais également aux générations qui suivront³⁸².

En toile de fond de ce bref opuscule, la duchesse de Bourbon livre à sa fille des conseils qui s'appliquent aussi à la jeune princesse éloignée des considérations gouvernementales qu'à la grande dame de pouvoir. Elle offre une double lecture avec l'habileté qui la caractérise : l'ouvrage n'est donc pas si fade et peut se lire comme le reflet d'une pratique personnelle de prudence qu'Anne de France souhaite mettre au service de sa fille. Anne laisse entrevoir sa perception d'une cour où il faut savoir demeurer sur ses gardes, avec discrétion et prudence, tant elle est cruelle et impitoyable³⁸³.

Anne de France va encore plus loin en prenant la charge d'éduquer les femmes de la Cour qui ainsi qu'on l'a relevé, constitue un réseau d'influence politique non négligeable. Encore faut-il qu'elles soient armées pour cela. On comprend qu'après Anne de Beaujeu le rôle de la princesse est radicalement différent.

³⁸⁰ « Les deux princesses semblent ainsi avoir puisé leur code de conduite politique dans l'observation attentive, dès leur enfance, des rouages et du fonctionnement du pouvoir à la cour de France et s'être inspirées de ce patrimoine de pratiques qui leur a été légué et dont elles perpétuent et entretiennent la « mémoire » par leur action gouvernementale », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 189 ; « Anne et Louise possèdent une culture commune à double titre : tout d'abord, en tant que princesses, elles ont reçu une éducation fondée sur le même socle et inspirée des mêmes référents à partir desquels elles ont construit leur identité. D'autre part, au lien familial qui les unit s'ajoute la relation d'intimité qui s'est développée à la cour et qui a probablement permis à la dame de Beaujeu de transmettre un héritage culturel conséquent, fondé sur l'imitation de modèles éthiques et politiques. Cette mimésis apparaît comme un principe fondamental sur lequel le prince et la princesse édifient leur vie et se construisent une identité propre qui doit avant tout correspondre à un idéal », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 190.

³⁸¹ « Ce sont tout d'abord les qualités personnelles des deux princesses qui ont conduit tour à tour Louis XI et François Ier à leur confier le pouvoir, faisant de ces dernières les relais de l'autorité royale », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, inventions d'un pouvoir au féminin, op. cit.*, p. 188.

³⁸² « Ses Enseignements exaltent la prudence qui englobe la sagesse, la retenue, le discernement, l'intelligence, la maîtrise de soi, sans omettre la ruse et dissimulation. Là encore, les recommandations à Suzanne sont de toute évidence le fruit d'une vie passée à la cour, sous le regard de tous, où rien ne doit être laissé au hasard, puisque rien n'échappe à personne. L'exercice d'un pouvoir prudent et discret à la tête de l'Etat prend la forme d'un véritable *modus vivendi* et se révèle dans les Enseignements, nourri par la pensée de Christine de Pizan et l'expérience de la dame de Beaujeu », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 272.

³⁸³ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 272.

Elle doit mettre ses qualités de sagesse, prudence, dévouement au service du royaume, en espérant qu'elle dispose (naturellement ou par l'éducation) de ces qualités reconnues aux figures féminines historiques et mythiques de l'Histoire³⁸⁴.

Ainsi formées les princesses ont toute leur place dans l'entourage royal³⁸⁵. Et bien que la loi salique ait cherché à les exclure du pouvoir, les princesses deviennent des pièces maîtresses sur l'échiquier politique³⁸⁶.

Anne de Beaujeu, en restant au côté de son frère tout au long de la régence, est l'exemple du soutien indéfectible qu'une princesse se doit d'apporter à son roi. En tant que conseillère, elle vient protéger le roi et lui sert de relais à informations et demandes de faveurs³⁸⁷.

A partir d'Anne de France, les princesses deviennent des intercesseurs auprès du roi³⁸⁸. Auréolée de l'image d'une figure empreinte de compassion et d'affection, on pourrait même parler de charité chrétienne : elle l'aide et le guide dans sa prise de décision³⁸⁹.

Le rôle de négociatrice et de diplomate découle de cette fonction d'intercession et de la quête de paix. Il s'agit de la seconde fonction de la princesse qui est à la fois avocate du peuple, à la manière de la Vierge Marie qui intercède en faveur des pécheurs auprès de son divin Fils, et « *moyenneresse de traictié de paix* », « *comme la reine du Ciel* »³⁹⁰.

³⁸⁴ « La quête d'identification à ces référents historiques ou mythiques se retrouve chez les princesses, en perpétuelle tension vers la réalisation de cet idéal qu'elles désirent incarner. Anne de France et Louise de Savoie évoluent donc toutes deux dans un univers culturel qui puise aux mêmes sources », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 190.

³⁸⁵ « Cette référence explicite à Anne de France illustre l'image de vertu qu'elle diffuse déjà si jeune et qui coïncide avec celle de la princesse modèle qu'elle décrit dans ses Enseignements quelques années plus tard. Sagesse et vertu légitiment ainsi sa présence auprès du roi auquel elle doit les transmettre », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 195 ; « Cette « prudence mondaine » de la princesse se veut l'équivalent féminin de la sagesse que l'on souhaite trouver en chaque roi : elle est un travail de chaque jour qui s'acquiert dès l'enfance, une sagesse calculée, une maîtrise de soi qui ne laissent guère de place au naturel et à l'expression des sentiments et où la représentation et l'apparence priment », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 272.

³⁸⁶ « Si l'on tente d'enlever tout droit à la couronne « aux femmes, notamment en faisant resurgir, et même en inventant, l'antique loi salique, les dames continuent cependant à jouir d'une véritable légitimité pour intervenir dans des sphères spécifiques du champ politique dans lesquelles on les juge dotées de qualités qui les prédisposent à y évoluer et à y agir. La tradition attribue aux princesses un rôle politique et symbolique tourné vers l'art de la négociation, de l'intercession et de la paix », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 529.

³⁸⁷ « Les usages font des princesses les interlocuteurs privilégiés des sujets, dans la mesure où m'on attribue aux dames des qualités telles que la douceur, la pitié, la compassion la clémence, qui sont autant de déclinaisons, de cette vertu fondamentale qu'est la charité chrétienne, autrement dit, l'amour qui vivifie et anime le royaume », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 533.

³⁸⁸ « Anne de France et Louise de Savoie se sont toutes deux inscrites dans la tradition qui faisait des princesses des intercesseurs auprès du roi, des intermédiaires entre les sujets et leur souverain, à l'image de Marie, médiatrice, qui intercède pour l'humanité auprès de son divin Fils », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 533.

³⁸⁹ « La princesse est ainsi celle qui exerce une influence positive sur le roi dont elle doit adoucir et tempérer les décisions », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, loc. cit.*, p. 533.

³⁹⁰ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 544.

Anne de France est évidemment allée au-delà du simple conseil en jouant le rôle de négociatrice³⁹¹. Les mariages que la dame de Beaujeu a négocié pour le royaume de France, le plus important étant celui de son frère avec Anne de Bretagne, sont venus renforcer le royaume.

Avec Anne de France, l'image de la princesse évolue donc très sensiblement. Elle devient une figure puissante, intelligente et apte à régner. Son statut lui donne la chance de faire évoluer les mentalités³⁹².

A partir de la dame de Beaujeu, la qualité de princesse et la stature de femme de pouvoir semblent désormais suffire, ce qui permet par la suite à Louise de Savoie et à Marguerite d'Autriche de s'inscrire dans la continuité de son action, en intervenant dans la sphère diplomatique³⁹³.

Grâce à « Madame de France », la princesse, et la femme de manière plus générale, apparaît comme une personnalité légitime dans l'exercice du pouvoir en France³⁹⁴.

³⁹¹ « La princesse se trouve doublement au cœur de la politique matrimoniale : tout d'abord, en tant qu'objet car elle est avant tout soumise à la volonté d'un père tout-puissant qui place ses filles à son avantage sur l'échiquier diplomatique, puis comme négociatrice », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 555-556.

³⁹² « Si les deux princesses incarnent l'idéal des femmes fortes, c'est aussi parce qu'elles sont favorisées par le Ciel et envoyées par Dieu pour accomplir une mission salvatrice pour le royaume et pour la royauté, dans le cadre de leurs régences », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 693.

³⁹³ A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 554.

³⁹⁴ « La question de la légitimité apparaît ainsi fondamentale : s'il ne s'agit plus, comme au XIVe siècle, de légitimer le roi en personne, il convient désormais de développer un discours qui a pour vocation de justifier la présence au pouvoir des princesses, aussi bien en tant que femmes que dans leur rôle de femmes de pouvoir. Les thèmes développés au sujet du pouvoir royal au XIVe siècle et au début du XVe siècle glissent désormais vers la régence qui se construit en tant qu'institution et pratique cohérente du pouvoir », A. DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, op. cit.*, p. 227.

Conclusion

On en vient naturellement à conclure avec le retrait de la vie politique d'Anne de Beaujeu qui est pour les historiens la conséquence de l'effet combiné de trois circonstances.

D'abord la défaite des coalisés qui a permis les tractations en vue du mariage de Charles VIII avec la jeune duchesse Anne de Bretagne, désormais héritière du duché, dans l'objectif du rattachement de ce dernier à la France.

Ensuite en 1491, le roi étant désormais marié et adulte, le duc d'Orléans est rendu à la liberté. Enfin dans le même temps, par suite du décès des deux frères de Pierre, Anne est devenue duchesse de Bourbon. Tout semble alors concorder pour accréditer l'idée qu'Anne va se concentrer sur son duché.

On peut douter que l'ancienne régente se soit désinvestie des affaires nationales, vu l'expérience qu'elle en avait, et il faut sans doute, pour une fois, suivre ici plutôt MICHELET, selon lequel Anne mit « autant de soin à cacher le pouvoir que d'autres en mettent à le montrer »³⁹⁵.

Il est ainsi avéré que Charles VIII qui n'avait guère l'étoffe d'un dirigeant politique, avait l'habitude de séjourner de longs mois par an chez sa sœur à Moulins, et que, lorsqu'il partit pour la première guerre d'Italie (1494-1497), Pierre redevint officiellement régent de France.

Il est ainsi hautement probable qu'Anne et son mari ont continué à exercer le pouvoir en bonne entente avec Charles, faisant du duché de Bourbon le centre du royaume, et organisant dans sa capitale une cour brillante, marquée par la présence de nombreux artistes et de nombreuses femmes – ingrédients nécessaires pour attirer et fidéliser autour du roi tout ce qui compte et menacerait autrement de contester.

Cette « recette » pour s'attacher la noblesse sera reprise et amplifiée par Louis XIV à Versailles. Mais en 1498, lorsque Charles meurt accidentellement, sans héritier vivant. Les Bourbons vont alors favoriser l'accession de Louis d'Orléans au pouvoir auquel ils l'avaient associé depuis longtemps.

Louis d'Orléans trouvant depuis toujours son épouse Jeanne peu à son goût, les Bourbons vont l'aider à s'en séparer pour épouser la veuve royale, qui était encore jeune et jolie, qui avait fait la preuve de sa fécondité, et qui surtout était toujours seule maîtresse de sa Bretagne.

Il fallait pour cela témoigner que Jeanne et Louis n'avaient jamais cohabité ce que va faire Anne, propre sœur de l'infortunée. Il faut y voir un choix marqué par la prise en considération des intérêts supérieurs de la France d'une part et la volonté de protéger le Bourbonnais d'autre part que depuis longtemps la monarchie souhaitait annexer au royaume.

Avec la mort de Louis XII, en 1515, sans avoir engendré de fils, le pouvoir passe donc dans les mains du gendre du roi, François Ier, et surtout de sa mère, Louise de Savoie, qui revendique le Bourbonnais en tant que nièce de Pierre de Bourbon, dès la mort de la fille d'Anne et Pierre de Beaujeu, Suzanne, en 1521.

³⁹⁵ Jules MICHELET, *Histoire de France, vol. 5, La Renaissance triomphante*, ed. Claude Metra, Genève.

Anne de France et son gendre, pourtant ami d'enfance du roi et nommé par lui Connétable de France, entrent en dissidence ouverte avec la Couronne qu'elle a pourtant défendu avec tant de talent à la mort de Louis XI. C'est dans cette posture paradoxale pour une ancienne régente qu'Anne rend l'âme, un an plus tard.

Il y a bien un paradoxe à avoir été la cheville ouvrière de la pérennité du pouvoir royal et l'élargissement de ses frontières pour finir en s'opposant à ce royaume qu'on a si fidèlement et si bien servi.

Anne de France a-t-elle à la fin de sa vie renié ses convictions initiales toutes tournées vers le royaume de France pour céder à son intérêt particulier ?

A-t-elle été finalement si convaincue de la nécessité de défendre la couronne de France envers et contre tout et tous ?

On en vient à penser que finalement, plus qu'une femme d'Etat, Anne de Beaujeu serait une femme de devoir qui à ce titre concentre ses talents et son énergie sur l'atteinte de l'objectif qu'on lui a fixé.

Son père Louis XI lui avait confié une tâche qu'elle a remarquablement su assumer en préservant et assurant le règne de son frère. Cette mission accomplie, elle a mis ses qualités au service d'une nouvelle cause, en l'occurrence celle du Bourbonnais.

Quoiqu'il en soit Charles de Montpensier, duc de Bourbon, passera l'ennemi espagnol avant de mourir six ans plus tard à son service, en Italie, en combattant les forces françaises, laissant un duché que la monarchie française qui doit tant de sa puissance à l'action politique d'Anne de Beaujeu, dépècera.

“La gloire, en politique, est le salaire de l'injustice.” : dira plus tard Alain. En politique avisée, Anne de Beaujeu n'attendait certainement aucune reconnaissance de la part du Royaume de France pour tous les services qu'elle lui avait rendus.

C'est probablement pour cela qu'elle n'avait pas fait de la politique son seul centre d'intérêt. Femme d'Etat, elle était aussi écrivaine et mécène, d'autres facettes à découvrir de cette étonnante personnalité.

Bibliographie

1/ Sources manuscrites

Paris, Bibliothèque nationale de France

BRANTÔME, *Dames illustres*, Garnier, 1868.

Paris, Bibliothèque nationale de France

BRANTÔME, *Recueil des Dames, poésies et tombeaux*, E. Vaucheret, La Pléiade, 1991,

Paris, Bibliothèque nationale de France

Anthony DUPUY, *La réunion de la Bretagne à la France*, Imprimeries Gadreau, 1879

Paris, Bibliothèque nationale de France

Jules MICHELET, *Histoire de France, Louis XI et Charles le Téméraire, Tome sixième*, Hachette, Paris, 1844

Paris, Bibliothèque nationale de France

Paul PELICIER, *Essai sur le Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, Imprimeries Edouard Garnier, 1882

Paris, Bibliothèque nationale de France

Charles PETIT-DUTAILLIS, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII : 1422-1492*, Tallandier, 1981

Paris, Bibliothèque nationale de France

Claude-Joseph TROUVE, *Anne de Beaujeu, Jeanne de France et Anne de Bretagne*, Imprimeries Batignolles, 1854

Paris, Bibliothèque nationale de France

Paul PELICIER, *Lettres de Charles VIII*, édition P. PELICIER et B. de MANDROIT, pour la Société de l'Histoire de France, Librairie Renouard, H. Laurens, 1898-1905

2/ Sources imprimées

Sophie BROUQUET, *Capétiennes, les reines de France au Moyen Âge (Xe-XIVe siècle)*, Ellipses, 2020

Fanny COSANDEY, *La reine de France, symbole et pouvoir XVe-XVIIIe siècles*, Gallimard, 2000

Fanny COSANDEY, *Puissance maternelle et pouvoir politique, la régence des reines mères*, Belin 2005

Aubrée DAVID-CHAPY, *Anne de France, Louise de Savoie, inventions d'un pouvoir au féminin*, Bibliothèque d'Histoire de la Renaissance, Classiques Garnier, 2016

Jean CLUZEL de l'Institut, *Anne de France fille de Louis XI, duchesse de Bourbon*, Librairie Arthème Fayard, 2002

Max GALLO, *L'Âme de la France : une histoire de la nation, des origines à nos jours*, Librairie Arthème Fayard, 2007

Murielle GAUDE-FERRAGU, *L'honneur de la reine : la mort et les funérailles de Charlotte de Savoie (1^{er}-14 décembre 1483)*, PUF, 2009

Jules MICHELET, *Histoire de France, vol. 5, La Renaissance triomphante*, Edition Claude Metra, Genève

Diana MAURY ROBIN, Anne R. LARSEN, Carole LEVIN, *Encyclopedia of Women in the Renaissance: Italy, France and England*, ed. Thompson, 2007

Paul MURRAY KENDALL, *Louis XI*, Pluriel, 2014

Alain REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaires Le Robert, 1993

Amable SABLON DU CORAIL, *Louis XI ou le joueur inquiet*, Belin, 2011

Eliane VIENNOT, *Anne de France (1461-1522), dame de Beaujeu, duchesse de Bourbon, régente de France : un cas d'école pour la recherche sur les femmes et le pouvoir*, Cahiers du CELEC, 2012, *Reines, princesses, favorites : quelle autorité déclinée au féminin*, sous la direction de Philippe MEUNIER.

Table des matières

Introduction	p. 4
Première partie. – Anne de Beaujeu, l’héritière	p. 12
Titre. – Une accession au pouvoir n’allait pas de soi	p. 12
Chapitre 1. – Le respect des règles coutumières françaises	p. 13
Section 1. – Le principe de masculinité ou loi salique	p. 13
Paragraphe 1. – L’instauration de la loi salique au XIV ^e siècle	p. 13
Paragraphe 2. – L’intérêt d’une tutelle féminine	p. 16
Section 2. – La concurrence d’une reine	p. 17
Paragraphe 1. – Charlotte de Savoie, reine de France	p. 18
Paragraphe 2. – La reine mère, un droit traditionnel à la régence	p. 20
Chapitre 2. – Les oppositions politiques	p. 22
Section 1. – L’opposition de certains vassaux à la couronne de France	p. 23
Paragraphe 1. – Les déçus de la politique de Louis XI	p. 23
Paragraphe 2. – Les partisans de Louis d’Orléans	p. 24
Section 2. – Les adversaires d’Anne de Beaujeu au-delà des frontières	p. 26
Paragraphe 1. – Les convoitises de Maximilien d’Autriche	p. 27
Paragraphe 2. – L’indépendance du duché de Bretagne	p. 28
Titre 2. – Les raisons de son succès	p. 30
Chapitre 1. – La volonté du roi	p. 31
Section 1. – Une succession préparée	p. 31
Paragraphe 1. – Une tutelle anticipée	p. 32
Paragraphe 2. – La volonté testamentaire du défunt roi	p. 34
Section 2. – La validation des Etats généraux	p. 36
Paragraphe 1. – La tutelle ou régence du Roi	p. 37
Paragraphe 2. – Les membres du Conseil, leur choix et l’influence sur la politique	
à venir	p. 38

UNIVERSITE PARIS II PANTHEON – ASSAS

Chapitre 2. – Les qualités d’Anne de Beaujeu	p. 42
Section 1. – Des qualités personnelles mises en valeur par une fonction politique	p. 42
Paragraphe 1. – La personnalité d’Anne de France	p. 43
Paragraphe 2. – Une femme pour assurer le respect de l’ordre de succession	p. 45
Section 2. – Succéder sans imiter, une politique personnelle	p. 47
Paragraphe 1. – L’héritage de Louis XI	p. 47
Paragraphe 2. – Une volonté politique personnelle	p. 49
Deuxième Partie : Anne de Beaujeu, un héritage	p. 53
Titre 1. – Le pouvoir « de » et « selon » Anne de Beaujeu	p. 53
Chapitre 1. – Une conception personnelle de son rôle dans le fonctionnement des institutions	p. 53
Section 1. – Une régence de fait et non de droit	p. 54
Paragraphe 1. – Une présence nécessaire au côté du Roi, clé du pouvoir	p. 54
Paragraphe 2. – Une influence discrète mais réelle sur l’exercice du pouvoir	p. 57
Section 2. – Un pouvoir conforté par l’action de son époux, Pierre de Beaujeu	p. 59
Paragraphe 1. – Une collaboration nécessaire pour influencer sur le Conseil	p. 60
Paragraphe 2. – Une collaboration renforcée par l’entente au sein du couple	p. 61
Chapitre 2. – Une politique de réseau	p. 64
Section 1. – Dans le droit fil de son père Louis XI	p. 65
Paragraphe 1. – Une poursuite de sa politique	p. 65
Paragraphe 2. – Une conservation de sa structure	p. 67
Section 2. – Un réseau propre	p. 69
Paragraphe 1. – L’émergence d’un nouveau réseau de fidèles	p. 70
Paragraphe 2. – L’appui d’un entourage féminin	p. 72
Titre 2. – La politique d’Anne de Beaujeu à l’épreuve de l’Histoire	p. 76
Chapitre 1. – Le royaume de France tel que remis en 1491	p. 77
Section 1. – Un royaume apaisé	p. 78
Paragraphe 1. – En politique intérieure	p. 78

UNIVERSITE PARIS II PANTHEON – ASSAS

Paragraphe 2. – En politique extérieure	p. 81
Section 2. – Un royaume renforcé	p. 86
Paragraphe 1. – Territorialement	p. 86
Paragraphe 2. – Financièrement	p. 90
Chapitre 2. – Anne de Beaujeu au XXIe siècle	p. 93
Section 1. – La régence féminine selon Anne de Beaujeu	p. 93
Paragraphe 1. – Un incident politique	p. 94
Paragraphe 2. – Un vide politique institutionnalisé	p. 95
Section 2. – Le pouvoir au féminin	p. 97
Paragraphe 1. – Un exemple suivi	p. 97
Paragraphe 2. – Le rôle affirmé de la princesse	p. 102
Conclusion	p. 106
Bibliographie	p. 108